L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1456 - VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

PRODUCTEURS DE LAIT,
soyez serein !

La sarl CHAPUIS Frères assure les dépannages Delaval-Manus
PENDANT LA PÉRIODE DES CONGÉS
du VENDREDI 22 décembre 2017 (au soir) au LUNDI 08 JANVIER 2018 (au matin)
Joyeuses Fêtes

Ets CHAPUIS FRÈRES
21450 Saint Marc sur Seine
03 80 93 22 28 - Fax. 03 80 93 20 33
Votre expert en robotique

EXPERT robotique
DeLaval



Cette semaine avec votre journal : Le barème d'entraide 2017-2018 réservés aux abonnés

Les Ets BUCHEZ
vous souhaitent de bonnes fêtes
et vous remercient pour votre confiance.
Vous pouvez compter sur nous pendant les fêtes !

Magasins libre-service OUVERTS
Permanences techniques et commerciales ASSURÉES

FENDT
VALTRA
KUHN
LUCAS
JCB AGRI

G. BUCHEZ
Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert - Autun
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

VOTRE ASSUREUR AGRICOLE PROCHE DE CHEZ VOUS !
Tarifs compétitifs - Disponibilité importante
Suivi et proximité
Julien LOMBAERT
1 avenue Joffre
21400 CHATILLON SUR SEINE
Tél.: 03.80.91.19.15
Fax : 03.80.91.06.95
Mail : chatillon-theatre@gan.fr
Orias n°14 007 262
gan ASSURANCES

Sommaire

Côte d'Or

04 • Conférence agricole: Le plein en préoccupations
05 • Marché fermier: En mode fête de Noël
06 • FDSEA: La profession doit *«reprendre la main»*
07 • Production laitière: Envisager des jours meilleurs

Nièvre

08 • Corbigny: L'abattoir va devoir trouver un plan B
09 • Producteurs et marchés de Noël: Une vitrine toujours appréciée malgré quelques réserves
10 • Bilan des contrôles DDT: Mêmes causes, mêmes effets

Yonne

11 • Marchés de Noël: Un succès grandissant
12 • Coopérative Coceby: Capacité de stockage doublée
13 • Filière Bio: Un projet politique pour dessiner l'avenir
14 • Formation: Les clés pour être *«bien dans ses bottes»*

Région et plus…

15 • Pac: Le règlement *«omnibus»* en vigueur début 2018
16 • Comptes de l'agriculture 2017: Des résultats en hausse mais une situation toujours précaire
17-20 • En direct de la MSA

Infos Services

21 • Firmes & Machinisme
22-23 • Analyse & Tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Antibiorésistance

Une journée d'information à destination des professionnels de santé

Afin de sensibiliser les professionnels de santé aux enjeux de l'antibiorésistance, la Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (Draaf) et l'Agence régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté ont organisé une journée régionale d'information, le 15 décembre à AgroSup Dijon.

Chaque année en France, 12 500 décès sont liés à une infection à bactérie résistante aux antibiotiques. L'émergence et la diffusion croissante de ces souches de bactéries constitue un problème majeur de santé publique, à l'échelle internationale.
La remise en cause de l'efficacité des traitements contre les infections bactériennes chez l'homme et l'animal a conduit la France à adopter une feuille de route gouvernementale visant à diminuer la consommation d'antibiotiques de 25% d'ici 2018.
La lutte contre l'antibiorésistance nécessite une mobilisation coordonnée des acteurs de santé animale, santé environnementale et santé humaine autour du concept mondial d'Une Seule Santé «One Health» sur lequel sont basés plusieurs plans ministériels.
Ces différents plans témoignent d'un enjeu transversal, à la croisée des chemins entre les trois domaines de santé :
En santé animale, le plan Écoantibio a permis une diminution de 37% l'exposition des animaux aux antibiotiques. Des résultats plus qu'encourageants, qui doivent être maintenus dans la durée et conforter cette dynamique positive et responsable.
En santé humaine, le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias) vise le renforcement de la prévention et de la maîtrise de l'antibiorésistance dans l'ensemble des secteurs de l'offre de soins, notamment en réduisant l'exposition aux antibiotiques des usagers de santé. A ce jour, 30% des antibiothérapies sont prescrites inutilement car inadaptées aux pathologies diagnostiquées.
En santé environnementale, le Plan National Santé Environnement décliné en région Bourgogne-Franche-Comté à travers le PRSE3, prévoit notamment la surveillance de la contamination des eaux de captage par les bactéries résistantes aux antibiotiques.


Photo: Réussir

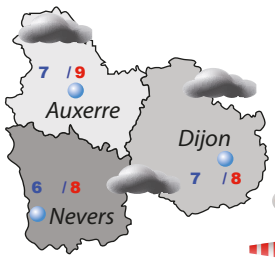
Des actions régionales

Dans l'objectif de sensibiliser et de communiquer auprès des professionnels de santé, la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté ont organisé une journée régionale d'information sur les enjeux de l'antibiorésistance, le vendredi 15 décembre 2017 à AgroSup Dijon.
La matinée a été consacrée à la sensibilisation des futurs éleveurs. Des éleveurs, des vétérinaires, des représentants des laboratoires départementaux d'analyses et des représentants du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont expliqué ensemble l'antibiorésistance aux élèves de huit établissements agricoles, avec à la clé, des témoignages pratiques sur les moyens d'utiliser les antibiotiques *«comme il faut, quand il faut»* dans les élevages.
L'après-midi, placée sous le signe des échanges, a été introduit par la présentation des plans nationaux par le Docteur vétérinaire Olivier Debaere de la Direction Générale de l'Alimentation au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et par le Professeur Christian Brun-Buisson, délégué ministériel à l'antibiorésistance au ministère des Solidarités et de la Santé. Les interventions ont permis de décrire les moyens mis en œuvre en région Bourgogne Franche-Comté pour maîtriser l'antibiorésistance et les enjeux environnementaux qu'elle implique.
Ces regards croisés vont permettre d'amorcer des travaux régionaux à développer en collaboration interdisciplinaire dans les trois domaines de santé.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DE L'ARS ET DRAAF BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 22 Décembre

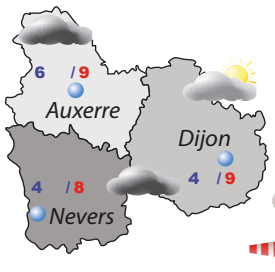


Couvert
Un ciel menaçant en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Ouest-Nord-Ouest 20 km/h

Ste Fr. Xavière
Soleil : 08:32 - 16:59
Lune : 11:09 - 21:05

Samedi 23 Décembre



Nuageux
Un ciel très nuageux à couvert s'annonce, avec de rares éclaircies localement.

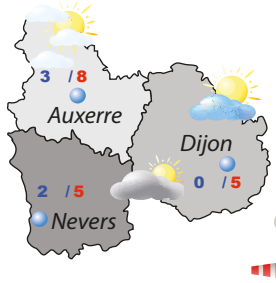
T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Nord 10 km/h

St Armand
Soleil : 08:32 - 16:59
Lune : 11:40 - 22:07

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 24 Décembre



Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de quelques nuages. Les vents seront faibles.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 7 à 9 °C
Vents : Sud-Sud-Est 10 km/h

Ste Adèle
Soleil : 08:33 - 17:00
Lune : 12:08 - 23:11

Prévisions à 7 jours

Lundi 25 au Mercredi 27 Décembre :

Un ciel nuageux à couvert avec quelques précipitations.

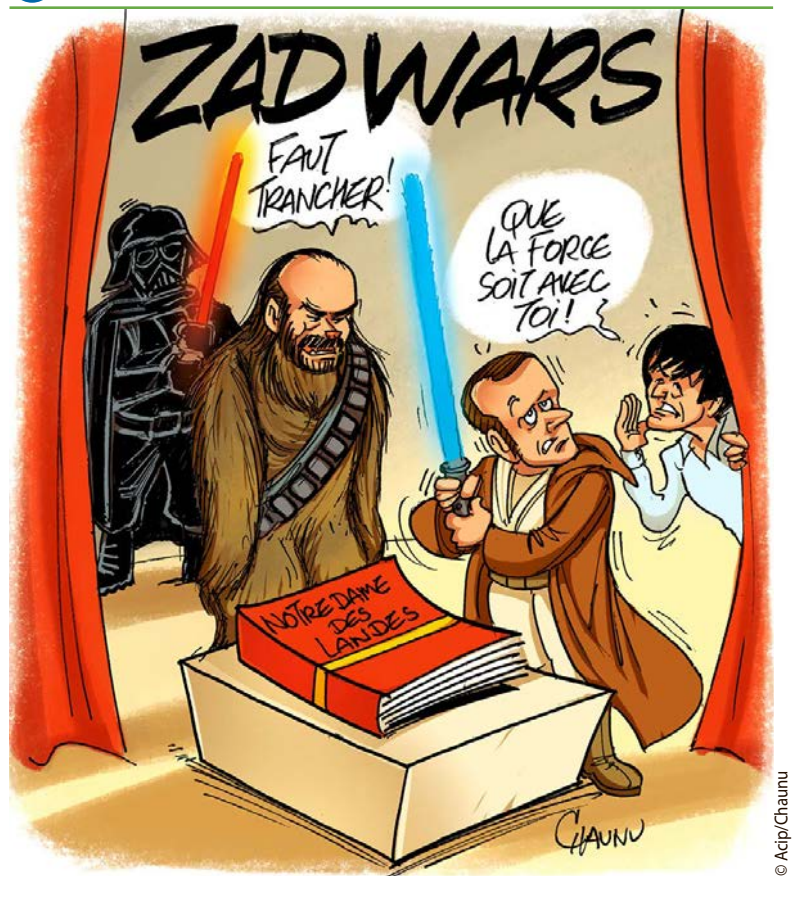
Vents : Sud à 30 km/h
T° mini. : 1 à 10 °C T° maxi. : 8 à 10 °C

Jeudi 28 au Dimanche 31 Décembre :

Quelques pluies et timides éclaircies en perspective.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 3 à 7 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Traités de libre échange Mercosur/Ceta

Les JA BFC sur le brèche

Les jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté, ont organisé mardi matin une action de sensibilisation à Dijon, auprès des consommateurs et des représentants de l'Etat, pour alerter sur les conséquences économiques, sociales et environnementales, des négociations en cours du Mercosur.



Sur les marches de la Préfecture, la délégation JA Bourgogne-Franche-Comté, est allée souligner les incohérences du système de négociation du Mercosur.

De la *«cohérence»*, c'est ce qu'attendent les JA dans le contexte des négociations du Mercosur. Et c'est ce qu'ils sont venus demander à la Préfecture, non sans faire un détour par la place de la République et les Halles de Dijon, ce 19 janvier, jour de marché, pour expliquer aux consommateurs les dessous des cartes pipées, d'un jeu qui pourrait mettre en péril l'élevage français et tous les métiers qui en dépendent.

L'accord entre les pays du Mercosur et l'Europe, en négociation depuis plus de dix ans, devrait être signé en janvier, date qui pourrait encore être repoussée, compte-tenu des divergences qui subsistent entre les parties. La profession considère que cet accord est inacceptable, comme l'était celui du Ceta, signé il y a quelques mois, pour le meilleur pour certains et pour le pire pour d'autres. Ce que JA BFC dénonce ce sont les conséquences potentielles de l'accord Mercosur sur l'ensemble de la filière viande en France et les distorsions de concurrence qui s'en suivraient. Pour la profession, l'agriculture et les intérêts des consommateurs sont sacrifiés sur l'autel d'intérêts industriels et commerciaux *«supérieurs»*. Mais, au final, ce sont les marchés de la viande français et européens qui risquent d'être perdants quand déboulleront 200 000 tonnes de viandes canadiennes et sud-américaines, issues de systèmes de production dont les normes n'ont rien à voir avec les nôtres.

Les JA relèvent que plus de 40 substances interdites en France sont autorisées au Canada et dans les pays du Mercosur. Au-delà de la viande de boeuf, des contingents de viandes de porc, de volaille, des produits laitiers, des oeufs, du sucre et des céréales vont prendre le même chemin et déstabiliser des marchés déjà mis à mal, sans bénéfice réel pour le consommateur. Ce que dénoncent également les JA BFC et les organisations agricoles, c'est le fait que *«cette signature va totalement à l'encontre des conclusions des Etats généraux de l'alimentation, qui pronent un modèle alimentaire de demain plus juste, plus sain et plus durable»*. C'est une totale incohérence à laquelle il va bien falloir remédier.

Le temps presse pour faire bouger les lignes et les négociations s'accélèrent pour aboutir à un accord dès janvier 2018, les Brésiliens étant contraints par des échéances électorales (voir l'article ci-contre). Entre engraissement intensif sur des feed lots et élevage à l'herbe sur des exploitations familiales pour la plupart, le bras de fer semble bien inégal, d'autres marchandages commerciaux faisant peser la balance en défaveur de l'élevage de tradition. Une première manche a été perdue avec le Ceta, les éleveurs français ne voudraient pas que ce scenario catastrophe se reproduise avec le Mercosur. Les dernières initiatives du Parlement européen semblent aller dans leur sens, celui du bon sens.

UE/Mercosur

Rendez-vous en janvier pour un nouveau round

Les négociations de libre échange entre l'UE et le Mercosur reprendront en janvier, les deux parties n'étant pas parvenues à un compromis sur les dossier les plus épineux, notamment l'accès au marché des produits agricoles sensibles.

Les deux parties n'ont pas pu s'entendre sur les chapitres les plus difficiles tels que les marchés publics, les services, les normes sanitaires et phytosanitaires et les contingents tarifaires d'importation dans l'Union pour les produits sensibles que sont la viande bovine, l'éthanol et le sucre. Le secrétaire d'Etat français chargé du commerce extérieur Jean-Baptiste Lemoyne, qui assistait aux négociations dans la capitale argentine Buenos Aires, a considéré qu'il y a *«encore des progrès à faire sur les normes sanitaires pour que le consommateur européen ait dans son assiette des aliments dont le suivi sanitaire est impeccable»*.

Les représentants de l'Uruguay auraient été particulièrement irrités par *«l'entêtement et l'intransigeance»* dont le commissaire européen, Phil Hogan, a fait preuve sur la viande bovine et l'éthanol, au cours des négociations. Compte-tenu de la perspective des prochaines élections générales au Brésil, la fenêtre de tir pour conclure ces négociations se resserre de plus en plus.

En Europe, les eurodéputés ont décidé d'enquêter sur la situation sanitaire au Brésil. Une mission d'information du Parlement européen devrait se rendre sur place la première semaine du mois d'avril pour y évaluer la situation sanitaire du secteur de la viande, après le scandale qui a éclaté dans ce pays en mars 2017. Michel Dantin, eurodéputé européen souhaite la création d'un commission d'enquête sur d'éventuelles lacunes graves dans la certification et le contrôle des importations de viande en provenance du Brésil. En novembre 2017, les organisations et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca) avaient demandé à la commission parlementaire de l'agriculture du Parlement européen, d'initier une telle démarche, soulignant leur inquiétude quant à la situation sanitaire dans ce pays, et au risque d'octroi par Bruxelles d'une concession importante sur le boeuf dans les négociations sur le Mercosur. La décision sur la mise en place d'une telle commission d'enquête devrait être réexaminée après la mission d'information du Parlement européen au Brésil.



Structure d'engraissement au Brésil.



Conférence agricole

Le plein en préoccupations

Le Conseil départemental vient de tenir sa conférence agricole annuelle à Chenôve, en présence de nombreux représentants de la profession.



«Il faut décréter l'état d'urgence agricole» a déclaré François Sauvadet.

C'est une habitude chaque fin d'année : le Conseil départemental organise une conférence agricole afin de dresser un bilan intermédiaire de l'accord-cadre signé avec la Chambre d'agriculture.

Le rendez-vous 2017 s'est déroulé le 11 décembre à Chenôve au siège de Desie, entreprise qui jouera un rôle prépondérant dans la future légumerie de Dijon. Cette conférence a également été l'occasion de brasser différents sujets d'actualité.

L'aide génétique, c'est bien fini

Sans surprise, le président François Sauvadet a débuté son intervention en rappelant les incidences de la loi Notre. Si d'importants travaux menés avec la Région ont permis de maintenir l'essentiel des actions agricoles du Conseil départemental, et même d'en développer de nouvelles (voir encadré), la suppression de l'aide génétique ovine et bovine est bel et bien confirmée: *«Depuis le 1er octobre, nous ne pouvons plus la verser. L'aide génétique était pourtant indispensable pour soutenir la commercialisation des animaux dans un contexte de problèmes sanitaires. Je ne prendrai pas le risque de la maintenir sous peine de devoir demander un remboursement aux éleveurs d'ici quelques mois, en cas de demande de l'État. La Région a aujourd'hui le leadership en matière économique, je l'ai plusieurs fois sollicitée sur le sujet».*

Une situation «incompréhensible»

Certains points de la loi Notre sont *«incompréhensibles»* d'après le président du Conseil départemental, à l'image des dossiers s'intéressant à la défense sanitaire : *«le GDS dialogue désormais avec la Région mais le Conseil départemental est encore responsable de son laboratoire, c'est invraisemblable. Il faut absolument redonner de la cohérence aux champs d'intervention, cette situation n'est pas du tout satisfaisante».*

François Sauvadet a également abordé la gestion de l'eau : *«nous ne pourrons pas accompagner les initiatives locales tant que la Région n'inscrira pas la gestion de l'eau dans son programme de développement. S'il n'y a pas d'implication régionale dans ce dossier, aucun crédit ne pourra être mobilisé, je pense également aux Agences de l'eau. Il s'agit d'un enjeu majeur pour notre territoire».*

Un contexte très difficile

François Sauvadet a rappelé les nombreux aléas climatiques, sanitaires et de marchés qui perturbent de plus en plus le monde agricole. La future Pac, elle, n'augure *«rien de bon»* avec de premiers échos laissant penser que *«chaque État aura la responsabilité de gérer ses propres crédits». «Un dumping intra-communautaire est à craindre si nous nous retrouvons avec 27 stratégies différentes»* redoute le président du Conseil départemental, *«sur un marché européen libre, dans lequel le poids des contraintes n'est le même nul part, cela représente une sérieuse menace pour nos producteurs. Les parlementaires de la majorité doivent être sensibilisés sur le sujet pour que nous évitions de nouvelles distorsions de concurrence. Le contexte est plus que difficile pour toutes les productions. Il faut décréter l'état d'urgence agricole, ça ne peut plus durer ainsi. De notre côté, nous continuerons de faire le maximum pour l'agriculture, dans les limites de ce que la loi nous permet de faire».*

Aurélien Genest

Zoom sur le Projet Perrigny

Le Conseil départemental vient d'acquérir 20 hectares de terres agricoles à Perrigny-lès-Dijon pour y développer une activité maraichère bio, destinée à augmenter la part de produits locaux dans les cantines les collèges, les établissements sociaux et médico-sociaux du département. Ce projet a été présenté ce 11 décembre. La future activité de maraîchage s'étendra sur environ 15 hectares et respectera le cahier des charges de l'agriculture biologique. Des travaux d'aménagement et d'équipement des parcelles seront prochainement réalisés avec un bassin d'irrigation, des serres froides, un bâtiment pour stockage des légumes et un remisage de matériel. Un espace test dédié à l'apprentissage du métier de maraîcher sera créé sur deux hectares : un cadrage juridique et matériel sera proposé à de futurs agriculteurs qui pourront ainsi se confronter à l'expérience et aux réalités de ce métier. Un espace d'expérimentation en permaculture sera également aménagé sur un hectare : celui-ci contribuera à l'amélioration et à la diffusion de connaissances sur cette technique adaptée à de petites surfaces agricoles en milieu urbain. La future légumerie Désie assurera la gestion et le suivi opérationnel pour l'approvisionnement de la restauration collective. Le Département utilisera la plateforme Agrilocal21 pour faciliter la mise en relation entre l'offre et la demande.

De nouvelles aides financières

De nouveaux soutiens voient le jour cette année. Les domaines concernés s'intéressent aux économies d'énergies dans les bâtiments d'élevage, à la biosécurité, à l'antibio-résistance, aux diagnostics de pulvérisateurs en viticulture, à l'innovation, au dispositif Faire face ensemble et aux périmètres de protection des espaces agricoles et naturels.

Intervention de Vincent Lavier «Construire l'avenir ensemble»



De nombreuses personnes ont assisté à la réunion.

Le président de la Chambre d'agriculture a présenté les résultats 2017 de chaque production avant d'aborder les grandes préoccupations du moment : *«Les aléas climatiques se succèdent et remettent en cause les productions agricoles dans les secteurs les plus fragiles du département. Si ces événements persistent, un sérieux problème d'occupation des sols va se poser. Un autre type d'aléa sur lequel nous n'avons pas du tout la main est le sanitaire : il s'agit d'une véritable bombe qui peut exploser à tout moment, j'en veux pour preuve ce qu'il vient de se passer avec la FCO. Pour ne rien arranger, les personnes qui pensent pour nous à Paris sont parfois déconnectées de la réalité, il n'y avait sans doute pas lieu d'inclure l'ensemble du département en zone de surveillance. Ensuite, il y a les accords internationaux du Ceta et du Mercosur : l'agriculture sert bien trop souvent de monnaie d'échanges. Elle en paye beaucoup trop les pots cassés, cela devient insupportable. Sacrifier notre viande de qualité pour aller chercher des produits d'Amérique du Sud traités aux hormones est intolérable, nous marchons sur la tête. J'ose espérer qu'il y aura d'autres portes de sorties».* Une autre préoccupation a été évoquée par Vincent Lavier avec le renouvellement des générations : *«c'est un énorme défi qui nous attend, d'autant que nos structures manquent de plus ne plus de rentabilité. Nous devons proposer des solutions aux jeunes, de nouvelles agricultures doivent être inventées. Faisons confiance aux jeunes et soyons plus que jamais à leurs côtés, construisons l'avenir ensemble, en partenariats, avec des deals gagnants-gagnants. Le partenariat avec le Conseil départemental trouve ici tout son sens».*



Marché fermier

En mode fête de Noël

Plusieurs producteurs côte-d'oriens se sont rendus le 11 décembre à Bretenière. L'occasion de rencontrer - et de goûter- les délicieuses Glaces de Conquête.

«*Bienvenue à la Ferme*» vient d'organiser son traditionnel marché de Noël à la Maison de l'agriculture. Comme chaque année, les salariés des organisations professionnelles agricoles ont pu réaliser différents achats au cours de leur journée de travail et préparer les fêtes de fin d'année de la meilleure des façons. Contrairement à la majorité des autres exposants, Tiffany Pech, adhérente au réseau depuis quelques mois, prenait part à son tout premier marché au sein des OPA. Installée sur la ferme laitière de son mari Benoît en 2012, la jeune femme n'a lancé son activité qu'en mai dernier, après avoir réfléchi à valoriser au mieux le lait produit sur l'exploitation.

500 bûches déjà vendues

«*Les Glaces de Conquête*» de l'EARL du Chanoy, produites dans le laboratoire de Frédéric Marcouyoux à Vernot, sont authentiques et ne comportent aucun colorant, conservateur ni texturant. «*Il n'y a pas d'œuf non plus, la seule variable est la quantité de crème ajoutée, en fonction de la matière grasse du lait qui varie selon les saisons*» indique Tiffany Pech. Sept parfums sont disponibles: vanille, caramel, café, miel, pépites de chocolat et lait, fleur de lait et cannelle en pots de 500ml ou deux litres. Tiffany Pech propose trois types bûches, avec 500 unités déjà commercialisées en moins de trois mois. La gamme est composée de la Bourguignonne (sorbet cassis, glace cannelle et biscuit pain d'épices), la Carapom (sorbet pomme, glace et coulis caramel, sablé) et En Rouge et noir (sorbet cerise, glace lait pépites de chocolat et biscuit brownie). Ces produits sont disponibles au marché de Fontaine-Française de mai à septembre pour les galces et de novembre à décembre pour les bûches. «*Les stocks sont pratiquement épuisés, il reste moins de 40 bûches désormais. La production repartira au mois de mars, avec sans doute des nouveautés !*» précise Tiffany Pech. Renseignements: www.lesglaces-deconquete.fr, 06 29 58 43 13.

Aurélien Genest



Tiffany Pech, de Saint-Seine-sur-Vingeanne, propose sept parfums de glaces et trois types de bûches.

Jeunes agriculteurs

Un rendez-vous électif et festif

Les JA de Châtillon/Laignes/Montigny se sont réunis le 1er décembre en assemblée générale.

Les assemblées s'enchaînent à JA21. Pour le canton de Châtillon/Laignes/Montigny, le rendez-vous était donné début décembre à Louesme où le président Victor Matrat a reçu une quarantaine de personnes, parmi lesquelles Vincent Lavier (président de la Chambre d'agriculture), Antoine Carré (administrateur départemental JA21) et plusieurs représentants de Dijon Céréales, 110 Bourgogne, FDSEA21 et Groupama. Les nombreuses activités de l'année écoulée ont été relayées et ont une nouvelle fois démontré le dynamisme des JA.

Malgré un groupe assurément soudé et dynamique, le moral des troupes se retrouve fortement impacté par une succession d'années économiquement difficiles. Les caprices de la météo et des cours non rémunérateurs ont accentué les difficultés, plusieurs jeunes présents dans la salle ne pouvant d'ailleurs pas s'installer à cause de la conjoncture.

Joffrey Delaire nouveau président

Le président Victor Matrat et le secrétaire Pascal Cornet ont faire part de leur souhait de passer la main après de nombreuses années à la tête du groupe. Joffrey Delaire et Jérémi De Waele ont été respectivement élus lors de cette assemblée et ont remercié leurs deux prédécesseurs pour leur dynamisme et leur dévouement. L'énorme succès de la Fête de l'agriculture 2016 a été de nouveau évoqué, avant une pensée en la mémoire d'Arnaud Chauve. L'assemblée générale s'est poursuivie au restaurant La Calèche en compagnie des Jeunes agriculteurs d'Aignay/Baigneux.



La réunion s'est poursuivie au restaurant pour la jeune et dynamique équipe du nord du département.

Partenariat avec Pôle Emploi

Une réunion riche en échanges

Une convention de partenariat, déclinaison de la convention régionale est en cours de signature entre les partenaires de l'emploi et de la formation agricoles et Pôle Emploi. Le but étant de promouvoir l'emploi agricole et de trouver des solutions au manque de main d'œuvre que connaît le secteur. Une journée de présentation du secteur agricole a ainsi été organisée le 11 décembre à destination de conseillers Pôle Emploi. A cette occasion, les différents partenaires de la formation (centres de formation, FAFSEA), de l'emploi (FDSEA, Anefa, groupements d'employeurs Agriressources 21 et GEIQ Agri 21, Service de remplacement) et de l'installation (Point Accueil Installation, Chambre d'Agriculture) ont été réunis pour échanger avec les conseillers Pôle Emploi. Le but de cette journée était d'informer les conseillers sur les métiers de l'agriculture et d'échanger sur les besoins de formation. Les difficultés de recrutement de salariés qualifiés pour les différents postes que propose l'agriculture côte-d'orienne ont largement été évoquées. Pour cela, des employeurs de différentes productions ont fait part de leur expérience à ce sujet et des pistes ont été évoquées pour répondre à la problématique.

Ces pistes sont à concrétiser au cours de l'année 2018 dans le cadre du partenariat, comme par exemple la mise en place de journées de promotion des métiers agricoles et de recrutement à destination de demandeurs d'emploi, qui pourraient être organisées dès le 1er trimestre 2018. Les employeurs intéressés par ces journées de recrutement ou ayant des difficultés à pourvoir leurs offres d'emploi peuvent contacter le Service juridique emploi de la FDSEA 21 (03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr).

▸ Agenda

04/01 Rendez-vous Elva Novia
Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
Les inséminateurs-conseils Elva Novia organisent un rendez-vous génétique charolais en Côte-d'Or le jeudi 4 janvier à 19h30 à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois. Renseignements sur www.elvanovia.fr, rubrique «*Agenda*».

13/01 Forum des MFR à Dijon
Les Maisons familiales rurales de Côte d'Or préparent un forum des métiers qui se tiendra samedi 13 janvier à Dijon, de 9h30 à 17 heures dans la salle de la grande orangerie au Jardin des sciences de l'Arquebuse. Ce forum, ouvert aux jeunes, familles, enseignants et toutes personnes concernées par l'orientation des jeunes, vise à présenter les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage proposées après les classes de 4ème et 3ème, du CAP au BTS.

▸ Formations

05/01/2018 – Eringes La santé est dans l'auge
Renseignements / inscriptions : Virginie Pabiou, GDS21 – 03.80.68.67.35
virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

08 et 29/01/2018 –En exploitation Insémination par l'éleveur
Renseignements / inscriptions : Marie-Claude Guerrier, CA21
03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

16/01/2018 – Bretenière Assurer avant de s'installer
Renseignements / inscriptions : Maëlle Sureau, JA21
03 80 68 67 72
ja21-installation@wanadoo.fr



FDSEA

La profession doit «*reprendre la main*»

La commission «*productions végétales*» de la FDSEA a abordé nombreuses thématiques vendredi dernier à Dijon.

Arnaud Rousseau est venu débattre avec les agriculteurs côte-d'oriens, qui lui ont exposé leurs problématiques à la caisse régionale du Crédit-Agricole. Arnaud Rousseau s'est notamment prononcé sur la prochaine Pac : une chose est sûre, elle ne réglera pas les problèmes des exploitants. Un travail sur les coûts de production «*s'impose*» selon l'intervenant. Des pistes d'amélioration du système assurantiel ont aussi été abordées, la FOP réfléchissant à la création d'un fonds professionnel pour gagner en indépendance et maîtrise.

Un «*contrat de solutions*»

Les actualités syndicales étaient à l'ordre du jour. L'ensemble des cours sont en dessous des coûts de production et ne permettent pas de dégager un revenu suffisant : ce constat observé depuis plusieurs années en Côte-d'Or démontre la nécessité de préserver l'ensemble des moyens de production. Le «*contrat de solutions » porté par la FNSEA et évoqué lors de cette réunion permettrait à la profession de « reprendre la main»*. L'objectif est de disposer de solutions de protection efficaces et durables (mécaniques, chimiques, prophylactiques…) pour toutes les productions et tous les territoires.

Glyphosate, encore trois ans

Après des mois de tergiversations, les États membres de la Commission européenne ont renouvelé l'autorisation du glyphosate pour une durée de cinq ans. Dix-huit pays, dont l'Allemagne, ont voté pour le renouvellement. Neuf pays, dont la France, ont voté contre. Emmanuel Macron a demandé à son gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour interdire le glyphosate en France dès que des alternatives auront été trouvées et au plus tard dans trois ans. La FDSEA prend acte de ce compromis européen de cinq ans mais déplore la position de la France. La FDSEA s'oppose à toute transposition franco-française qui amènerait des distorsions de concurrence importantes et une nouvelle perte de compétitivité pour les agriculteurs.



Le président du groupe Avril et de la FOP était l'invité d'honneur.

Congrès AGPB fin janvier

Le prochain congrès de l'AGPB se tiendra le 30 janvier et le 1er février à Dijon. De nombreux producteurs côte-d'oriens sont invités à faire le déplacement afin de représenter les zones intermédiaires et leurs problématiques spécifiques + s'intéresser au blé (à reformuler bien sûr). Ce congrès sera l'occasion de définir une véritable ambition céréalière pour les années à venir, différents intervenants et plusieurs tables rondes traiteront de nombreux sujets. «*Ce rendez-vous incontournable ne peut se faire sans les agriculteurs*» insistent les membres de la FDSEA. Fabrice Faivre et Jacques de Loisy attendent au moins 150 exploitants du département, afin de porter haut les revendications de la Côte-d'Or, en présence de la présidente de la FNSEA et du ministre de l'Agriculture. Des invitations seront envoyées mi-janvier.

AURÉLIEN GENEST

Un déplacement à Bruxelles



La commission *«productions végétales»* de la FDSEA s'est rendue fin novembre à Bruxelles afin de rencontrer les députés Michel Dantin et Arnaud Danjean au Parlement européen. L'évolution de la Pac, son budget, les zones à faibles potentiels, les outils de stabilisation du revenu, les réformes du droit de la concurrence et les conséquences du règlement Omnibus étaient au cœur des discussions. La délégation d'agriculteurs a rappelé les difficultés grandissantes des exploitations côte-d'orienne face aux aléas et aux normes environnementales. La problématique des faibles potentiels agronomiques des plateaux a été soulignée lors de ce rendez-vous.

Du positif pour terminer

Jacques de Loisy, président de la commission, a rappelé les avancées syndicales des dernières semaines. Le travail réalisé sur la classification des cours d'eau a notamment été cité : «*Celui-ci est bien avancé et va empêcher un certain nombre d'exploitants de se retrouver avec des fossés de drainage classés en cours d'eau. Si le glyphate sera interdit dans trois ans, il y a encore quelques semaines, il était question de son interdiction à la fin de cette année 2017. Nous avons participé aux actions syndicales organisées un peu partout dans le pays, nous devons continuer notre lobbying. Omnibus est un dossier porté notamment par la Côte-d'Or, nous nous sommes rendus à une conférence nationale sur le système assurantiel. Ce système est au cœur de nos préoccupations et nous travaillons depuis longtemps à proposer des améliorations. Nous avons participé à l'actionnement de deux leviers avec la franchise à 20% et à l'augmentation des possibilités d'accompagnements financiers. Jeudi (ndlr : hier), nous avons rendez-vous à la DDT pour faire adopter un travail initié par la FDSEA avec la mise en place d'un arrêté phyto. Celui-ci va nous permettre de continuer de travailler dans des zones sensibles, à proximité des écoles, des hôpitaux et de maisons de retraite».*

MITSUBISHI MOTORS

À SAISIR 4

~~25 900 €HT~~
20 990 €HT

Pick-up L200 Club Cab 2,4 DiD,154cv



Le seul pick-up à transmission intégrale !

- Climatisation
- Vitres électriques,
- Verrouillage centralisé
- Nouveau moteur
- Nouveau châssis
- Portes antagonistes
- Rayon de braquage 5,90 m

Toute l'équipe du garage EUROPE vous remercie pour votre confiance et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année

À DÉCOUVRIR CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

GARAGE EUROPE

J.M. PECHINOT
48 bis rue de Longvic - CHENOVE - 03 80 52 99 50

Production laitière

Envisager des jours meilleurs

Depuis plusieurs mois, beaucoup de prises de positions, d'avancées politiques ou de forts lobbying permettent d'espérer des jours meilleurs pour les producteurs de lait.



En effet, de la voix des consommateurs qui se disent prêts à payer plus les produits laitiers mais à condition que ce soit pour les producteurs, à celle du Président de la République qui réclame une meilleure répartition de la valeur au sein de la filière, en passant par les responsables de l'UE qui enfin ont pris la mesure de la crise du prix du lait et cherchent à trouver des mécanismes européens pour éviter qu'elles se reproduisent et pour permettre de donner plus de pouvoir de négociation aux producteurs. Même Emmanuel Besnier, l'invisible PDG de Lactalis, est sorti de son silence et a demandé à rencontrer le syndicalisme majoritaire, ainsi Christiane Lambert pour la FNSEA, Thierry Roquefeuil pour la FNPL et Yohann Barbe pour les JA l'ont rencontré et entendu dire entre autre *«que l'on ne peut plus continuer comme cela et que les producteurs doivent vivre mieux»*. Les producteurs de lait n'ont jamais reçu autant d'attentions de la part des politiques, des instances juridiques et publiques, des entreprises et même des français. Soyez certains que la FNPL profite au maximum de ce contexte d'écoute favorable pour faire avancer la revalorisation du prix du lait à la production pour qu'enfin chaque producteur puisse obtenir un juste retour du fruit de son travail, faire vivre décemment sa famille et ne connaisse plus la détresse des dernières années que nous venons de passer. Le bout du tunnel est en vue, nous restons mobilisés et ne lâcherons rien.

Nathalie Mairet,
administratrice FNPL

Un acquis syndical

Le Conseil d'administration de la FNPL s'est réuni le 29 novembre. De nombreux sujets ont été abordés et de notables avancées politiques ont été exposées. Le premier concerne l'avis rendu par la CEPC (Commission d'examen des pratiques commerciales) sur les pratiques commerciales au sein de la filière laitière. Le 6 novembre dernier, celle-ci a reconnu, de manière officielle, que le secteur laitier est « un secteur structurellement déséquilibré, où le vendeur subit un rapport de force qui n'est pas à son avantage ». La décision de la CEPC d'afficher cette affirmation au tout début de l'avis n'est pas négligeable, il peut être compris comme principe à portée générale. L'ensemble des points développés par la saisine ont été considérés, par la CEPC, comme pouvant être qualifiés comme abusifs au sens de l'article L442-6 du Code de Commerce et donc illégal (indivisibilité créée contractuellement entre le contrat de fourniture de lait et le mandat de facturation, changement de rythme de collecte à la discrétion de l'acheteur et des conséquences pour le producteur, exclusivité de l'utilisation d'un tank à lait au lait en location, pénalités en cas de dépassement du volume de lait contractualisé, refus de négocier de l'acheteur,un accord-cadre avec une OP non composée exclusivement de producteurs livrant à l'acheteur c'est-à-dire refus des OP territoriale transversales, non-respect des accords issus d'une médiation). Pour la FNPL, la CEPC vient de peser sur les clauses particulièrement visées dans l'avis, une quasi présomption d'illégalité, ce qui permettra de rénover la contractualisation actuelle. C'est donc un véritable acquis juridique et syndical que les représentants d'OP doivent faire valoir auprès de leurs acheteurs.

Échos du Conseil national

Les États généraux de l'alimentation ont été débattus au Conseil national. La FNPL s'est fortement mobilisée dans le cadre des ateliers mis en place par le Gouvernement et de nombreux contacts bilatéraux avec les présidents d'ateliers, les parlementaires, le gouvernement… Dans le contexte de l'élaboration du plan de filière demandé par le président Macron, Thierry Roquefeuil a été très clair : «*le plan de filière sera ambitieux ou ne sera pas !*» La FNPL a fait des propositions fortes et concrètes qui s'inscrivent en droite ligne avec la stratégie conduite depuis la mise en place de la Charte Laitière des Valeurs et qui s'articulent autour de deux axes forts : une meilleure répartition de la valeur pour un prix juste au profit des producteurs et la création de valeur en adéquation avec les attentes sociétales. Le président de la FNPL a rappelé également qu'il est impératif de donner plus de pouvoir de négociation aux acteurs de la production et de créer des cadres au sein de l'interprofession pour aider les organisations de producteurs et des coopératives.



Rendez-vous

L'agenda du Service Juridique Emploi de la FDSEA 21

Le Service Juridique Emploi vous propose régulièrement des réunions ou des formations pour vous accompagner dans votre rôle d'employeur et vous permettre de comprendre et de maîtriser le droit du travail.
Voici la programmation du début d'année 2018 :

Janvier
12/01 Formation Document Unique d'Evaluation des Risques, Bretenière 9h-17h
16/01 Réunion Actu'Paie, Bretenière 9h-12h
18/01 Réunion Actu'Paie, Chorey-Les-Beaune 9h-12h
23/01 Formation Document Unique d'Evaluation des Risques, Pouilly en Auxois 9h-17h
23/01 Formation Document Unique d'Evaluation des Risques, Châtillon sur Seine, 9h-17h
30/01 Réunion sur les entretiens professionnels, Bretenière, 9h-12h30

Février
06/02 Formation Document Unique d'Evaluation des Risques, Beaune, 9h-17h
08/02 Réunion sur les entretiens professionnels, Chorey les Beaune, 9h-12h30
15/02 Réunion sur les entretiens professionnels, Châtillon sur Seine, 9h-12h30
22/02 Formation Droit des sociétés, Bretenière, 9h -17h
27/02 Café RH sur la formation professionnelle, Bretenière, 9h30-12h30

Le nombre de places étant limité pour chaque réunion ou formation, n'hésitez pas à prendre contact rapidement avec le Service Juridique Emploi pour de plus amples renseignements (www.fdsea21.fr) ou pour enregistrer votre inscription (03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr).



Corbigny

L'abattoir va devoir trouver un plan B

Il y avait foule pour cette réunion concernant l'abattoir. Car chacun se doutait, après des années de questionnements, que l'avenir de cet outil allait se dévoiler ce matin-là dans les locaux de la mairie. Un avenir qu'il va falloir prendre en main pour le faire exister.



Les acteurs autour de la table pour tenter de trouver une issue.

En ouverture de cette réunion, le préfet Joël Mathurin a souligné qu'il voulait cet échange le plus large possible. Et en effet, la salle de la mairie était plus que remplie pour comprendre ce qui allait se jouer dans les mois à venir. Mairie, Conseil départemental, Comcom, DDT, DDCSPP, Direccte, Conseil régional, Draff, Chambres consulaires, Sicarev, Cialyn, Sicagemac, syndicats, JA... Une soixantaine de personnes étaient réunies autour de la table. Les deux députés nivernais étant eux simplement représentés. Et l'espoir, s'il y en avait un, a vite été douché lorsque le préfet a indiqué qu'en matière d'économie *«la meilleure arme c'est l'anticipation puis l'innovation et enfin une stratégie de territoire»*. Une phrase laissant présager des annonces de la Sicarev. Philippe Dumas, son président, et Bernard Pouillon, son directeur général, ont d'abord dressé un bref historique du groupe avant d'entrer dans le cœur du sujet : la Sicarev rebâtissait sa stratégie car il fallait *«réfléchir pour nous sur du long terme. Le danger est de garder tous les outils alors qu'en France on est en surcapacité en matière d'abattoir»*. Et Bernard Pouillon a rapidement été très clair : *«Sur les dix ans, le groupe ne pourra pas investir sur tous les outils»*. Interrogé par la salle, il énoncera rapidement ce que chacun avait déjà compris : *«On fera le choix de garder Paray-le-Monial»* plutôt que Corbigny. Mais d'expliquer que la Sicarev ne veut pas partir sans tenter de passer le relai : *«On a la volonté de trouver une solution pour le site. Nous sommes des gens responsables, on ne partira pas sans un accord avec nos partenaires»*. Mais soulignant aussi qu'il ne faut pas faire l'économie *«d'une réflexion plus générale sur les abattoirs de la région»*. En clair, Corbigny, plus assez rentable pour Sicarev peut potentiellement avoir une autre vie si les acteurs locaux s'investissent dans un projet global. Mais attention, pour la Sicarev, *«il ne faut pas se voiler la face, le problème est plus vaste»*. Prenant la parole, Éric Bertrand souligne de son côté qu'anticiper est une bonne chose avant d'ajouter : *«Les abattoirs de proximité, j'y crois. Sur le territoire, c'est un élément important, après... Tout ça ne va pas forcément nous mener bien loin, à moins de trouver des modèles économiques qui peuvent durer sachant que la consommation de viande est ce qu'elle est. En attendant, il ne faut pas attendre deux ans pour se poser la question, sinon Sicarev va dire : Tant pis pour vous ! »*

«Il faut arrêter la langue de bois»

Sicarev se veut donc un accompagnateur, un facilitateur. *«On peut céder les murs, le fond... mais il faut un projet sérieux. Le plus tôt sera le mieux. On est ouverts à tout mais rapidement»*. Joël Mathurin indique que *«dans ces conditions, cet état d'esprit, il y a une réponse de territoire à apporter, une logique de projet. Il faut s'inscrire dans une logique de durabilité, dans un espace intercommunal et peut-être même plus large encore. Mais les acteurs publics ne peuvent que mettre en place un contexte. Il faut donc que les acteurs économiques de cette chaîne s'engagent dans une logique d'appropriation économique et pas seulement d'usagers»*. Emmanuel Benard aborde, quant à lui, un sujet qui n'a pas encore été évoqué et qui est pourtant des plus importants : les trente-cinq salariés *«qui doivent être inquiets»*. Concernant l'avenir du site, il dit que *«les chiffres sont têtus»* et de préciser : *«Il y a 380 000 bovins et seulement 29 000 qui finissent dans les abattoirs. Les éleveurs ont leurs projets avec des destinations différentes et pas forcément en direction de l'abattoir»*. Puis d'ajouter que *«dans un contexte où on signe le CETA - j'observe aussi le Mercosur, c'est terrible - je me demande comment on peut se préoccuper du devenir des familles ici (...) Mais je suis confiant pour qu'on trouve une solution. Si on a un projet cohérent, c'est faisable, mais il y a un travail colossal à faire autour de ça»*. D'autres interventions soulèvent ensuite la question du calendrier, de savoir si des modèles transposables existent ailleurs, certains interpellant à nouveau la Sicarev ne comprenant pas comment le groupe peut se passer complètement de l'abattoir. Mais la décision est prise. Et comme le souligne à nouveau Philippe Dumas : *«L'outil ne fait pas partie de la stratégie du groupe mais on ne veut pas partir comme des voleurs»*. Pour lui, la réflexion doit aller vite, il faut un projet solide dans un an maximum. Bernard Pouillon ajoutant, soufflant le chaud et le froid : *«Il faut arrêter la langue de bois. Le gâteau se rétrécit. Les outils, il y en aura de moins en moins, il faut en garder certains mais de manière pérenne. Il faut, à ce sujet, une réflexion non pas locale mais régionale. Sicarev ne peut pas avoir un abattoir tous les 100 kilomètres»*.

Une équipe projet va se mettre en place

Autour de la table, on évoque le fait de devoir trouver des marchés de niches, des clients potentiels, développer internet... Mais quand Rémy Collado du groupe Shiver est interrogé, il explique *«que notre vocation est de vendre des produits issus de BFC. Notre position restera la même mais on ne va pas obliger à abattre sur un site précis mais sur une région. Nos volumes ne changeront pas. Nous ne sommes pas donneurs d'ordre sur le lieu d'abattage»*. Et lorsque le préfet s'interroge sur d'éventuelles perspectives commerciales concernant la mise en avant de transports courts, de bien-être animal Remy Collado répond que *«oui il y a une demande, on y est attentif mais la proximité on l'a. On répond déjà à ces critères»* soulignant lui aussi une baisse de la consommation. L'exemple de l'abattoir d'Autun est abordé, mettant en avant la mobilisation des éleveurs et un travail avec la grande distribution. Interrogeant encore d'éventuels partenaires, Joël Mathurin obtient des réponses de bouchers et d'éleveurs locaux qui veulent bien s'engager à faire travailler l'abattoir.

La Chambre des métiers voulant, elle, servir de lien pour que les gens intéressés se fassent connaître auprès d'eux afin d'organiser la réflexion globale. Et Bernard Pouillon de redire qu'il *«faut s'engager, sinon Corbigny est mort. Mais je me pose des questions. Un marché de niche, oui, mais ne faut-il pas plutôt réfléchir à un cœur d'abattoirs. Il n'y aura pas plusieurs niches et plusieurs abattoirs»*. En fin de réunion, Joël Mathurin semble satisfait de l'intérêt porté par les acteurs de la filière présents ce jour-là affirmant qu'il y a ici *«un savoir-faire, une performance sanitaire et environnementale»*. Mais soulignant que d'ici un an, il faudra pouvoir donner un projet clair. Un projet qui *«nécessite une dynamique privée et publique»*. L'organisation doit se mettre en place, mobiliser les ressources et les acteurs pour pourvoir espérer trouver une issue favorable pour l'abattoir. Un plan B. Un équipe-projet se met donc en place, la Comcom devant porter cette réflexion qui, il faut l'espérer, n'est pas un marché de dupes.

FABIENNE DESSEUX



Bernard Pouillon et Philippe Dumas : *«L'outil ne fait pas partie de la stratégie du groupe mais on ne veut pas partir comme des voleurs»*.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Producteurs et marchés de Noël

Une vitrine toujours appréciée malgré quelques réserves

Chaque année, ces marchés sont des incontournables pour les consommateurs en recherche de qualité. Très fréquentés, ils sont aussi l'image d'une ville. Reste à savoir s'ils sont toujours une aubaine pour les producteurs en vente directe.


Marchés de Noël, un incontournable pour les producteurs et les consommateurs.

Le week-end dernier, le marché de Noël de Nevers a attiré nombre de visiteurs, un véritable succès en termes d'affluence malgré une météo parfois très humide... Avec un nouvel emplacement, au parc Roger Salengro, ce rendez-vous proposait des stands de producteurs de produits régionaux mais aussi des manèges, des découvertes d'associations de jumelages et de la vente de produits manufacturés.
Et lorsqu'on déambulait dans les allées, les producteurs locaux avaient tous leur opinion sur cette formule un peu différente de l'année dernière. Plus vaste, certains appréciaient la plus grande facilité d'accessibilité du marché. Le parking autour étant un atout non négligeable. Mais d'autres se montraient plus réservés sur l'aspect *«mélange des genres»*. Ainsi Denis Lechopier, venu vendre ses bières Ôlieu, regrettait *«les chinoiseries»* présentes. Mais pour sa première année de marché - ce brasseur commercialise sa bière depuis quelques mois seulement - il estime *«que c'est une vitrine importante. L'occasion de rencontrer sa clientèle»*. Preuve en est, les promeneurs s'arrêtent, goûtent et repartent avec quelques bouteilles. Mais il avoue à demi-mot que ces trois jours ne feront pas forcément recette.
Ou alors à moyen terme. Une analyse souvent partagée par les producteurs qui voient ces marchés comme une véritable opportunité d'approcher des clients qui ne seraient pas forcément venus les voir dans un autre contexte. Autre producteur nivernais, Michel Langlois est lui un habitué de l'exercice avec plus de dix années de marchés de Noël derrière lui. Ce vigneron propose Coteau du Giennois ou Pouilly fumé sur tout le département. Et lui aussi s'accorde à dire qu'au-delà de la vente, c'est le moment de rencontrer sa clientèle et d'en faire venir une nouvelle. De parler des produits mais aussi des soucis des producteurs, des problèmes de gel subis depuis deux ans... Tout comme Denis Lechopier, il trouve ce marché de Nevers trop *«dilué»* et préférait l'ancien emplacement, en petits îlots disséminés aux alentours de la place de la Résistance, *«bien plus convivial»* selon lui.

«Ce n'est pas le lieu l'important, mais ce qu'on y trouve»

De quoi faire hésiter les acheteurs et peut-être passer à côté d'une vente. D'une allée à l'autre, certains producteurs regrettent aussi une concurrence qui ne dit pas son nom avec parfois des vendeurs qui ne sont pas producteurs mais qui laissent planer le doute sur l'origine de leurs produits.

Mais malgré ces réserves, ces marchés de Noël sont toujours pour ces professionnels l'occasion de renforcer leurs ventes et les liens avec les clients. Comme d'autres ici, Emmanuel Brossard qui tient une huilerie à Raveau, fait ici *«50% de vente et 50% de relation et de rencontres»*. Car il est certain que ces moments - comme au Marault ou à Guérigny - sont une formidable opportunité pour les petits nouveaux comme Pascal Leballeur et sa *«Cerise sur le cochon»* qui propose ses terrines faites maison. Des classiques mais aussi des recettes originales. Là encore, la magie de Noël semble opérer puisque la curiosité est là et les ventes se font.
Venue d'Ourouer, Amélie Vincent et la Ferme du pressoir se trouve plutôt bien installée dans son allée. Ce qui n'est pas toujours le cas d'autres de ses collègues : *«ici l'allée est cohérente, il n'y a presque que des producteurs»*. Et de souligner que de l'autre côté il y a du *«plexiglas artisanal»*. Un concept qui la fait sourire. Mais comme pour la majorité des producteurs, ces marchés sont des vitrines incontournables où elle aime rencontrer sa clientèle. Et puis *«c'est le coup d'envoi des festivités. Les gens commencent à imaginer leur repas et pour cette occasion, ils sont prêts à consommer de vrais bons produits, ils se lâchent. Durant ces trois jours, on a bien travaillé»* concède-t-elle. Lorsqu'on l'interroge sur le déménagement du marché de Nevers, elle explique que pour elle, *«ce n'est pas le lieu l'important»* mais ce qu'on y trouve : *«Les gens veulent un vrai marché de Noël. On a de formidables artisans d'art qui pourraient être ici»*. Une attractivité et une authenticité qui donneraient sans doute une véritable identité au marché de la cité ducale correspondant aux attentes des consommateurs... et des producteurs.

Fabienne Desseux

Jeunes Agriculteurs

L'élevage en fête le 13 janvier

Le samedi 13 janvier à partir de 10h sera organisée la finale départementale de jugement de bétail.

Des candidats de tout le département sont attendus sur l'exploitation du Gaec de Fontaine Blanche à Moux-en-Morvan ! Le site a été choisi par l'équipe organisatrice des Jeunes Agriculteurs du canton de Montsauche-les-Settons, en partenariat avec le département.
Cet événement incontournable chez les JA permet de mettre en avant les qualités des jeunes dans une ambiance conviviale. En effet, l'appréciation du jury portera sur l'aptitude des jeunes à juger trois animaux par rapport à un animal témoin à partir de plusieurs critères : les qualités de la race, le développement musculaire ou encore le développement squelettique.
Les concurrents ont été sélectionnés par le biais des concours cantonaux organisés par les JA et des concours organisés par les lycées agricoles nivernais. Les candidats sélectionnés à la suite de cette finale départementale auront le privilège de représenter la Nièvre lors de la finale nationale qui aura lieu lors du Salon de l'agriculture à Paris du 25 février au 5 mars.
En parallèle de la finale départementale de jugement de bétail, les Jeunes Agriculteurs de Montsauche-les-Settons organisent des courses de caisses à savon ! Vous pourrez aussi assister à une présentation des taureaux d'insémination par Elva Novia. Si vous souhaitez vous restaurer, nous vous proposons un repas sur place le midi et sur réservation le soir pour 18 euros (Apéritif, quiche Morvandelle, jambon du Morvan à la crème, gratin dauphinois, tarte aux pommes et café). C'est donc dans la bonne humeur que nous vous attendrons nombreux.
Informations et réservation au 06 40 51 65 10.

JA 58

CHAROLAIS CROISSANCE
CIALYN Centre d'Elevage
Station d'évaluation CHARMOY (89)
VENTES AUX ENCHÈRES REPRODUCTEURS CHAROLAIS
3 et 10 janvier 2018
Autres ventes :
• 18 janvier à Montrond-les-Bains (42)
• 31 janvier et 7 février à Charmoy (89)
• 21 février à Créancey (21)

INFORMATIONS ET CATALOGUES
www.charolaiscroissance.fr
• Guillaume Hamart:
06 20 97 23 93 / gha@cialyn.fr
• Bruno Elmanowsky:
06 09 82 85 46 / b.elmanowsky@cecna.fr
PORTES OUVERTES
29 décembre
à Charmoy
à partir de 10h00

▶ Agenda

10/01/18 Bien dans ses bottes

Le bien-être paysan, une notion abstraite pour certains. Exploitation, famille, activités extérieures:pas toujours simple d'y voir clair, de s'y retrouver. Cette formation organisée par la FDSEA de l'Yonne se tiendra sur six journées avec trois séquences de deux jours à Auxerre et est ouverte aux exploitants nivernais. Les objectifs de cette formation sont : comprendre comment *«je fonctionne»* ; arriver à objectiver nos actions et nos prises de décisions ; apprendre à prendre du recul ; redonner du sens à notre métier ; ne pas rester dans le doute ; reprendre plaisir à être agriculteur ; retrouver son bien-être paysan. Formation gratuite sauf repas et frais de déplacement. Une prise en charge *«service de remplacement»* est prévue par la MSA. Conditions et renseignements, première semaine de janvier auprès de la responsable de stage, Marianne Ranque. 03 86 49 48 10. Inscription par mail fdsea.yonne@fdsea89.fr
Dates : 10 et 11 janvier ; 7 et 8 février ; 7 et 8 mars 2018

11/01 Cerfrance Réunions Petites Régions

CerFrance organise des réunions "petites régions" 2017/2018 avec pour thème : Notre territoire évolue : Quelle place pour moi ? Au programme : panorama des résultats 2017 des exploitations agricoles ; Tables rondes (face aux mutations actuelles, quelle posture adopter ? ; Créer de la valeur sur les territoires (présentation d'une étude prospective. Cerfrance veut décortiquer les résultats des principaux systèmes de production. Deux réunions élevage et polyculture-élevage ont déjà eu lieu.La dernière réunion aura lieu jeudi 11 janvier à Donzy à 14h30 (Salle des Fêtes - place Gambetta).
Inscriptions : secrétariat du site de Nevers Cerfrance 03 86 71 92 50.

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Bilan des contrôles de la DDT

Mêmes causes, mêmes effets

Fin novembre, comme chaque année, la DDT a donné le bilan des contrôles effectués dans la Nièvre en 2016 et les prévisions 2017. Retour en chiffres sur ces visites.



Thérèse Romefort : le bilan à la loupe.

Qu'ils soient aléatoires ou suite à un problème, ces contrôles sont bien connus des éleveurs. En effet, tous les exploitants, qui ont au moins une aide Pac, sont soumis à la conditionnalité et doivent respecter certaines règles.

En 2016, 61 contrôles ovins/caprins, 103 bovins, 3 laitiers ont été réalisés (1). En ce qui concerne les contrôles ovins/caprins, 26 dossiers étaient en anomalie, soit 43%.

En 2015, ce chiffre était de 39%. Sur ces exploitations, les erreurs les plus fréquentes concernaient un problème d'identification, l'absence de notification de mouvement, de document de circulation ou de recensement. En ce qui concerne les bovins, 79% des exploitations étaient en anomalie et une grosse part a fait l'objet d'une fiche d'avertissement précoce. Des chiffres qui peuvent sembler importants, mais en réalité il y a peu d'anomalies sur chaque exploitation. On trouve des dépassements du délai de notification de mouvement ou l'absence de notification de mouvement mais aussi des animaux avec une seule marque auriculaire ou physiquement absents mais présents dans l'inventaire.

Des cheptels importants sources d'erreurs

En ce qui concerne la campagne 2017 et les ovins, 60 exploitations ont déjà été vues et 29 comportent des anomalies.

Pour les bovins, 79 exploitations ont été contrôlées et 65 ont des anomalies. En ce qui concerne le bien-être animal, sur les 27 en cours, les 11 en retour ne présentent aucun problème. Les conseillers de l'EDE précisent une fois de plus que ces chiffres, n'ont rien d'étonnant et sont d'une année sur l'autre de même nature et peuvent toujours être corrigés.

La taille des cheptels, particulièrement développés dans le département, est toujours source d'erreurs et d'oublis et l'EdE rappelle quelques règles en matière de délais : moins de 27 jours pour les naissances et les notifications ; moins de 20 jours pour les boucles, sept jours pour les mouvements (entrée, sortie, achat, vente ou décès).
Comme le souligne Thérèse Romefort du service EdE, en matière de délai de remise en conformité, entre un et trois animaux, elle doit être immédiate. Entre quatre et dix, cela génère une pénalité de 3% de l'ensemble des primes Pac. 5% au-delà de dix animaux.

FABIENNE DESSEUX

(1) En 2015 il y a eu 67 contrôles ovins/caprins ; 119 contrôles bovins ; les contrôles producteurs de lait, bien-être animal étaient du même nombre que cette année.

Bovins et boucle électronique

Une obligation probable pour les naissances

Cela ressemble à l'Arlésienne. Pourtant, il est fort probable que janvier 2019 instaurera, en matière de bovins, l'obligation des boucles électroniques pour les naissances. Sur 2000 élevages nivernais seuls 40 ont franchi le pas.



Boucle électronique (à droite) : pas de différence avec une boucle non-pucée

Les éleveurs d'ovins ont cette obligation depuis maintenant sept ans. Et si quarante élevages bovins (chiffre pour la campagne 2017/2018) ont anticipé cette nouvelle norme, se disant qu'il faudra bien s'y plier à un moment ou à un autre, il y a encore beaucoup de méconnaissance concernant la boucle électronique.

Il faut savoir que les animaux auront toujours deux boucles : une avec puce et l'autre sans. Toutes deux seront semblables au niveau de l'apparence et le numéro sera toujours bel et bien visible contrairement à une idée répandue. Cette boucle offre des avantages pour les laitiers équipés de robots mais aussi pour les éleveurs qui pèsent et qui sont informatisés. Sauf qu'il faut savoir que dans la Nièvre, seuls 51% des élevages sont informatisés. Plus par manque de temps que par refus.

Les exploitants visités par les équipes de la Chambre s'y mettant volontiers mais reconnaissant qu'ils ont trop à faire pour prendre le temps d'opter pour ces méthodes. Ces boucles, loin d'être un gadget, pourront donc permettre une gestion simplifiée qui se couplera avec le reste des outils informatiques à la disposition des éleveurs. Mais nécessitant une proximité physique avec les animaux afin de récupérer facilement les données nécessaires.

Entrées, sorties, ventes, achats... en tout état de cause, la puce ne pourra que réduire le nombre d'erreurs de gestion sur les exploitations. Fiable, la boucle électronique présente forcément un surcoût de départ. Mais sa solidité physique semble avérée, les éleveurs d'ovins ne se plaignant pas de difficultés particulières ou récurrentes en matière de fonctionnement. Avant que cette boucle ne devienne une obligation, les EdE sont à disposition afin de répondre à toutes les interrogations des professionnels.

FABIENNE DESSEUX

Marchés de Noël

Un marché au succès grandissant

Depuis plusieurs années, la famille Rabuat, éleveurs producteurs de canards à Méré, organise un marché de Noël au cœur même de l'exploitation, pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Tombée fin novembre, la nouvelle avait fait l'effet d'un coup de massue pour les producteurs locaux habitués à être présents chaque année au Marché de Noël des Caves Bailly Lapierre, lorsque fut décidé en 2013, l'annulation de l'évènement, pour cause de fréquentation trop importante au regard de la capacité d'accueil des lieux. Une décision prise par les Services de l'Etat, en concertation avec la direction des Caves. C'est dans l'urgence que la famille Rabuat, à Méré, accueillit cette année là sur leur exploitation quelques producteurs pour un premier marché de Noël, qui depuis, n'a fait que gagner en notoriété et conquis un public de plus en plus nombreux au fil des années. Il suffisait de voir le nombre de voitures stationnées ou en quête d'un emplacement, dans les rues du village ce samedi midi, pour s'en convaincre !

Eleveurs producteurs de canards et produits dérivés depuis plus de 40 ans, c'est au cœur même de l'exploitation familiale, que les Rabuat donnent rendez-vous chaque année aux consommateurs en quête de produits authentiques pour leurs menus de réveillons. Parmi les producteurs présents ce week-end, une quinzaine d'agriculteurs du réseau Bienvenue à la ferme, ainsi que de nombreux créateurs d'art. Un évènement qui n'est pas sans demander un long travail de préparation, explique Jérôme Rabuat : *«on s'y prend bien un mois avant pour la fabrication des décos, tout cela, en parallèle de l'activité. C'est mon père, avec l'aide d'un employé, qui durant 15 jours, réaménagent le hangar utilisé en temps normal pour l'élevage de nos canards. Il faut enlever tout le matériel, retirer la paille, tout nettoyer, placer les décos»*. Un travail payé de retour, au vu de l'affluence dans les allées tout au long du week-end. Notamment devant le stand des foies gras où il fallait s'armer de patience avant de conquérir le graal !

Digne successeur de celui des Caves de Bailly, le marché de Noël à Méré est-il en passe d'accueillir un jour les milliers de visiteurs qui s'y pressaient chaque année ? Au vu de la satisfaction générale grandissante, le pari semble atteignable. Il est en tous les cas déjà bien ancré au calendrier des évènements festifs de décembre, ayant su conquérir ses lettres de noblesse par son authenticité.

DOMINIQUE BERNERD



Mieux valait être sage… «Il» était là !



Il fallait parfois s'armer de patience dans les allées.



Maurice et Jean-Pierrre, deux copains de Laborde, en profitent pour casser une *«petite croute»*, après avoir fait le tour des stands !



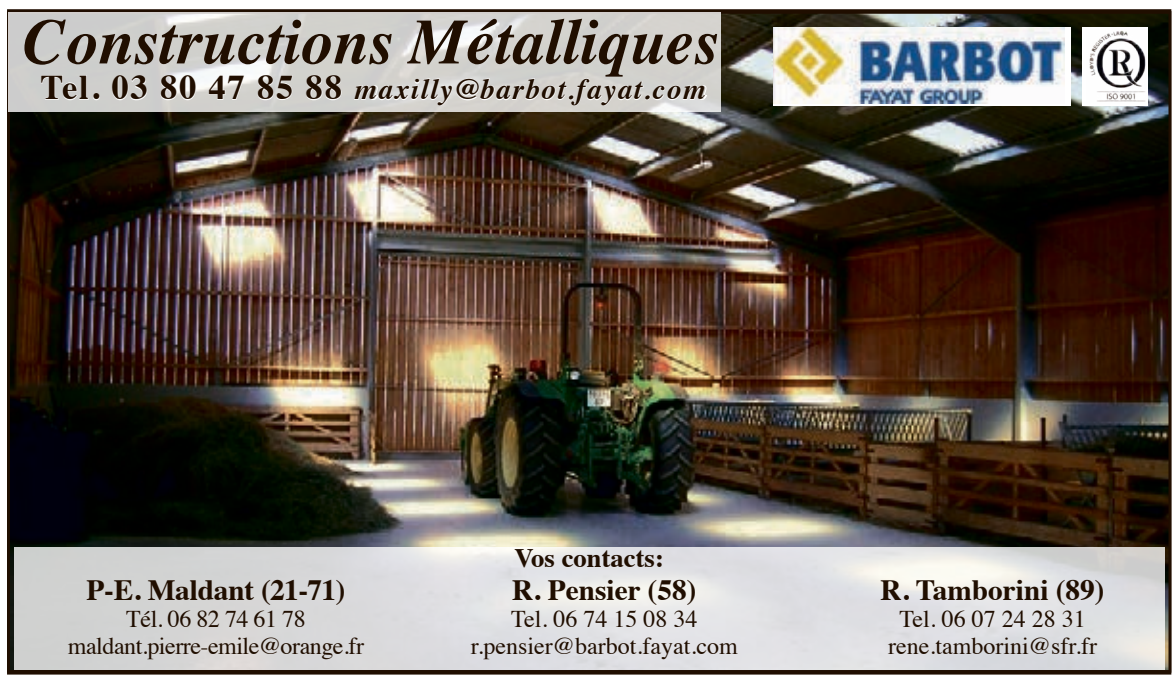
Une petite caresse à la vache en passant…



Un décor qui demande chaque année beaucoup de travail.



«C'est celui-là que je veux !»



Coopérative Cocebi

Une capacité de stockage doublée

La coopérative bio Cocebi, qui a tenu son assemblée générale le 13 décembre dernier, poursuit son extension avec le doublement des capacités de stockage de son site historique, à Nitry



Les travaux d'extension sont en cours et devraient s'achever en avril prochain



Après 31 ans à la présidence de la coopérative, Jean-Marie Pautard a annoncé qu'il tournait la page

«Ca devait être la moisson du siècle. Dans les faits, ça l'a été, mais pas dans le bon sens ! Ni nous les paysans, ni nos grands instituts de prévisions avec leurs satellites, ni nos institutions agricoles, personne n'avait rien vu venir ! Ce fut un désastre dont on se souviendra longtemps, pour peu que le dérèglement climatique ne nous habitue pas à ce genre de déconvenue…» Comme l'a rappelé son président, Jean-Marie Pautard, la moisson 2016 aura été la pire collecte que les adhérents de Cocebi aient pu connaître, depuis la création de la coopérative en 1983. Seule l'année 1976, de sinistre mémoire, avait affiché d'aussi faibles rendements. Toutes les productions ont été touchées et au final, la collecte de l'exercice 2016/2017 ne dépasse pas les 14 000 tonnes, à peine plus de la moitié de ce qui était attendu. Pour un chiffre d'affaires en baisse de 9%, à 11,4 Millions €, les prix en hausse sur la majorité des produits ayant permis d'amoindrir en partie la baisse de volume. Pour autant, souligne Jean Buet, directeur de la Cocebi, *«imaginons l'impact pour la coopérative si nous n'avions pas vu dans le même temps, nos surfaces augmenter…»* Pour sa part, l'activité semences certifiées subit un effet double peine, avec 700 tonnes collectées sur l'exercice, soit moins du quart de la récolté annoncée, et de faibles facultés germinatives, rappelle Jean Buet : *«très compliqué de faire de la semence avec ce que l'on a reçu en 2016, compte tenu d'un taux de déchet au tri d'environ 50% pour 25 à 30% selon les années habituellement et des facultés de germination particulièrement basses et aléatoires sur un bon nombre de lots…»*

Dès le 14 septembre, le Conseil d'administration de la coopérative mettait en place des mesures d'accompagnement des adhérents, avec notamment un prix de base payé aux producteurs au moins identique à celui de 2015, des compléments de prix payés avec plus de deux mois d'avance et un report sans frais des échéances à la moisson 2017, pour les approvisionnements en semences et fertilisants.

La collecte 2017 s'annonce heureusement sous de meilleurs auspices, avec des rendements, à quelques exceptions près, qualifiés de «*très bons*» et des volumes pour la coopérative, proches de 30 000 tonnes. Au total, l'union de commercialisation Fermes Bio (qui regroupe, outre Cocebi, les coopératives Probiolor, Corab et Biocer), devrait être amenée cette année à mettre en marché plus de 62 000 tonnes, pour un chiffre d'affaires prévisionnel dépassant les 30 millions €. La situant parmi les premières places des metteurs en marché bios en France.

Des investissements de deux millions d'euros

La récolte désastreuse de 2016 n'a pas empêché la coopérative de Nitry de décider d'investissements majeurs pour son avenir, avec notamment la création de 12 nouvelles cellules venant s'additionner à l'existant, pour y stocker 3 800 tonnes supplémentaires, une augmentation du débit d'ensilage et un nouveau séparateur. Actuellement en cours de réalisation, les travaux devraient s'achever en avril prochain, pour être pleinement opérationnels à la moisson 2018. Une galerie permettant de mettre à l'abri l'ensemble de la manutention et de chargement est également en construction, ainsi que le renforcement de la tour de triage afin d'y traiter l'intégralité des volumes qui sont amenés à y transiter. Le circuit d'évacuation des balles et des déchets sera revu en conséquence dans les mois à venir. Le coût total de l'investissement avoisine les 2 M€, avec une enveloppe de subvention de 684 K€, octroyée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. D'autres pistes seront menées pour accompagner la croissance de la production en agriculture biologique, rappelle le directeur de la coopérative, Jean Buet : *«comme de favoriser au maximum le stockage en ferme, au moins par des stockages tampon sur des périodes pas très longues pour permettre la fluidité au moment de la récolte. Si tout arrivait en même temps, nous serions submergés…»* Ou encore, de mener des partenariats avec des agriculteurs ayant une capacité de stockage, sous forme de prestations, voire, d'envisager déjà d'autres investissements : *«aucune décision n'a encore été prise en la matière, mais nous savons que nous aurons inévitablement à créer un nouveau site de stockage dans le département, même si le lieu n'a as encore été choisi, pour faire face à l'augmentation de production attendue. Sauf à penser que le bio arrête de se développer et que la croissance de la collecte s'arrête…»* L'été dernier, la Cocebi a par ailleurs fait l'acquisition d'un terrain de 1,5 ha, dans l'objectif d'une réserve foncière pour construire une usine de transformation sur place, à Nitry.

Le président Pautard tourne la page

Un changement d'échelle annoncé pour la coopérative bio du département, qui s'est fixée pour objectif de se différencier par rapport au «*bio mondialisé*», explique Jean Buet : «*un groupe a été créé dans le cadre de Fermes Bio pour travailler à une distinction, à un label ou toute chose identifiable, permettant d'apporter de la valeur. Cela nous ramène à une question fondamentale : pourquoi 100% bio ? Parce que cela correspond à une certaine attente d'une partie des consommateurs, prêts à payer un peu plus cher, pour avoir autre chose que de l'agricole UE ou non UE…»*

Après 31 ans de bons et loyaux services à la présidence de la coopérative, Jean-Marie Pautard a décidé de tirer sa révérence : *«je pense que c'est l'heure… Désormais, même les dictateurs africains ne perdurent plus au pouvoir au-delà de 80 ans !»* Sans pour autant quitter le Conseil l'an prochain, et *«accompagner le futur nouveau président si besoin…»* L'occasion, dans ce qui sera son dernier rapport moral et d'intervention en qualité de président de livrer quelques réflexions personnelles, sur ce développement de l'agriculture bio (6% des SAU françaises aujourd'hui), qui ne sera pas sans conséquence pour la filière : *«comment nous situer sur cette autoroute où nous sommes doublés, à droite, à gauche, un peu comme dans un film d'animation, où même des nouveaux venus, vont voler par-dessus nos têtes ? Ce développement de la bio que nous avons si souvent appelé de nos vœux est là…Nous ne pouvons que nous en réjouir ! Mais nous pouvons légitimement nous inquiéter ou nous poser la question suivante : cela est-il pérenne ? Quid du moyen terme de notre vision bio ? Et quelle place devons-nous prendre dans ce concert, cette cacophonie…? »*

DOMINIQUE BERNERD



Erratum

Une erreur s'est produite dans le choix de la photo illustrant l'article sur les Jardins de la Croisière, paru en page 13 de notre édition de la semaine dernière. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.



Salariés et membres du Conseil d'administration réunis pour l'occasion. Outre le directeur territorial de GRDF, Thierry Gay et le président de l'association, Michel Jouan, était présente également la députée de la circonscription, Michèle Crouzet

Filière bio

Un projet politique pour dessiner l'avenir

Face à l'essor sans précédent que connait la filière bio depuis ces trois dernières années, la coopérative Cocebi a élaboré un projet politique pour les dix ans à venir.



La présentation du projet politique a donné lieu à de nombreuses interventions des adhérents présents dans la salle.

Le bio a le vent en poupe, mais comment conserver le cap et qui tiendra la barre ? Par delà la métaphore, le sujet est suffisamment d'importance pour que la coopérative Cocebi ait décidé de travailler à un projet politique engageant son avenir pour la prochaine décennie. Projet présenté aux adhérents et débattu, lors de l'assemblée générale du 12 décembre dernier à Nitry.

«Cocebi est une coopérative 100% bio, qui regroupe des agriculteurs aux productions diverses…Notre agriculture biologique est plus qu'un mode de production, c'est un modèle qui porte et accompagne le changement social, environnemental et économique de nos territoires» Des mots forts, inscrits dans le marbre du projet, sur lesquels le président de la coopérative, Jean-Marie Pautard, a livré quelques réflexions : *«100% bio, ce n'est pas anodin car aujourd'hui, bon nombre de structures considèrent que la bio est un élément de diversification dans une palette de produits alimentaires, pour laquelle la bio est une niche et une aubaine. Certains ont cette conception de la bio, ce n'est pas la nôtre et cela peut avoir beaucoup d'incidences dans le choix que l'on fait et dans les investissements à venir»*.

Ne pas être intégriste

Si la juridiction autorise aujourd'hui la juxtaposition de deux structures, l'une en bio, l'autre en conventionnel, sur une même exploitation, le sujet fait débat, parmi les adhérents présents : *«le fait de faire les deux sur une même exploitation, risque à terme de faire perdre de la crédibilité à nos produits, qui n'auront plus le même aspect aux yeux des consommateurs»*. Pas d'accord répond Jean Massé, figure tutélaire (courant *«canal historique !»*) de l'agribio dans le département : *«j'adhère au 100% bio, c'est l'idéal, mais on ne va pas refaire un cahier des charges pour différencier un «bio+ !» Je pense qu'il ne faut pas être intégriste, ça n'a jamais été ma politique. Il faut laisser le libre choix aux gens, d'avancer à leur vitesse»*. Rappelant que la coopérative avait aujourd'hui embauché deux techniciens pour accompagner les adhérents dans leur conversion. Mais les aides proposées aujourd'hui, qu'elles soient pour le maintien ou la conversion, sont plafonnées et n'œuvrent pas en faveur de fermes 100% bio, rappelle cet autre adhérent, qui dénonce un manque de lucidité de certains acteurs de la filière : *«qui s'imaginaient que les aides à la bio, c'était comme le bandit manchot, on tirait sur la manette et ça tombait automatiquement !»*

La concurrence d'un bio *«mondialisé»*

Si l'agriculture bio connait un changement d'échelle, elle doit aujourd'hui faire face à une bio *«mondialisée»* avec plus ou moins de contraintes suivant les pays et les cahiers des charges. La concurrence n'est pas anodine : *«à la Cocebi, nous nous situons délibérément dans une «bio +» avec plus de cohérence et c'est ce dont les consommateurs ont besoin aujourd'hui»*. L'objectif de fermes 100% bio défendu par le projet politique, n'appelle pas pour autant à jouer les *«ayatollahs»*, précise Jean-Marie Pautard : *«on ne coupe pas des têtes et des mains, mais à un moment donné, quand on aura tout mis sur la table, il y aura des choses à faire et on s'est donnée 5 ans pour cela. C'est-à-dire qu'une personne engagée sur une première parcelle en bio, devra au bout de cette période, avoir passé l'ensemble de son exploitation en bio»*.

Parmi les intervenants au débat, Laurent Poncet, président de la coopérative partenaire Ynovae : *«nous avons chez nous des agriculteurs qui se cherchent, d'autres avec des problématiques en terme de Bac pour certaines zones et passer en bio sera certainement pour eux la seule solution et nous devons les accompagner… Arrêtons de nous tirer dans les pattes ! Le bio français doit exister, car moi, je suis très méfiant vis-à-vis du bio importé pour satisfaire un marché de mode. Et ce qui fait la valeur du bio français, c'est qu'existe à côté une agriculture conventionnelle ! Car si on généralise le bio à toute la production française, en termes économiques, je pense que cela deviendra très compliqué pour la filière bio dans son ensemble»*.

DOMINIQUE BERNERD



▸ Agenda

16/01 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra mardi 16 janvier à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : dijon@apecita.com

17/01 Valoriser sa production AB par un triage de qualité

Formation organisée par Bio Bourgogne, sur le thème *«Valoriser sa production AB par un triage de qualité»*, mercredi 17 janvier, de 9 h à 17 h 30, Salle du conseil, Mairie de Michery. Matinée en salle et après-midi sur le terrain. Inscription avant le 8 janvier. Renseignements auprès de: Hélène Levieil, responsable grandes cultures au 06 77 30 78 82 - helene.levieil@biobourgogne.org

Soigner ses animaux d'élevage par l'acupuncture

Formation organisée par Bio Bourgogne, sur le thème *«Soigner ses animaux d'élevage par l'acupuncture»*, mardi 23 janvier et lundi 26 février, de 9 h 30 à 17 h 30, au Gaec Gobier des Merles, Les Merles - Chastenay, à Ouanne. Intervenante : Nayla Cherrino Para, vétérinaire orientée médecines naturelles. Inscription avant le 10 janvier. Renseignements auprès de : Marion Primat, animatrice polyculture élevage au 06 08 02 87 94 marion.primat@biobourgogne.org

Exposition vente de Noël à Saint-Fargeau

Exposition vente de Noël jusqu'au 30 décembre, à l'Office de Tourisme de Saint-Fargeau. Une quinzaine d'artisans présents, pour des cadeaux originaux et fait mains. Lundi, de 14 h à 18 h ; mardi au samedi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

Marché de l'avent à Vareilles

Jusqu'au 24 décembre, huit créateurs du Pays d'Othe présentent leurs œuvres (peintures, bijoux, livres…), au Maquis de Vareilles

Marché de créateurs à Saint-Sauveur-en-Puisaye

Jusqu'au 7 janvier, les Créacteurs de Puisaye organisent une exposition de Noël, dans leur galerie, 6 rue de la Roche, à Saint-Sauveur. Samedi et vendredi, de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h 30; dimanche et mercredi, de 10 h à 12 h 30

Exposition de Noël à La Feré-Loupière

Jusqu'au 13 janvier, l'Espace Acanthe, 16 rue Pierre-de-Courtenay, accueille une exposition de Noël (peintures, céramiques, photographies, sculptures…), tous les jours, sauf lundi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h. Renseignements au : 03 86 73 14 24

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Comment implanter et maîtriser un couvert végétal sur mon exploitation ?
Module à distance de 3,5h fin janvier et 6 février à Auxerre.
Contact :
Lise Marie Lales, 03 86 94 28 91

Réussir la transmission de mon exploitation
Les 30 janvier, 01-06 et 08 février à Auxerre. Contact :
Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16

Développer mes capacités de communication pour… Mieux négocier, fluidifier mes relations avec mes proches, voisins, collègues
Les 8 janvier et 5 février à Auxerre.
Contact :
Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Cultiver les moutons : réintroduire de l'élevage sur une exploitation céréalière
Les 11 et 18 janvier à Auxerre.
Contact :
Cédric Bachelier, 06 83 81 90 97

Me préserver et agir en situation de stress : les 25 et 26 janvier à Auxerre
Contact :
Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Créer mon aire de lavage/remplissage et gérer mes effluents phytosanitaires : le 30 janvier ou le 27 février à Auxerre. Contact :
Manon Brault, 03 86 94 22 09

De la traite à la fromagerie: Qualité du lait en vue de la transformation au lait cru : Le 19 janvier à Gaec du Champ Beaublé à Blacy 89. Contact :
Guillemette Allut, 03 85 35 89 40

La conditionnalité sur mon exploitation, suis-je à jour en cas de contrôle (HVE 1) ? Session grandes cultures. Plusieurs sessions possibles : le 30 janvier ou le 27 février 2018.
Contact :
Jules Martin, 03 86 94 26 38

Formation

Les clés pour être «bien dans ses bottes»



Sous l'égide de la FDSEA de l'Yonne, une seconde session de la formation *«Bien dans ses bottes»* va débuter le 10 janvier prochain. Ou comment, au travers de la Programmation Neuro Linguistique, trouver en soi la solution de ses problèmes.

Retrouver un épanouissement dans son univers de travail, trouver en soi les clés pour solutionner ses problèmes, analyser et contrôler ses émotions… Autant d'objectifs visés par les formations proposées par Jean-François Mathieu, éleveur et ancien Conseiller agricole à la Chambre d'agriculture de Corrèze, aujourd'hui consultant en Programmation Neuro-Linguistique.
Apparue aux États-Unis dans les années 70, la PNL est une technique visant à mobiliser toutes les ressources de son inconscient, pour utiliser son cerveau de manière différente et apprendre à agir sur ses comportements.
Le bien être des animaux est un droit, celui des éleveurs un devoir. Un axiome sur lequel s'est bâtie la formation proposée par Jean-François Mathieu, pour qui, *«un éleveur n'est pas une exploitation. C'est un être humain qui peut avoir des limites. Souvent, les doutes, les manques d'envie ou d'enthousiasme des producteurs, engendrent les difficultés techniques et économiques de leur exploitation…»* (Plateau Space webTV du 17/09/2015).
Ne pas se laisser submerger par le stress en prenant conscience des comportements ou des actions inutiles, retrouver une pensée objective, *«s'ouvrir à leur intelligence émotionnelle, à se confronter à ce qu'ils cachent sous leur couches d'oignon. C'est très rapide et efficace, à condition d'y mettre toute son énergie»*.
Convaincu que si une personne subit ses émotions, elle ne peut prendre les bonnes décisions, l'ancien conseiller agricole veut avant tout faire passer le message qu'en agriculture, comme ailleurs, *«la fatalité n'existe pas»* et que si une exploitation ne va pas bien, c'est avant tout parce que son propriétaire ne va pas bien.

Une formation pour *«retrouver du bien-être paysan»*

Le bien-être paysan, une notion abstraite pour certains, mais considérée comme essentielle par la FDSEA de l'Yonne. Exploitation, famille, activités extérieures : pas toujours simple d'y voir clair, de s'y retrouver. Une chose est certaine malgré tout : *«quand le paysan va, tout va !»*

Pourquoi cette formation ?
L'année dernière, la FDSEA de l'Yonne avait déjà proposé cette formation inédite. 10 participants ont tenté l'aventure et en sont ressortis transformés. Devant l'enthousiasme suscité et les témoignages positifs, l'instance syndicale agricole départementale ne pouvait que continuer l'aventure. Elle propose donc la 2e édition de cette formation pour début 2018 (dates ci-après).

Le but de cette formation ?
Elle a pour objectif de :
Comprendre comment *«je fonctionne»*,
Arriver à objectiver nos actions et nos prises de décisions,
Apprendre à prendre du recul,
Redonner du sens à son métier,
Ne pas rester dans le doute,
Reprendre du plaisir à être agriculteur,
Retrouver son bien-être paysan

Qui va animer cette formation ? Un autre paysan !
Jean-François Mathieu est éleveur de Salers en Corrèze. Il accompagne aujourd'hui des éleveurs, *«à aller mieux : «j'ai souhaité utiliser mes acquis pour accompagner les agriculteurs en difficulté, pour améliorer ma communication avec eux et analyser leur véritable besoin. Les résultats sont bons dans la plupart des cas : les personnes apprennent à retrouver une pensée objective, elles prennent du recul par rapport à leur quotidien et aux évènements extérieurs. Plutôt que de réagir émotionnellement, ces éleveurs acceptent les évènements avec bienveillance et on se rend compte que dans la majorité des cas, si l'exploitation va mal, c'est que l'agriculture va mal. Avec cette formation, les agriculteurs se réapproprient le fait que, quel que soit le contexte, ils sont maîtres de leurs décisions et donc de leur vie présente et future»*.

Durée et lieu de formation :
Cette formation se tiendra en la Salle des fêtes des Chesnez, près d'Auxerre, sur 6 journées avec 3 séquences de 2 jours : 10 et 11 janvier 2018, 7 et 8 février, 7 et 8 mars

Je ne peux pas partir de mon exploitation !
La solution passe par le Service de remplacement. Il est prévu une prise en charge de l'intervention par la MSA dans le cadre de son action sociale et par l'Asylra. Les agriculteurs qui voudront suivre cette formation, seront donc soulagés dans leur travail. Si vous n'êtes pas adhérent au Service de remplacement, vous devrez vous acquitter de l'adhésion (cotisation de 100 € pour les agriculteurs et de 50 € pour les JA)

Qui peut venir?
Tout agriculteur du département qui le souhaite, qu'il soit syndiqué ou non

Ca va couter cher?
Rien du tout. La FDSEA de l'Yonne ne souhaite aucune participation financière. Seul le repas, les frais pour vous rendre à Auxerre et l'adhésion au Service de remplacement restent à votre charge ? Cette formation est financée par Vivéa
De questions ?
Appelez Marianne Ranque
au 03 86 49 48 24
ou 03 86 49 48 10
Mail : fdsea.yonne@fdsea89.fr

DOMINIQUE BERNERD

«Je tomberais dans un puits...»

A la tête d'une exploitation de 120 ha, à Treignac, en Corrèze, Laurent Coudert élevait des veaux de lait sous la mère. Un couple qui *«bat de l'aile»* et une séparation conflictuelle en 2013 lui ont fait perdre pied. C'est un conseiller de la Chambre d'agriculture qui le dirige alors vers Jean-François Mathieu, pour une première découverte de la technique PNL.

Conquis, Laurent a multiplié les sessions de formation, au point d'abandonner son activité d'agriculteur, pour souhaiter devenir à son tour formateur.

Dans quel contexte avez-vous découvert la PNL ?
Laurent Coudert : *«la séparation se passait mal, je sentais que je tombais dans un puits et soit je rebondissais, soit je finissais mal, d'où ce travail amorcé avec Jean-François, qui m'a aidé à reprendre pied. Pourtant au début, j'étais complètement fermé, plus aucun sentiment, j'étais devenu une machine et faisais tout par la force. Je ne me ménageais plus, le travail était devenu un refuge… Nous avons commencé quelques séances ensemble et c'est comme cela que tout a démarré. Cela m'a tellement apporté que je me suis posé un jour la question de voir comment faire comme lui et accompagner des personnes… Là, j'en suis à ma 3e année de formation, entamée en 2014 alors que j'étais encore agriculteur et elle va s'achever en avril prochain»*.

Évoquer ses émotions, parler de son intime, n'est-ce pas un peu antinomique avec la réputation de «taiseux» du monde agricole ?
«Au début, il y a toujours un peu de fierté personnelle empêchant de s'ouvrir complètement et une barrière est à franchir. Il faut commencer par réfléchir sur ce que l'on veut pour soi. Et bien souvent, les gens ne savent pas répondre. On n'ose pas dire ce qui ne va pas et au bout d'un moment, on touche le fond. Dans la PNL, on reprend beaucoup les mots que les personnes expriment. De là, on les accompagne pour les aider à trouver leurs réponses, comme s'autoriser à être heureux au travail, s'autoriser à prendre des vacances… Bien souvent, il ne s'agit que d'un problème d'organisation, mais quand on a la tête dans le guidon, on n'y pense pas. La PNL conduit à une analyse perpétuelle de son propre comportement, on se remet en question sans arrêt. Tout le monde en est capable, c'est souvent le simple recul sur les choses qui manque».

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


Pac

Le règlement «omnibus» en vigueur début 2018

Considéré comme une mini-réforme de la Pac avant l'heure par les eurodéputés qui l'ont négocié, le règlement agricole *«omnibus»*, adopté le 12 décembre par le Conseil de l'UE et le Parlement européen, entrera en vigueur le 1er janvier prochain.


Réussir

Le règlement agricole issu des négociations sur le projet omnibus de la Commission de Bruxelles pourra entrer en vigueur le 1er janvier 2018. Il a en effet été formellement adopté le 12 décembre par le Conseil de l'UE, les Pays-Bas et la Belgique s'abstenant, quelques heures après que le Parlement européen ait donné son feu vert par 503 voix contre 87 et 13 abstentions.

Ce texte (94 pages), résultat d'un compromis intervenu le 12 octobre entre les deux institutions, modifie les règlements de base de la Pac, afin de donner de nouveaux pouvoirs aux organisations de producteurs en dérogation au droit de la concurrence et améliorer les outils de gestion des risques.

Par ailleurs, il simplifie à la marge le régime de verdissement des paiements directs, offre une plus grande flexibilité pour définir ce qu'est un agriculteur actif, donne la possibilité d'augmenter le complément d'aide pour les jeunes agriculteurs et inclut diverses mesures dans le secteur viticole, notamment l'extension des règles d'autorisation de plantations pour les vins sous indication géographique, aux vins utilisés pour la production de spiritueux sous IG (cognac), ainsi que dans celui des fruits et légumes.

Concurrence : la Commission européenne *«inquiète»*

Dans une déclaration inscrite au procès-verbal de la session du Conseil, la Commission européenne *«constate non sans inquiétude que certaines des nouvelles dispositions en faveur des organisations de producteurs pourraient compromettre la viabilité et le bien-être des petits agriculteurs et porter atteinte aux intérêts des consommateurs»*.

Dans ce contexte, elle regrette que *«les modifications convenues par les colégislateurs ne prévoient, tant pour la Commission que pour les autorités nationales compétentes en matière de concurrence, qu'un rôle limité pour leur permettre de prendre des mesures afin de préserver une concurrence efficace»*.

De son côté, le Parlement européen estime, également dans une déclaration, que les nouvelles règles en question *«ne nécessitent aucun éclaircissement supplémentaire sous la forme d'orientations de la Commission»*.

Les raisons de l'abstention des Pays-Bas

Enfin, dans une troisième déclaration (inscrite au procès-verbal), les Pays-Bas disent *«s'inquiéter de l'abaissement du seuil de préjudice des assurances récolte, animaux et végétaux, qui est ramené de 30 % à 20 %»*. Faisant référence à leur propre régime d'assurance contre les aléas climatiques *«qui fonctionne bien, avec un seuil de préjudice de 30 %»*, ils estiment que, avec l'abaissement de ce seuil, il faudra *«indemniser davantage et plus souvent»*. La conséquence en sera, craignent-ils, *«une augmentation de la prime, ce qui rendra plus difficile la participation au large régime d'assurance contre les aléas climatiques»*.

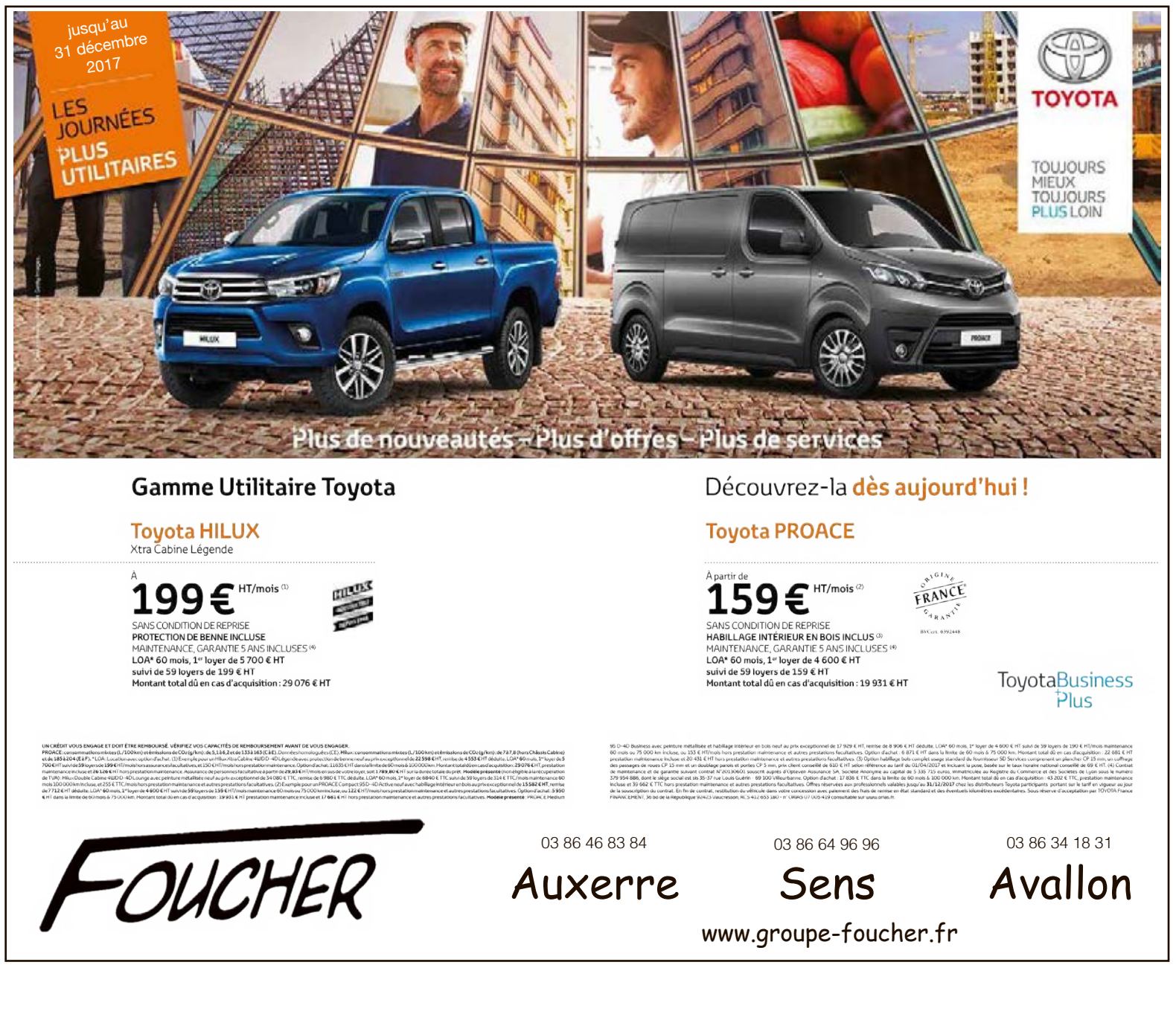
Par ailleurs, notent les Pays-Bas, cette modification aura pour effet de *«faire passer la subvention concernant la prime de la « boîte verte»* de l'OMC à la *«boîte orange»* (mesures provoquant une distorsion des échanges). C'est pour ces raisons qu'ils se sont abstenus lors du vote du règlement.

AGRA

▸ En bref

Interbev **Les filières affichent leur plan de filière**

Répondre aux attentes des consommateurs, monter en gamme, créer de la valeur, maintenir et développer le potentiel de production, les filières bovine, ovine, caprine et équine ont vu large dans leurs plans de filière diffusés le 19 décembre. Pour la filière bovine, ce sont près de dix objectifs qui ont été sélectionnés dont *«l'encadrement des promotions»* ou *«l'intégration de nouveaux paramètres d'évaluation des viandes»*. Plus globalement, l'interprofession des viandes, Interbev, souhaite développer les signes officiels de qualité dont le bio *«avec des objectifs chiffrés d'augmentation du volume selon les filières»*. Une montée en gamme qui doit s'effectuer aussi auprès de la restauration collective. Les filières caprine et bovine ont précisé l'importance *«d'un accompagnement des filières et des opérateurs»* de la part de l'administration.



▶ En bref

EGAlim La future loi sera une expérimentation pour deux ans

La présidente de la FNSEA aborde cette semaine de clôture des États généraux de l'alimentation *«avec beaucoup d'"attente»*. *«Les agriculteurs veulent du concret»*, a-t-elle insisté le 18 décembre. La FNSEA demande que cinq points apparaissent clairement dans la future loi de modernisation des relations commerciales : vulgariser les contrats qui prennent en compte les coûts de production ; une possible renégociation des prix de la part des industries agroalimentaires auprès des distributeurs ; l'encadrement des promotions ; une sanction des prix abusivement bas ; un seuil de revente à perte (SRP) *«correctement appliqué et non dévoyé»*. Selon les premiers éléments qui lui ont été présentés par le ministère de l'Agriculture, le projet de loi reprend une bonne partie de ces points, *«mais ce n'est pas clair sur la renégociation et il ne s'agirait que d'une expérimentation pour deux ans»*, a précisé Christiane Lambert. Quant au SRP, *«il y a beaucoup de vents contraires, a-t-elle insisté. Il est hors de question que ce soit 2 % comme le veut M.-E. Leclerc. Nous demandons 15%»*. Christiane Lambert demande au président de la République et au Premier ministre *«de ne rien lâcher»*, d'autant que *«les distributeurs se redevenus des prédateurs dans les négociations en cours, avec des demandes de baisse des prix allant de 2 à 10 % et une volonté de faire payer aux industries laitières les ruptures d'approvisionnement en beurre»*.

Éleveur & Engagé 120 nouveaux points de vente dès janvier

«Dès janvier, plus d'une centaine de nouveaux magasins feront apparaître les viandes Éleveur & Engagé dans leurs rayons : 100 points de vente Lidl, 3 points de vente Intermarché et 21 points de vente Cora», selon un communiqué de presse du 18 décembre des membres de la démarche. En cette fin d'année, Éleveur& Engagé a fait un bilan du développement de la démarche : du nombre de points de vente qui proposent cette viande assurant une meilleure rémunération aux éleveurs : *«100 Super U, 77 Lidl, 37 Carrefour, 20 Auchan, 2 Intermarché et 8 Leclerc»*, soit 244 points de vente. 7 des 9 grandes enseignes françaises de distribution sont signataires de la démarche : Système U, Carrefour, E. Leclerc, Intermarché, Lidl, Casino et Auchan ; 6 races à viande sont concernées (Limousine, Charolaise, Parthenaise, Blonde d'Aquitaine, Salers et Aubrac) et 5 500 animaux partent dans la démarche en moyenne par mois. D'après le communiqué, grâce à cette démarche, Lidl a comptabilisé plus de 107 000€ de plus-value pour les éleveurs sur la période allant de février à fin septembre 2017.

Installation Léger recul en 2016

«En 2016, 14146 non salariés se sont installés en tant que chefs d'exploitation agricole», soit 6,2% de moins qu'en 2015, annonce la Caisse centrale de MSA le 18 décembre. 65,4% de ces nouveaux installés, soit 9246 personnes, ont moins de 40 ans: *«un chiffre stable par rapport à 2015»*. Les installations tardives (les plus de 40 ans), quant à elles, reculent. Que ce soit dans le cas de transfert entre époux (1079 personnes, soit -5,6%) ou sans transfert entre époux (3821 personnes, soit -18,6%). Les départements ayant enregistré la plus forte hausse d'installations sont l'Essonne (+47,6%), le Territoire de Belfort (+30%), la Seine-Maritime (+28,7%) et l'Ariège (+28,2%). A l'inverse, le nombre d'installations a fortement reculé dans le Val d'Oise (-35,3%), l'Indre (-33,9%) et le Cher (-27,3%).

lait de vache Le redressement de la collecte s'est poursuivi en octobre

Agreste a souligné le 15 décembre la poursuite de l'augmentation de la production de lait de vache en France *«En octobre 2017, la collecte de lait de vache poursuit son redressement, selon une note. Elle progresse de 5,2 % par rapport à octobre 2016, encouragée par une conjoncture plus favorable»*. La collecte cumulée depuis le début de l'année apparaît toutefois en baisse de 1,2 % d'une année sur l'autre. *«Le prix du lait standard s'établit en moyenne à 348 €/1000 litres, en retrait de 5 €/1000 litres par rapport au mois de septembre 2017 mais en hausse de 46€/1000 litres par rapport à octobre 2016»*, poursuit Agreste. Les évolutions des fabrications de produits laitiers au lait de vache sur un an sont *«dynamiques»*, en lien avec l'augmentation des disponibilités de matières premières, d'après la note. Les collectes de lait de chèvre et de brebis progressent en octobre respectivement de 6 % et 8,5 % d'une année sur l'autre. Les évolutions des fabrications de produits laitiers au lait de chèvre se montrent *«hétérogènes»*.

Comptes de l'agriculture 2017

Des résultats en hausse mais une situation toujours précaire

La Commission des comptes de l'agriculture de la Nation a publié le 14 décembre les comptes de l'agriculture pour l'année 2017. Ces comptes montrent une augmentation du résultat de la branche Agricole. Cependant, cette hausse ne compense pas les effets de la crise de 2016.

Les comptes de l'agriculture de l'année 2017 ont été publiés le 14 décembre par la CCAN (Commission des comptes de l'agriculture de la Nation). La CCAN anticipe une hausse de 10.6 % du résultat par rapport à 2016, mais pour la FNSEA celle-ci ne permet pas de compenser la baisse de résultat de 14,2% que les exploitations avaient enregistré en 2016.

Les chefs d'exploitation enregistrent une baisse de 27% de leur résultat par rapport aux trois années précédentes, plus de 25% des exploitations agricoles présentent un résultat négatif. L'emploi agricole continue également de décroître avec un nombre d'actifs en recul de 1%.

Une partie de l'amélioration du résultat tient à une diminution des charges qui sont en retrait de 11,1%. Du fait d'une baisse des prix (-12%) et des volumes consommés (-7,2%) les dépenses en engrais et amendements ont chuté de 18,3%. L'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) note cependant que *«la stratégie de maîtrise des achats adoptée par les agriculteurs est toujours à la merci de la hausse des prix des intrants»*. En raison d'une remontée des prix des produits pétroliers la facture énergétique s'est alourdie en 2017 (+8,9 %).

Hausse de la valeur de la production agricole

Suite à une année 2016 *«catastrophique»* la CCAN annonce un redressement de la valeur de la production agricole (+2,4%) qui ne compense pas la chute de 2016 (-6,6%). Cet accroissement est dû à l'amélioration des volumes produits sur l'ensemble des productions agricoles. Pour la première fois, depuis 3 ans, les volumes de la production végétale s'orientent à la hausse (+4,9% en 2017 contre -8,6% en 2016).
Le colza et le tournesol ont ainsi connu en 2017 des récoltes historiques. La suppression des quotas de betteraves a entraîné une sensible augmentation de leurs surfaces cultivées. À l'inverse des autres productions, celle de vin est en net recul (-12%).

La valeur de la production végétale a cependant peu évolué (+0,3%). Les prix de la production végétale sont en baisse de 4,4%, l'essentiel de cette diminution s'explique par la baisse des prix des légumes et des pommes de terre (-40%).

La tendance inverse a été observée dans la production animale. Sa valeur a augmenté de 5,9% en raison d'un redressement du prix, pour la première fois en 4 ans (+7,3%). Les prix restent cependant inférieurs à ceux de 2014. Le prix du porc a ainsi augmenté de 6% et celui du lait de 14%.
En raison de la crise du Fipronil, la hausse du prix des œufs s'est accélérée en fin d'année (+19% en moyenne annuelle). Les volumes de la production animale ont, quant à eux, diminué de 1,3%.
Pour les gros bovins, on observe un retrait de 2 % des volumes par rapport à 2016. Ils ont diminué de 3 % pour les porcins. Autre point d'inquiétude pour le monde agricole la balance du commerce extérieur qui, si elle reste excédentaire, est en repli sur les neuf premiers mois de l'année 2017. Pour la FNSEA, ce repli est la traduction d'un manque de compétitivité de la production française et les agriculteurs ne peuvent pas compter sur les exportations pour revaloriser leurs produits.





En direct de la MSA

Rencontre avec Gaby Duthu
Une action de veille sur le terrain.
Service Vie Institutionnelle de la MSA
Le lien privilégié avec les adhérents.

Apprendre sur sa santé.
Une action en faveur du Téléthon.
Faire découvrir un outil de proximité.
Découverte du site Internet MSA Bourgogne.

Un nouveau Tesa pour s'adapter à la DSN
Des postes informatiques en libre service dans les accueils
Nouveau mode de contact : le rendez-vous téléphonique

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Performance et proximité au service du monde agricole

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) conclue pour la période 2016/2020, entre la MSA et les Pouvoirs publics, s'articule autour de deux grandes ambitions, l'une portant sur la performance de gestion et l'autre orientée vers les services aux adhérents.

L'exigence de la performance

Maîtriser les dépenses, améliorer la productivité, mobiliser les moyens pour répondre aux attentes des adhérents, tels sont les engagements portés par la COG. Et c'est dans une période de difficultés majeures pour la population agricole que la MSA doit mettre en œuvre les actions permettant de remplir ces engagements.

Pour cela, la MSA a mis en place un programme ambitieux de mutualisation d'activités entre les caisses de son réseau, avec pour objectif de gagner en productivité, tout en conservant sur le terrain les personnels de proximité. Les assurés de la MSA gardent ainsi, non seulement leurs interlocuteurs habituels (agents d'accueil et conseillers), mais également tous les acteurs du guichet unique qui les accompagnent au quotidien, en particulier en cas de crises agricoles : travailleurs sociaux, préventeurs, médecins et infirmières du travail, médecins conseils, animateurs de la vie mutualiste...

Les 35 caisses, désormais constituées en 16 binômes et trinômes, ont élaboré leur programme local de mutualisation définissant les activités à mutualiser, leur localisation et le calendrier de mise en œuvre. Ce sont des opérations d'ampleur et un effort considérable d'adaptation et de formation auquel les personnels des MSA vont consentir et ce, dans un délai contraint. Concernant les MSA de Bourgogne et de Franche-Comté, la mutualisation sera en effet effective au 1er avril 2018 et a fait l'objet d'une assemblée générale du personnel de la MSA Bourgogne le 30 novembre dernier à Beaune.

Le maintien de la proximité constitue un fil rouge dans la mise en œuvre des projets de mutualisation. Les caisses d'affiliation restent l'interlocuteur :

► de leurs assurés, qui conservent ainsi leurs repères ;

► des partenaires du territoire, ce qui garantit une continuité dans les projets en cours et à venir et dans la permanence des réseaux sur le terrain, réseaux locaux d'entraide et d'alerte auxquels contribuent efficacement les élus de la MSA...

La méthode choisie de construction des programmes et de contenu des mutualisations procède bien des trois composantes de l'identité de la MSA : proximité, ancrage territorial, autonomie et responsabilité des caisses et conforte la MSA dans son rôle d'acteur de référence dans les territoires ruraux.

La MSA, acteur de référence dans les territoires ruraux

Comme elle le fait depuis près de quinze ans, la MSA continue à soutenir les projets "petite enfance" des territoires ruraux en cofinançant tous les services permettant d'apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des familles en milieu rural (micro-crèches, maisons d'assistantes maternelles…). Appui à la parentalité, insertion professionnelle, prises en compte des situations de fragilité ou d'isolement sont également ciblés par les dispositifs mis en place.

- 235 micro-crèches ouvertes entre 2008 et 2016 pour 2.500 places et 7.500 familles bénéficiaires -

La MSA poursuit le déploiement de son offre socle d'actions ou d'ateliers collectifs dans le cadre de parcours de prévention en direction des seniors (conférences-débat



type "éducation à la santé", ateliers du bien vieillir, Peps Eurêka...). Cette offre est mise en place et assurée par les Asept (Association santé éducation prévention sur les territoires) réunissant de nombreux partenaires (Carsat, Rsi, Mutualité Française, etc). La MSA propose également des initiatives complémentaires (ateliers, réunions d'information...) sur des sujets diversifiés comme la sécurité routière, les gestes de premiers secours...

- En 2016, 38.000 personnes ont bénéficié des actions proposées dans l'offre socle et plus de 25.000 ont participé à celles de l'offre complémentaire -

La MSA assure la protection sociale de ses ressortissants et contribue au développement sanitaire et social des territoires ruraux

► en collaborant aux actions de l'Agence Régionale de Santé mises en place pour limiter les déserts médicaux en milieu rural ;

► en déployant les programmes de retour à domicile (Prado) après hospitalisation et l'offre hospitalière de proximité en lien avec les ex-hôpitaux locaux ;

► en favorisant la coopération entre professionnels de santé par le développement de réseaux gérontologiques, ou la création de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ;

► en adaptant sa politique de prévention aux jeunes et aux populations précaires.

- La MSA accompagne 28 réseaux gérontologiques et 78 MSP -

Les métiers de l'agriculture présentent des risques spécifiques liés à la diversité des activités, le travail avec le vivant ou l'utilisation de nombreux équipements et produits. Comme elle le fait depuis plus de vingt ans, la MSA a élaboré un plan Santé Sécurité au Travail 2016/2020 ciblant les priorités d'actions de prévention à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des entreprises et des personnes.

- Plus de 600 experts SST (conseillers en prévention, infirmiers et médecins du travail) mettent en place des actions individuelles ou collectives à destination des actifs agricoles -

Pour mener à bien toutes ses missions, la MSA compte bien entendu sur son réseau d'élus. Présents sur les territoires, ils assurent au quotidien, le rôle de relais entre les adhérents et les services de la MSA, détectent les besoins, informent sur les aides existantes et contribuent à l'animation des territoires. Leur rôle est essentiel pour permettre à la MSA de rester un acteur de référence dans les territoires ruraux.

- 24.000 élus sur l'ensemble du territoire - ■

Éditorial



Les réunions de présentation de notre nouveau plan d'Action sanitaire et sociale et du film "Oser ! La MSA à vos côtés", auprès des échelons locaux et des partenaires, viennent de s'achever sur l'ensemble du territoire bourguignon. Malgré une participation que nous aurions souhaitée plus importante, ces réunions ont permis de mettre en avant l'excellent travail réalisé au quotidien par les salariés de la MSA Bourgogne auprès des populations agricoles fragilisées, leur engagement et leur conscience professionnelle. Qu'ils en soient ici remerciés.

Et alors que 2018 pointe le bout de son nez, d'autres dossiers sont déjà engagés.

Tout d'abord, l'augmentation du taux de cotisations sociales des exploitantes et exploitants semble inévitable. En effet, le Gouvernement prévoit la suppression de la diminution de 7 points des cotisations Amexa obtenue en 2016 pour donner de la compétitivité à l'agriculture française. Cette évolution, sans concertation au préalable, vient s'ajouter aux difficultés rencontrées par le monde agricole.

Ensuite, il s'agit, sur proposition de notre Conseil d'administration, de la mise en place par arrêté préfectoral, à partir du 1er janvier, d'une seule et unique SMA (Surface minimale d'assujettissement) en lieu et place des 9 SMA existantes et d'une parcelle de subsistance (parcelle que le retraité peut continuer d'exploiter) identique pour l'ensemble de la Bourgogne. Cette mesure qui tend à harmoniser et simplifier les critères d'assujettissement, n'a pas d'effet rétroactif. Toutes les personnes concernées par un changement de statut seront informées personnellement.

Enfin, il nous semble nécessaire de rappeler les spécificités du régime agricole, et notamment de son guichet unique. C'est pourquoi, nous allons rapidement rencontrer tous les députés et sénateurs de Bourgogne, afin de leur présenter la MSA, son action essentielle sur les territoires et auprès de ses ressortissants, ainsi que le rôle primordial de relais des délégués sur le terrain. Ces derniers, à l'écoute des besoins, sont, en effet, à l'initiative de nombreuses actions permettant d'améliorer la qualité de vie des populations agricoles et favorisant l'animation des territoires. Je vous invite à découvrir les témoignages de certains d'entre eux dans ce dossier.

À l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une très bonne année 2018 !

■ Dominique Bossong

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

La MSA et son réseau de dél

Zoom

Rencontre avec Gaby Duthu

Une action de veille sur le terrain

Gaby Duthu préside le comité départemental de la Côte-d'Or et fait partie des quarante administrateurs de la MSA Bourgogne. Rencontre avec cet ancien producteur céréalier et éleveur ovin à Francheville, en retraite depuis deux ans.



Quel est le rôle du comité que vous présidez ?
Nous représentons la voix de tous les délégués agriculteurs et salariés du département. Le comité est composé des dix administrateurs et d'un représentant de chaque échelon local, soit près de vingt personnes. Nous nous réunissons plusieurs fois par an pour faire le point sur les attentes du terrain, dresser le bilan de nos actions et évoquer de futurs projets. Un retour et un ressenti de la base s'avèrent nécessaires : le rôle des délégués est donc très important pour nous faire remonter tout ce qui peut l'être. Le comité départemental joue un rôle d'animation du territoire, avec la possibilité de travailler avec plusieurs organismes. À la Caisse régionale, nous disposons de trois salariés du service Vie Institutionnelle chargés de l'organisation d'actions collectives, les possibilités sont nombreuses pour nous, car ils peuvent intervenir à tout moment. Ces actions, très variées, peuvent être des journées dédiées à la sécurité, à des informations sur la santé ou à des initiations de tout ordre comme l'évolution de l'informatique. La MSA veille sur le terrain et est constamment à l'écoute de ses adhérents. Il ne faut surtout pas hésiter à nous contacter en cas de besoins ou de difficultés. Famille, retraite, maladie, accident : notre organisme regroupe l'ensemble de la protection sociale en un seul et même endroit, le guichet unique.

En quoi consiste votre rôle d'administrateur ?
Nous participons à la définition de la politique générale de la caisse, notamment en matière d'actions sanitaires et sociales. Les administrateurs représentent l'ensemble des délégués et des adhérents d'un territoire concerné. Les prestations extralégales font notamment partie de nos travaux : nous définissons la politique d'attributions d'aides aux familles. Nos plans d'actions s'échelonnent sur des durées de cinq ans, il faut donc travailler pour les actualiser au mieux. À ce titre, depuis plusieurs années, nous nous sommes particulièrement recentrés sur les actifs agricoles en situation de fragilité. Ils sont nombreux au vu du contexte général de l'agriculture et leurs situations nous préoccupent au quotidien. Une autre de nos actions menées est directement liée à cette problématique et s'intéresse aux majorations de retard de paiements. Nous définissons la politique de remise de ces majorations pour celles et ceux qui ont du mal à payer leurs cotisations.

Les difficultés des agriculteurs sont un sujet récurrent...
Les mauvaises années se succèdent et se ressentent malheureusement sur le terrain. Cette problématique nous tient particulièrement à cœur, nous nous attachons à répondre aux mieux aux attentes des adhérents. C'est sans doute l'occasion de rappeler, une nouvelle fois, le grand rôle social de la MSA sur le territoire. La MSA est trop souvent perçue comme un collecteur de cotisations, mais tout le monde ne voit pas le travail local effectué dans différents domaines. Je souhaite prendre comme exemple le film "Oser", réalisé il y a plusieurs mois par la MSA avec cinq témoignages d'exploitants et salariés en difficultés. Les retours ont été extrêmement positifs. Les multiples projections de ce film ont permis aux partenaires du monde agricole de prendre conscience de ce que vivent les exploitants et salariés depuis plusieurs années. Banquiers, assureurs, ou autre partenaires professionnels agricoles ont pu toucher du doigt le quotidien d'un certain nombre d'exploitants. Grâce au maillage d'élus et à la communication faite sur le terrain, les participants connaissent désormais les aides apportées par la MSA Bourgogne aux actifs agricoles. Le service social de la MSA ne le répètera jamais assez : il ne faut surtout pas attendre que les difficultés se multiplient pour en parler. ■

Pour mieux comprendre

Service Vie Institutionnelle de la MSA

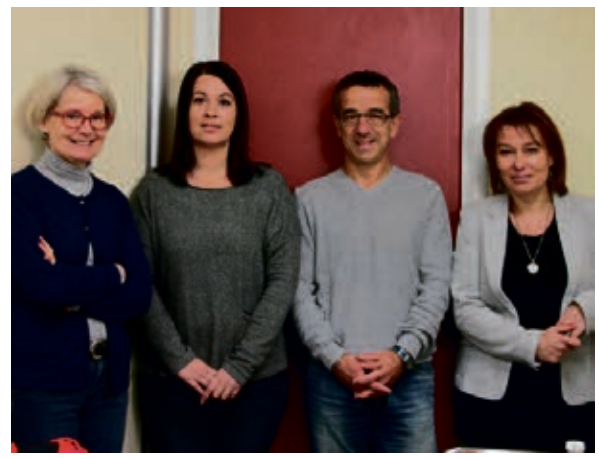
Le lien privilégié avec les adhérents

Grâce à son précieux réseau d'élus territoriaux, le régime agricole entretient une proximité privilégiée avec ses adhérents. Avec ses trois animateurs sillonnant le territoire bourguignon, le service Vie Institutionnelle de la MSA accompagne les délégués acteurs de cette proximité et du dynamisme local.

Le régime agricole est le seul organisme de protection sociale à s'appuyer sur un réseau d'élus sur le territoire. Appelés aussi délégués MSA, ces représentants sont élus tous les cinq ans par l'ensemble des adhérents agricoles, exploitants et salariés. Ces délégués élisent eux-mêmes un conseil d'administration qui désigne son président. Par ce réseau d'élus des territoires, la MSA Bourgogne entretient une proximité privilégiée avec ses adhérents. Ce sont près de 1.400 délégués territoriaux, appartenant à 38 échelons locaux couvrant chacun 2 à 7 cantons.
Faire vivre ce maillage d'élus est la mission du service Vie Institutionnelle de la MSA Bourgogne. Il organise également les élections MSA tous les cinq ans ainsi que les assemblées générales annuelles rassemblant l'ensemble des délégués. Trois animateurs de l'échelon local (Rose-Line Vanneaux, Sophie Guillerault et Mario Zaccardi) ainsi qu'une responsable (Valérie Bonnetain) assurent les missions du service Vie Institutionnelle. Mobilisant les délégués, ils contribuent aussi à animer la vie des territoires.

Répondre aux besoins des délégués

« *Notre rôle est de répondre aux besoins des délégués sur leurs secteurs. Si, par exemple, ils souhaitent organiser, sur leur territoire, une session de formation sur le document unique d'évaluation des risques professionnels, nous sommes là pour répondre à leurs questions, leurs fournir les bons outils, les orienter vers les bons interlocuteurs* » présente Sophie Guillerault.
« *Accompagner les délégués dans la mise en place d'actions concrètes* » est la vocation des animateurs de l'échelon local. Variées et évoluant au gré des attentes de la société, les demandes des délégués sortent parfois des sentiers battus (lire encadré). Aux animateurs de répondre à ces attentes et d'aider les échelons locaux à faire aboutir les projets. Les animateurs sont aussi là pour « *soutenir les élus en cas de crise, les guidant vers les autres services de la MSA, les dirigeant vers les bons interlocuteurs, leur apportant les outils nécessaires dans leur rôle d'élus* », indique Rose-Line Vanneaux.
Outre l'assemblée générale annuelle et à l'occasion des actions qu'ils mettent en place, les délégués des différents échelons locaux se réunissent au minimum une fois par an. « *Nous sommes présents aux côtés de nos élus pour les aider à la mise en place de leurs projets. Ce travail en commun crée une dynamique. La valorisation des actions menées par certains échelons locaux peut être moteur pour d'autres secteurs* », confie Mario Zaccardi.



À dimension humaine

« *Les animateurs de l'échelon local sont un vrai relais entre les élus, les adhérents et la caisse* », font valoir les intéressés. Bien que sillonnant des territoires vastes et éloignés les uns des autres, les animateurs sont eux-mêmes très solidaires entre eux, ce qui contribue à renforcer le lien entre la MSA et les adhérents des territoires. La dimension humaine joue aussi un rôle de premier plan dans le travail quotidien d'animation auprès des délégués. Au gré des actions qu'ils initient ensemble, élus et animateurs des échelons locaux tissent des liens fraternels. La qualité de ce relationnel est appréciée par les délégués. Cette convivialité motive. « *Un animateur est à l'écoute, ouvert d'esprit, débrouillard, souple, autonome, disponible…* » conclut Valérie Bonnetain. Des valeurs humaines chères au service Vie Institutionnelle. ■

Des échelons locaux actifs !

Dans les 38 échelons locaux qui composent le territoire bourguignon, les délégués MSA initient et conduisent de nombreuses actions avec l'aide des animateurs de l'échelon local. Nombre de ces actions sont du domaine de l'information ou de la formation, certaines concernent des aspects purement professionnels (établissement d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, maniement de la tronçonneuse, rallye contention…). D'autres sont davantage du ressort de la prévention santé (maladie de Lyme, info sur les Instants Santé, prévention des AVC, conduite des seniors…). Les échelons locaux organisent aussi des sessions sur des thèmes propres au régime de protection sociale (visio-guichet, prime d'activité…). Chaque année, les délégués des différents cantons s'investissent dans les multiples fêtes agricoles du territoire (Fêtes de l'agriculture, comices, concours…). Les actions menées par les échelons locaux débordent souvent du strict cadre agricole ou du format de la réunion. Les délégués n'hésitent pas à organiser des forums, marchés de producteurs, ciné-débat, conférence-débat… avec comme thèmes le bien vivre, le bien-être, la lutte contre le stress… Les échelons locaux ne rechignent pas non plus à s'investir dans des élans de solidarité ou des opérations caritatives (collecte de fonds pour la recherche, Téléthon...).

Mission de formation aussi

Se partageant le territoire bourguignon, les trois animateurs du service Vie Institutionnelle ont aussi une mission de formation sur le terrain. Sophie Guillerault intervient sur le thème de la dématérialisation et de la bureautique. Il s'agit notamment d'une présentation du site internet MSA Bourgogne : "Comment utiliser ce nouvel outil". Ces sessions sont organisées en mobilisant le réseau des délégués qui peuvent eux-mêmes faire venir des adhérents MSA. Mario Zaccardi organise, pour sa part, une formation intitulée "Le dos, mode d'emploi". Elle est destinée aux ressortissants agricoles exploitants ou inactifs. Enfin, Rose-Line Vanneaux dispense, de son côté, une formation à la prévention des risques d'accidents domestiques pour les enfants.

Une année passée au service Vie Institutionnelle de la MSA Bourgogne, ce sont :
➜ 120 actions organisées sur l'ensemble du territoire,
➜ près de 700 délégués impliqués,
➜ plus de 3.000 participants.

égués

Sur le vif

Karine Delabays - Côte-d'Or

Apprendre sur sa santé

Les échelons locaux sont au service des adhérents et mènent plusieurs actions sur la santé. Karine Delabays, déléguée de l'échelon local d'Auxonne/Genlis/Saint-Jean-de-Losne et membre du Conseil d'administration de la MSA, évoque plusieurs conférences mises en place ces derniers mois.



Quelles ont été les actions dans votre secteur ?
Les délégués de notre échelon local ont proposé une première conférence sur le stress à Champdôtre. Les retours très positifs ont motivé l'organisation d'un second rendez-vous axé sur l'alimentation, cette fois-ci à Genlis. L'échelon local de Dijon/Fontaine-lès-Dijon s'en est inspiré en organisant, en partenariat avec la Caisse locale de Groupama Dijon, les mêmes conférences, ces dernières semaines. Les interventions d'un sophrologue et d'un naturopathe ont été très appréciées à chaque fois, ces rendez-vous gratuits et ouverts à tout public ont été très riches et instructifs.

Qu'avez-vous retenu de ces interventions ?
Sur le stress, personne n'est malheureusement à l'abri. N'importe qui peut, à un moment de sa vie, traverser une période difficile. De nombreux conseils ont été apportés par le sophrologue, notamment sur la respiration. Il est très important d'être à l'écoute de son corps, de prendre le temps de se poser, de ne pas être constamment dans l'urgence... Parfois, il faut savoir dire non. Pour l'alimentation, tout le monde n'a malheureusement pas conscience de son impact sur la santé. Une bonne alimentation est pourtant nécessaire pour le bien-être du corps et de l'esprit.

D'autres conférences sont-elles prévues ?
Plusieurs seraient à l'étude dans le département, notamment à Beaune. La MSA reste bien entendu ouverte à l'idée d'aborder d'autres thématiques pour répondre à un quelconque besoin. Des actions ciblées peuvent être menées via les échelons locaux. Les adhérents ne doivent surtout pas hésiter à contacter les élus pour des questions ou une problématique qui mériterait d'être traitée collectivement. Au-delà des bienfaits de chaque rendez-vous, la MSA a à cœur d'entretenir le lien social dans nos campagnes par l'organisation de ces conférences. ■

Colette Perrot - Saône-et-Loire

Une action en faveur du Téléthon

Depuis 2014, les délégués MSA de l'échelon local de Palinges/Toulon-sur-Arroux organisent chaque année, en partenariat avec les pompiers, une soirée charolaise au profit du Téléthon.



Le 8 décembre dernier, les délégués MSA de l'échelon local de Palinges/Toulon-sur-Arroux participaient, pour la quatrième année consécutive, au Téléthon. C'est en 2014 que l'idée de s'investir dans cette action caritative nationale a germé dans les têtes des responsables de l'échelon local. Au départ, « *c'était pour mobiliser les délégués* », se souvient Colette Perrot, administratrice à la MSA Bourgogne et agricultrice à Génelard. « *En discutant avec les pompiers de Génelard-Perrecy, nous nous sommes dits qu'il fallait faire quelque chose au niveau agricole pour le téléthon. Et c'est ainsi que nous avons décidé d'organiser un repas dansant autour d'un pavé charolais* » explique Colette Perrot. Depuis, à l'occasion de chaque Téléthon, en partenariat avec les pompiers, les délégués de Palinges et Toulon préparent et servent aux alentours de 300 pavés charolais le vendredi soir. Animée par des musiciens Country, la soirée se passe à la salle des fêtes de Génelard. Les délégués MSA commandent au préalable la viande auprès d'un boucher de Charolles ; le fromage de chèvre auprès de producteurs locaux et le dessert chez les pâtissiers des deux communes. Des affiches annonçant la soirée sont placardées dans toutes les communes des cantons.

Générosité et bonne viande charolaise

Le soir venu, les délégués assurent la cuisson des pavés et des frites ainsi que le service. En 2016, année des trente ans de l'opération caritative, le Téléthon avait fait étape à Génelard et *France 2* s'était déplacée ! Les repas servis par les délégués MSA leur ont permis de reverser la somme de 1.480 € au profit du Téléthon. Un acte de générosité remarquable qui se double aussi de bonnes retombées pour l'élevage à travers une sympathique promotion de la viande charolaise, confie Colette Perrot. ■

Marie-Élisabeth Lélu - Nièvre

Faire découvrir un outil de proximité

Cela fait longtemps que le visio-guichet de Varzy est installé à la Maison des services au public dans le centre social de la commune. La présidente de l'échelon a voulu mobiliser pour le faire découvrir.



C'est au mois de mars que Marie-Élisabeth Lélu, déléguée 1er collège et présidente de l'échelon local "Clamecy, Tannay, Varzy", se rend compte que cet outil permettant d'entrer en discussion avec de nombreux services publics, dont des conseillers MSA, était presque inconnu de bon nombre d'usagers de son territoire. Pourtant ce facilitateur propose un échange simple sans avoir à parcourir des kilomètres. Décision est donc prise d'organiser une démonstration de l'utilisation du visio-guichet afin que les potentiels utilisateurs se familiarisent avec ce service. Marie-Élisabeth Lélu cible alors une liste de personnes pouvant être intéressées par ce moment pédagogique. Elle demande à Sophie Guillerault, animatrice de l'échelon local, d'assurer la démonstration. En quelques jours tout se met en place et le 23 mars une bonne dizaine de personnes se réunit dans les locaux du centre social. Un cœur de cible qu'a bien cerné Marie-Élisabeth Lélu en amont. Car comme le confirme Sophie Guillerault, toutes ont été sensibles à cette découverte d'un outil dont elles ignoraient complètement l'existence et les potentialités. L'objectif étant que ce visio-guichet soit à l'avenir utilisé par ces personnes, qu'il devienne à terme un réflexe pour contacter un conseiller éloigné. Mais aussi avec l'idée que ces nouveaux utilisateurs en deviennent les ambassadeurs en en parlant autour d'eux afin de créer un effet "boule de neige". Dans cette perspective, Marie-Élisabeth Lélu n'écarte d'ailleurs pas l'idée de mettre en place d'autres rendez-vous de ce type. ■

Michel Bonichon - Yonne

Découverte du site Internet MSA Bourgogne

Délégué MSA et vice-président de l'échelon local de l'Auxerrois, Michel Bonichon est également salarié de l'usine Yoplait, à Monéteau. À son initiative, une action de présentation du site Internet de la MSA Bourgogne et de son espace privé s'est déroulée en janvier dernier, au sein même de l'entreprise.



Sous quelle forme s'est déroulée cette session de promotion ?
Avec l'accord de ma direction, plusieurs personnes des services Vie Institutionnelle et Proximité de la MSA sont intervenues. Pour toucher un maximum de salariés, les permanences se sont succédé sur quatre semaines d'affilée, de 12 à 13 h pour les équipes d'après-midi et de 13 à 14 h pour celles du matin.

En quoi consistait cette présentation ?
Un écran collectif présentait rapidement le site à plusieurs personnes en même temps et des ordinateurs portables laissaient à chacun la possibilité de créer son espace sécurisé ou de recevoir une réponse plus personnalisée, sur une recherche précise. Ces journées avaient un double objectif : la découverte du site et des services en ligne, mais aussi de son espace privé.

L'on entend parfois dire que le site Internet est une "usine à gaz" et trop compliqué à utiliser…
Au début, ça peut faire peur, mais il faut prendre son temps et ne pas hésiter à aller voir tout ce que le site contient. Les thèmes sont répartis et identifiés par icones, il suffit de cliquer sur une fenêtre et un menu déroulant vous informe sur son contenu. Après, c'est à chacun de voir s'il est intéressé ou non… Quand les gens ont effectué la démarche une première fois, pour visualiser leur décompte de remboursement ou poser une question, le chemin, ils le connaissent…

Ces journées ont-elles rencontré le succès escompté ?
Entre 15 et 20 personnes par session, soit près d'une soixantaine sur les 220 salariés que compte Yoplait. Une quinzaine d'entre elles ont d'ailleurs pu s'inscrire en direct à leur espace privé. Lors de l'Assemblée Générale MSA, j'ai pu encourager d'autres délégués à entreprendre ce type d'actions sur toute la Bourgogne, quel que soit le type d'entreprise où ils travaillent… ■

L'actualité MSA

Un nouveau Tesa pour s'adapter à la DSN

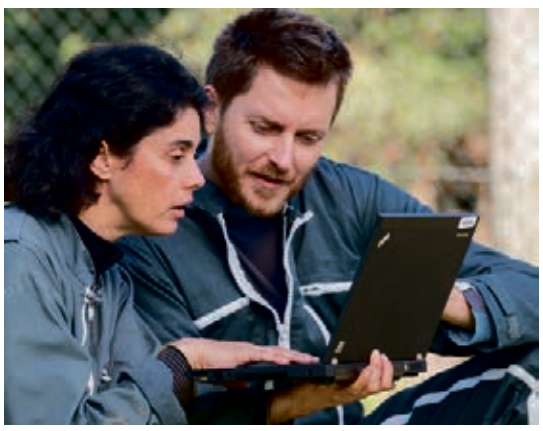
La Déclaration sociale nominative (DSN) s'est déployée depuis le début de l'année 2017 et s'applique désormais à tous les employeurs de main-d'œuvre. Pour prendre en compte les contraintes spécifiques des petites entreprises agricoles, le service Tesa évolue. Le nouveau Tesa sera disponible début 2018 (module adhésion).

Une alternative à la DSN

Ce nouveau Tesa facilite les démarches et déclarations des employeurs dans la gestion de leur personnel. Gratuit et totalement dématérialisé, il répond aux obligations de la DSN. À partir des informations recueillies, les données DSN sont transférées directement par la MSA vers les autres organismes sociaux concernés : Pôle emploi, les caisses de retraite complémentaire, les institutions de prévoyance…

Des nouvelles fonctionnalités

Le nouveau Tesa comprend 3 modules principaux :



➜ l'adhésion : l'employeur s'inscrit une seule fois avec son Siret pour bénéficier du nouveau Tesa, paramètre les données nécessaires et les taux des cotisations dues auprès d'organismes complémentaires non gérés par la MSA ;
➜ l'embauche : ce module permet de déclarer l'embauche des salariés et de saisir les évolutions de leur contrat de travail ;
➜ le volet social : cette rubrique contient tous les éléments nécessaires à la production des bulletins de salaires complets et des documents RH. Pour chaque contrat géré, le nouveau Tesa produit un bulletin de salaire, le récapitulatif mensuel de l'ensemble des cotisations, ainsi que la facture des cotisations dues auprès de la MSA.

Une solution adaptée pour les TPE agricoles

Le nouveau Tesa s'adresse prioritairement aux petites entreprises agricoles non équipées d'un logiciel de paie ou qui n'ont pas recours à un tiers déclarant pour effectuer leurs déclarations sociales.

Un périmètre élargi aux CDI

L'employeur peut recourir au nouveau Tesa pour gérer ses salariés, qu'ils soient en CDI (jusqu'à 20 CDI) ou en CDD. Il a aussi la possibilité d'utiliser conjointement le nouveau Tesa pour ses salariés en contrats courts et la DSN pour les autres.

Des avantages

L'utilisateur du service en ligne reçoit un accusé de réception à chaque déclaration effectuée. Il accède également depuis Mon espace privé à l'historique de ses déclarations sans avoir à saisir à nouveau les données d'un salarié déjà embauché. Des aides en ligne et des infos bulle accompagnent l'employeur tout au long de sa saisie.

Un choix à faire rapidement

Les employeurs souhaitant opter pour le nouveau Tesa doivent faire connaître leur choix à l'aide du formulaire en ligne disponible à cet effet sur www.msa-bourgogne.fr dans la rubrique Employeur. Ce questionnaire s'adresse à la fois aux entreprises qui sont nouvelles utilisatrices mais également à celles qui utilisent déjà le Tesa dans sa version actuelle. ■

Des postes informatiques en libre service dans les accueils



Un des axes de la Nouvelle Politique Proximité de la MSA Bourgogne est le développement du service numérique. Il passe donc par une indispensable logique de dématérialisation.
Plusieurs pistes ont été exploitées et mises en œuvre telles que :
- la promotion systématique du site Internet et des téléservices ;
- l'accompagnement spécifique en accueil.
Cependant, des solutions restaient à trouver notamment pour les adhérents ne disposant pas de matériel informatique ou se trouvant dans des zones non couvertes dites "zones blanches".
Aussi, depuis le mois de juin dernier, les accueils des agences territoriales de Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre mettent à disposition des adhérents, un poste informatique en libre service. Ils peuvent ainsi effectuer leurs démarches en ligne, en toute autonomie ou accompagnés.
Pour rappel, les adhérents ont également à leur disposition, d'autres possibilités d'accès au numérique, réparties sur le territoire telles que :
▸ les MSAP (Maisons de Service Au Public),
▸ les centres SATI (réseau d'espaces publics numériques),
▸ les mairies,
▸ les CCAS,
▸ les associations… ■

Nouveau mode de contact : le rendez-vous téléphonique



Pour s'adapter aux besoins des adhérents et répondre à leurs attentes, la politique de proximité de la MSA Bourgogne évolue continuellement. Il a ainsi été décidé de mettre en place, en complément du rendez-vous physique, le rendez-vous téléphonique.
Opérationnelle depuis le mois de septembre, cette nouvelle procédure permet de traiter certaines situations telles que :
▸ les suivis de dossiers (toutes législations) ;
▸ le cas des ouvertures de droits santé ;
▸ les situations pour lesquelles la personne ne peut pas se déplacer (dont les rendez-vous pour les futures mamans).
Cette liste n'étant pas exhaustive, d'autres cas pourraient venir la compléter.
Le rendez vous téléphonique est limité à une demi-heure. ■

En bref

Nouvelle Surface Minimale d'Assujettissement (SMA)

Conformément à la loi d'avenir du 13 octobre 2014, le Conseil d'administration de chaque MSA a désormais la compétence pour définir la valeur de la surface minimale d'assujettissement pour chaque région naturelle du département et chaque nature de production, à l'exception des productions hors sols. Dans un souci d'harmonisation et de simplification des critères d'assujettissement, la MSA Bourgogne a décidé la mise en place d'une seule et unique SMA polyculture (15 ha), en remplacement des 9 SMA existantes et d'une parcelle de subsistance identique (2 ha 50) pour les 4 départements bourguignons. Ces évolutions peuvent entraîner un changement de statut pour ceux qui mettraient en valeur une superficie comprise entre la SMA actuelle et la nouvelle SMA. Aussi, à la réception des prochains relevés parcellaires, il sera important de signaler toute modification. Les personnes concernées par un changement de statut seront individuellement informées par courrier. Sous couvert de la parution des 4 arrêtés préfectoraux, ces évolutions prendront effet au 1er janvier 2018.

Coset-MSA

Une étude nationale sur la santé et les risques professionnels du monde agricole

Lancée par Santé Publique France, en partenariat avec la MSA, cette étude a pour objectif d'observer les liens entre l'apparition de problèmes de santé et les conditions de travail inhérentes au milieu agricole. 180.000 adhérents (actifs, retraités, salariés, exploitants et conjoints collaborateurs), tirés au sort sur toute la France, ont, en novembre dernier, été invités par courrier à répondre à un questionnaire en ligne relatif à leur état de santé et leur situation professionnelle, accessible sur www.coset.fr Ils seront suivis durant plusieurs années. L'analyse des données commencera dès 2018 et les premiers résultats seront disponibles à partir de 2019.



Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

Plus forts ensemble

Sureau Agriculture acquiert Europagri



C'est désormais officiel depuis le 20 octobre. Sureau Agriculture vient de racheter Europagri. Les deux chefs d'entreprise Sébastien Sureau et Denis Massé se sont mis d'accord au terme de discussions engagées plusieurs mois auparavant. *«Nous sommes tous les deux concessionnaires New Holland et voisins qui plus est. Nous partageons chacun dans nos entreprises, des valeurs familiales, de service, de proximité et de réactivité. C'est donc tout naturellement que nous nous sommes rapprochés»* ont expliqué les deux dirigeants. Les deux entreprises vont conserver leur identité. Europagri et Sureau Agriculture seront regroupées au sein de la holding Groupe Sureau, détenue par Sébastien Sureau et Justine Chapuis. Elles représenteront un chiffre d'affaires de 20 millions d'€ et 55 salariés et assureront la distribution de New Holland sur une majeure partie de l'Yonne, et une partie de la Nièvre et la Côte d'Or.

«S'appuyer sur les compétences de chacun pour avancer ensemble»

La transition est voulue en douceur par Sébastien Sureau. Denis Massé l'aidera dans cette passation jusqu'au printemps prochain avant de mettre un terme à une carrière toute entière (50 ans tout de même!) passée dans la machine agricole. Les implantations à Saint Clément, Brienon et Tonnerre pour Europagri et Avallon et Tannay pour Sureau Agriculture resteront inchangées. Chacune des entreprises conservera son organisation actuelle. Les deux structures ont des compétences qui s'avèrent complémentaires, céréalières et polycultures élevage. A partir de ce constat, nous allons mettre en place une stratégie de groupe afin de renforcer nos compétences et nos services, explique Sébastien Sureau. Ainsi, plusieurs postes seront mutualisés, à commencer par la direction commerciale, occupée par Justine Chapuis. Prochainement, un coordinateur technique sera nommé. Il viendra en appui technique, expertise et logistique des 5 ateliers. Un référent GPS sera également mis en place tout comme un responsable occasions. Un recrutement important est d'ores et déjà lancé avec la recherche de 5 techniciens, un vendeur magasin, un commercial, un vendeur pièces itinérant et un chauffeur super lourd.

Du côté des marques distribuées, Sébastien Sureau compte bien évidemment développer le partenariat engagé depuis plusieurs années bien souvent. Le dirigeant a également la volonté d'harmoniser les cartes distribuées si des opportunités se présentent. Peut-être des nouveautés à découvrir lors d'un évènement annoncé pour la fin du premier trimestre 2018.

▶ Des professionnels à votre service

ttb
Un textile, une technique, une solution…
1, Rue Amsterdam
(Av. de Paris)
89470 MONETEAU
03 86 46 36 14
03 86 46 26 36
ttb89.commercial@orange.fr - www.technotextiles89.com



- Bâches sur mesures
- Tunnels agricoles
- Bâches de benne
- Séparation de bâtiments
- Bâches de semoir
- Bâches de silo
- Réfection de sièges
- Housses de protection
- Location et vente de stands

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

En bref

Michelin veut devenir leader du télégonflage



Michelin

Ce ne sont pas un mais deux spécialistes du télégonflage que l'équipementier Michelin vient d'acquérir. Employant 12 personnes, l'Allemand PTG construit entre autres le système de gonflage essieu par essieu Airbox/mobil et le système RDS qui permet un réglage entièrement automatisé de la pression pour les véhicules en déplacement.
Avec 39 employés, le français Teleflow constitue un des leaders des systèmes centraux de gonflage des pneumatiques.

L. V.

PUBLI RÉDACTIONNEL

Les mammites j'anticipe !

La traite, une étape clé pour maîtriser les mammites

La maîtrise de la traite est indispensable pour limiter les mammites cliniques et les cellules dans le lait. Le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de traite est essentiel pour éviter que des bactéries présentes sur les trayons ne pénètrent dans les quartiers et conduisent à des infections.

12 actions clés

Brancher des trayons propres et secs, stimuler l'éjection du lait

1. Tirez les premiers jets dans un bol à fond noir et les observer (particulièrement durant les périodes à risque).

2. Nettoyez les trayons durant une quinzaine de secondes, insistez sur l'extrémité des trayons puis les essuyer.

3. Si vous utilisez un produit de pré-trempage ou de pré-moussage, attendez une trentaine de secondes ; le temps que le produit agisse.

4. **Attention**. Si vous utilisez des lavettes individuelles, assurez un bon nettoyage et désinfection de celles-ci (faites les bouillir en machine !)

Eviter les traumatismes des trayons

5. Limitez les entrées d'air au moment du branchement et du décrochage.

6. Evitez la surtraite et l'égouttage.

Eliminer les bactéries présentes sur les trayons

7. Pratiquez la désinfection des trayons après la traite. Dans le cas de trayons abimés (gerçures, blessures…) utilisez des produits cosmétiques.

8. Limitez la contamination après le passage d'une vache infectée en nettoyant les griffes, et en particulier les manchons.

Assurer l'entretien de la machine à traire.

9. Nettoyez et désinfectez la machine à traire après chaque traite.

10. Faites contrôler la machine à traire par un agent qualifié tous les ans (OptiTraite®). Le cas échéant, faites procéder aux réparations.

11. Nettoyez et dépoussiérez les filtres de la machine à traire tous les mois, entretenir les déposes automatiques tous les 6 mois.

12. Changez les manchons selon la fréquence recommandée par le fabricant ; de l'ordre de 2.500 branchements pour les manchons en caoutchouc et environ le double pour ceux en silicone. Par exemple, pour un troupeau de 60 VL avec une salle de traite de 2x6 postes, la durée de vie des manchons en caoutchouc est de 8 mois.

Attention. Lorsqu'il y a plusieurs trayeurs sur un élevage, veillez à harmoniser les pratiques de traite et à transmettre les consignes (traitements réalisés, ….).

Raisonnez vos pratiques de traite selon les caractéristiques de votre exploitation, votre fréquence de mammites, vos objectifs….

N'hésitez pas à demander conseil. Pour les mammites cliniques et cellules, mieux vaut prévenir que guérir !



Le plan national « les mammites j'anticipe ! »
Un programme pour prévenir et réduire les mammites en élevage vise à apporter aux éleveurs et à leurs conseillers les éléments nécessaires à la maitrise des mammites : outils, formations, informations…
La mobilisation de tous est nécessaire.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 19/12/2017	Bourg-en-Bresse 12/12/2017	St Christophe-en B. 13/12/2017	National 13/12 au 19/12/17
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,70 €	3,80 €
	R	3,35 €	3,35 €	3,43 €	3,41€
	O	3,10 €	2,90 €	-	3,07 €
Vaches mixte (M)	R	3,25 €	-	-	3,25 €
	O	3,10 €	-	-	2,99 €
Vaches lait (L)	O	2,80 €	-	-	2,68 €
	P	2,60 €	2,20 €	-	2,38 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,27 €	4,07€
	R	3,25 €	3,55 €	3,70 €	3,50€
	O	3,15 €	2,90 €	-	-
Taureaux VML	URO	2,65 €	2,45 €	2,90 €	2,60 €

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **19/12/2017**

Effectif total: 616 - Nombre d'invendus: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,98 €	3,29 €	3,21 €	
			250-300	2,87 €	2,98 €	2,92 €	-
			300-350	2,76 €	2,95 €	2,84 €	-
			350-400	2,63 €	2,82 €	2,68 €	-
			400-450	2,54 €	2,71 €	2,61 €	-
			450-500	2,51 €	2,60 €	2,55 €	-
	F	R	200-250	2,77 €	3,10 €	2,94 €	
			250-300	2,70 €	2,89 €	2,80 €	-
			300-350	2,58 €	2,84 €	2,74 €	-
			350-400	2,53 €	2,60 €	2,55 €	-
			400-450	2,55 €	2,62 €	2,57 €	-
			450-500	2,41 €	2,52 €	2,48 €	-
		E	300-350	-	-	-	-
		U	250-300	2,48 €	2,67 €	2,62 €	-
			300-350	2,63 €	2,70 €	2,65 €	
			350-400	2,54 €	2,70 €	2,58 €	
		R	200-250	2,51 €	2,60 €	2,53 €	
			300-350				

BROUTARDS : Les acheteurs sont plus nombreux et souhaitent faire le plein avant la trêve de fin d'année. Les cours enregistrent une nouvelle hausse dans toutes Les catégories. Aucun invendu

LAITONNES : Vente rapide et totale dans les bons lots de 300 kg minimum. Transactions plus difficiles en légères médiocres et non vaccinées

Effectif total: - Nombre d'invendus:

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE		POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	-
		U	300-350	-	-		
			350-400	-	-	-	-
			400 - 450	-	-	-	-
			450 et +	-	-	-	-
	F	U	300-350	-	-	-	-
			350-400				
		R	350-400				
			450 +	-	-	-	-

Offre réduite avec des apports de zone indemne uniquement 97% de vendus

GENISSES 18 MOIS/TAURILLONS : Peu d'offre et de demande suivie

Effectif total: 338 - Nombre d'invendus: 85%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
VACHES CHAROLAISES	F	E - 5 ans	-	-	-	-
		U - 5 ans	1,79 €	2,09 €	1,92 €	-
		U 5 à 10 ans	1,77 €	2,30 €	1,88 €	-
		U + 10 ans	1,63 €	2,01 €	1,79 €	-
		R - 5 ans	1,59 €	1,85 €	1,75 €	-
		R 5 à 10 ans	1,53 €	1,79 €	1,68 €	-
		R + 10 ans	1,40 €	1,74 €	1,64 €	-
		O - 5 ans	-	-	-	-
		O 5 à 10 ans	1,43 €	1,67 €	1,54 €	-
		O + 10 ans	1,25 €	1,62 €	1,42 €	-
GÉNISSES - TAUREAUX	F	E 24 à 36 mois	2,39 €	2,73 €	2,56 €	
		U 24 à 36 mois	1,86 €	2,15 €	2,00 €	
		R 24 à 36 mois	1,56 €	1,89 €	1,76 €	
	M	U + 500 kg	1,52 €	1,74 €	1,61 €	
		R + 500 kg	-	-	-	

TAUREAUX : Cours reconduits.
VACHES ET GENISSES 30 MOIS : L'offre reste conséquente pour la saison. Les besoins sont mesurés et les achats sont prudents face aux incertitudes et aux cours trop bas dans les vaches grasses

Sicagemac (prix au kg vif)

Marché de Corbigny du 18/12/2017

	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Bovins (266)		
Broutards		
190 à 390 kg	610 - 1000	2,57 - 3,16
395 à 470 kg	1000 - 1180	2,41 - 2,70
Laitonnes		
210 à 335 kg	550 - 870	2,57 - 2,64
360 à 375 kg	-	-
Génisses		
345 à 515 kg (16-24mois)	-	-
560 à 785 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
715 à 1150 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	760 - 1080	
Vaches entre deux	1090 - 1290	
Vaches lourdes	1310 - 1560	

Vente rapide et globale à des tarifs fermes en broutards. Bonne demande en femelles et particulièrement sur les femelles lourdes. Placement plus rapide en vaches maigres à des tarifs plus soutenus mais qui restent trop bas pour la saison. Peu d'invendus.

Bovins gras : 9
Vaches de viande : 3,40 à 3,64 € kg de viande. Génisses de viande : 3,54 à 3,72 € kg de viande. Malgré des apports de bonne qualité la demnde est toujours calme en taurillons gras. Vente globale.

La Sigagemac sera fermée du 22 décembre au 4 janvier 2018 inclus. Si besoin laisser un message sur le répondeur. Bonnes fêtes de fin d'année

Prochain marché bovins et ovins le 8 janvier 2018 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 13/12/2017

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 270 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards: marché dynamique, légère hausse dans beaucoup de catégories. Cependant les mâles les plus lourds subissent une légère baisse depuis 2 semaines. Laitonnes: après 2 semaines de baisse, les sujets légers reprennent quelques centimes; vente totale.	M	U	250 - 300	2,75 €	3,49 €	2,88 €	+ 0,03
			300 - 350	2,70 €	2,85 €	2,70 €	-0,02
			350 - 400	2,56 €	2,71 €	2,68 €	-0,03
			400 - 450	2,32 €	2,51 €	2,44 €	-0,04
		R	250 - 300	2,51 €	2,73 €	2,58 €	+ 0,08
			300 - 350	2,24 €	2,71 €	2,66 €	+ 0,12
			350 - 400	2,21 €	2,63 €	2,56 €	+ 0,09
			400 - 450	2,25 €	2,40 €	2,31 €	- 0,07
	F	U	250 - 300	2,45 €	2,65 €	2,53 €	+ 0,02
			300 - 350	2,48 €	2,81 €	2,61 €	- 0,03
		R	250 - 300	2,49 €	2,51 €	2,49 €	+ 0,02
			300 - 350	2,20 €	2,49 €	2,36 €	- 0,02

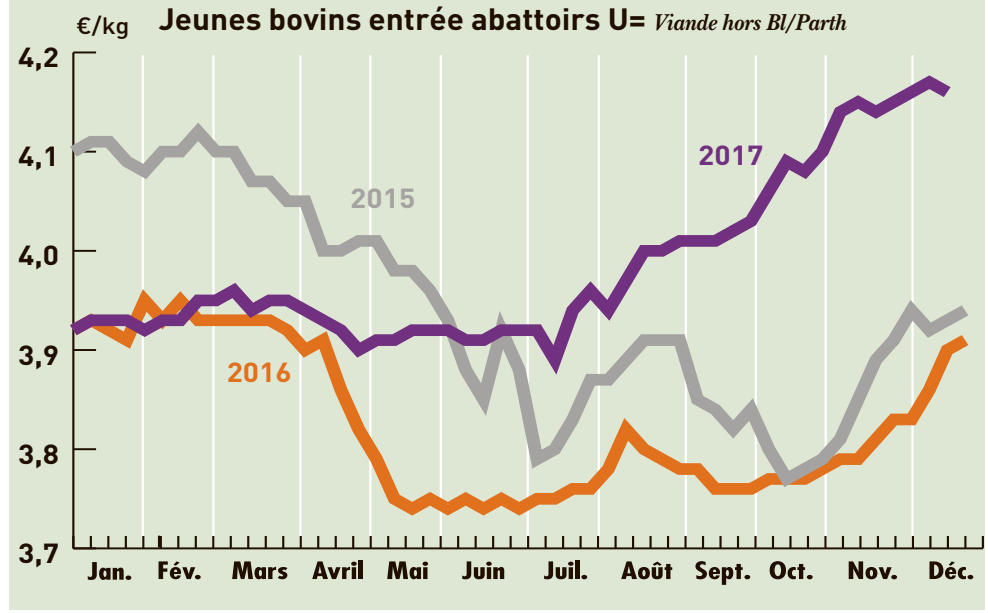
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 11/12 au 17/12/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,17 €	3,98 €	3,88 €			
Races mixte		-	3,65 €	3,65 €	3,61 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,77 €	3,67 €	3,35 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,00 €	3,75 €	3,65 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,21 €	3,09 €	-	
Races lait					-	2,71 €	2,65 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,72 €	4,19 €	3,93 €	3,79 €			

Tendance : Cours en baisse, marche sature dans toutes les categories.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 11/12 au 17/12/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,20 €	4,18 €	4,09 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	5,24 €	4,71 €	4,10 €	3,86 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,91 €	3,80 €				
Races mixte					3,25 €	3,12 €		
Races lait						-	2,70 €	2,64 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,74 €	4,50 €	4,11 €	3,81 €				

Tendances SEM. 51/2017

Bovins de boucherie

Le climat commercial reste morose et expose les éleveurs à de nouvelles difficultés. Le paysage économique du commerce de la viande est atomisé et tout est fait pour que les repères soient illisibles. Le prix de la viande est souvent assujetti à des plus-values *« filière »* ou *« contrat »* dans les abattoirs. Les éleveurs qui ont la chance de pouvoir fournir en direct un boucher ou une grande surface, ainsi que ceux qui ont des animaux qui entrent dans la démarche « éleveur engagé » gardent une valorisation correcte de leurs animaux. En revanche, ceux qui mettent leurs animaux sur les marchés ou en direct abattoir subissent une très forte pression avec des tarifs qui sont retombés au faible niveau de l'an passé. L'activité de cette fin d'année est douloureuse avec des disponibilités largement suffisantes pour les besoins des abatteurs et les retards de sortie restent importants dans les fermes. Les animaux qui se commercialisent peinent à maintenir leurs prix dans les femelles Charolaises de qualité bouchère. La tendance reste baissière dans les allaitantes de choix secondaire ou bas de gamme. En laitières, les éleveurs réforment leurs animaux sans se préoccuper de leur état de finition avec une tendance toujours baissière pour les vaches Frisonnes et Montbéliardes. En jeunes bovins, l'activité export va tourner au ralentie pour la fin de l'année avec des tarifs qui sont un peu plus discutés.

Broutards

L'activité reste compliquée sur la région, avec toujours des contraintes sanitaires et administratives qui compliquent sérieusement les échanges. Les animaux vaccinés trouvent preneur, alors que les autres doivent passer par la case PCR pour pouvoir être exportés ou sortir du zonage. Les animaux négatifs trouvent preneur, mais faute de concurrence sur les marchés, leurs tarifs sont peu soutenus. Les broutards positifs doivent rester sur la région. La réalisation des PCR est à un coût gigantesque pour la filière au profit des laboratoires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs ont des besoins mesurés alors que l'offre saisonnière reste importante. Le commerce est dépressif en zone FCO-4 avec des tarifs en baisse, alors que l'activité se montre assez régulière dans le reste du pays. Les écarts de prix entre ces deux zones dépassent les 50 € à qualité égale dans les Montbéliards et 150 € pour les bons croisés Montbéliards. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/12/2017 (suite)

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 125 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,63 €	2,00 €	1,81 €	- 0,01
		R	- 5 ans	1,61 €	1,84 €	1,78 €	- 0,02
			5 à 10 ans	1,46 €	1,83 €	1,71 €	-0,01
			+ 10 ans	1,39 €	1,64 €	1,52 €	-0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,83 €	2,07 €	1,95 €	=
		R	24 à 36 mois	-	-	-	-

Vente difficile, cours cependant reconduits.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **18/12/2017**

Effectif total: 406 - Taux de vente: 99%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
L'offre reste mesurée à cause des zonages FCO. **Agneaux :** la présentation est de qualité plus médiocre cette semaine. En effet, de nombreux éleveurs vident les bergeries afin de libérer de la place pour les futurs agnelages. Les besoins sont plus importants à l'approche des fêtes et les cours enregistrent une nouvelle hausse.		U	de 32 à 38 kg	3,16 €	3,76 €	3,35 €	-
			de 38 à 44 kg	3,15 €	3,70 €	3,38 €	-
			de 44 à 50 kg	3,08 €	3,47 €	3,35 €	-
			> 50 kg	2,61 €	2,95 €	2,79 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,67 €	3,22 €	3,05 €	-
			de 38 à 44 kg	2,80 €	3,18 €	3,00 €	-
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-

Effectif total: 113 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : qualité correcte mais léger tassement dans les tarifs. **Béliers Caprins :** cours inchangés.	M		(M)	-	-	-	-
	F	U	< 60 kg (F)	0,99 €	1,23 €	1,04 €	-
			> 60 kg (F)	1,14 €	1,25 €	1,19 €	
		R	> 60 kg (F)	0,84 €	1,13 €	0,98 €	-
		O	> 60 kg (F)	0,71 €	0,82 €	0,78 €-	

Effectif total: - Nombre d'invendu:

			CAPRINS - F - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins :	F	O	30 €	30 €	30 €	-

Effectif total:

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)
AGNEAUX :	R	25-35 kg	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 11/12/2017*

Ovins : 238	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	75 - 95	2,40 - 2,88
Agneaux gras - 44 kg	104 - 148	2,63 - 3,44
Agneaux gras + 44 kg	120 - 159	2,33 - 3,24
Brebis	50 - 80	0,82 - 1,10

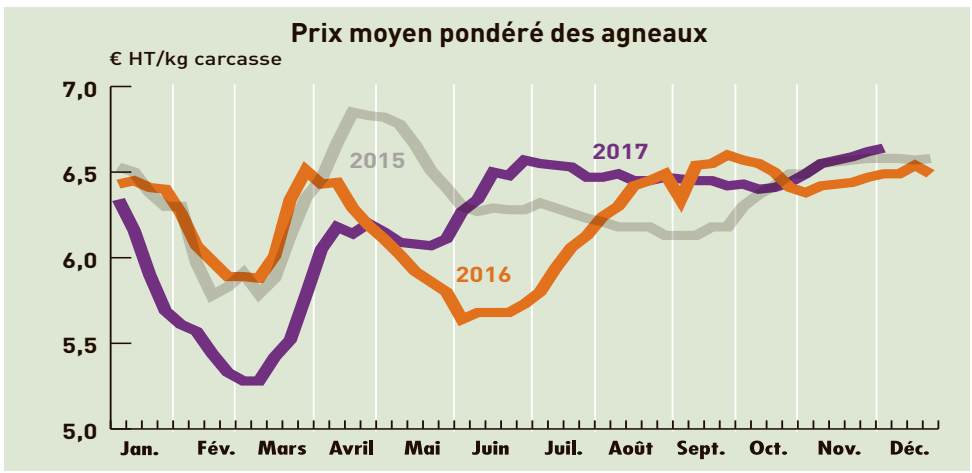
Les apports en agneaux sont de bonne qualité. la vente est active et particulièrement en agneaux lourds. Seulement deux lots invendus.
Vente globale en brebis à des tarifs facilement reconduits.
Prochain marché le lundi 18 décembre aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 11/12 au 10/12/2017*

Poids	U	R	O
Couvert 13 -16 kg	-	**6,69** €	**6,35** €
Couvert 16-19 kg	-	**6,69** €	**6,21** €
Gras 13 -16 kg	-	-	-
Gras 16-19 kg	-	**5,90** €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 11/12 au 17/12/2017*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,64 €	**6,70** €	**2,42** €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 11/12/2017 au 17/12/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	7,12	7,31	7,22	6,36	-	-	-	-
	Var.	-0,05	0,01	0,03	-0,03				
	R	6,93	6,98	6,94	-	6,89	6,89	-	-
	Var.	0,09	0,04	0,06		0,04	=		
	O	-	-	-	-	6,32	-	-	-
	Var.					-0,06			
3 (couverts)	U	7,14	7,24	7,14	6,11	-	6,85	-	-
	Var.	0,03	0,07	0,07	=		-0,06		
	R	6,85	6,90	6,84	6,20	6,69	6,69	6,51	6,00
	Var.	0,07	0,07	0,05	0,06	-0,01	-0,01	0,06	-0,05
	O	6,26	6,45	6,58	-	6,35	6,21	6,03	-
	Var.	-0,14	-0,13	-0,05		0,04	0,01	-0,09	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,90	-	-
	Var.						0,15		
	O	-	-	-	-		-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : Commerce équilibré. Brebis : Commerce ralenti. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 18 décembre) :
«Commerce fluide et offre stable : cours reconduits.»

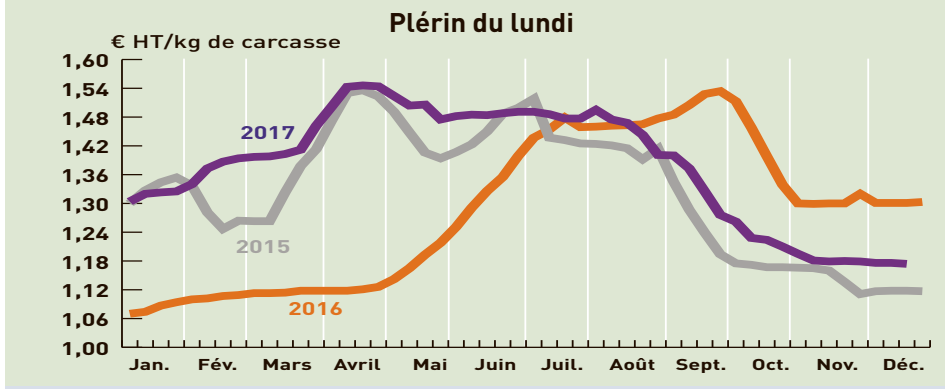
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 329 porcs présentés) *Cotations du lundi 18 décembre 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,174** €

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 08/12 au 14/12/2017*

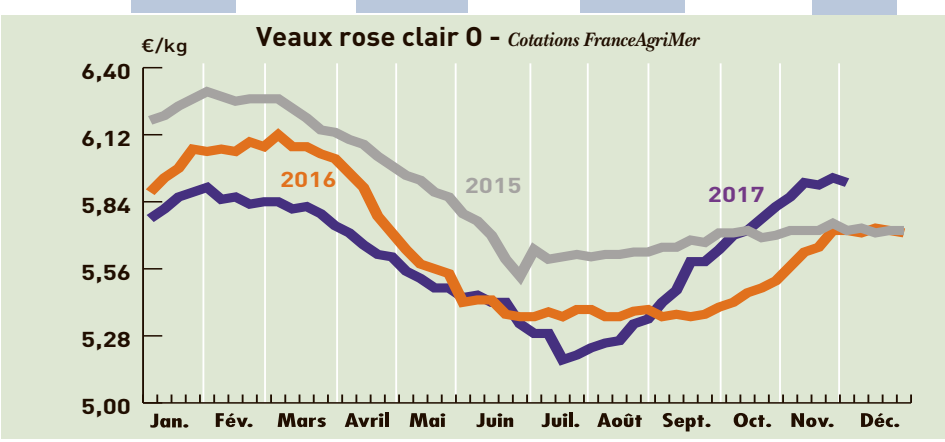
() € /carcasse euros



Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 11/12 au 17/12/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,76** €	-	-
U	-	**7,64** €	**5,80** €	-
R	-	**6,49** €	**4,99** €	**4,18** €
O	-	**5,92** €	**4,97** €	**4,12** €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *en euros/tête* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 11/12 au 17/12/2017*

Marchés	Effectifs	Tendance
Bourg-en-Bresse	**207**	Chute des apports et baisse generalisee des cours en raison des contraintes liees a la fco - btv4.
La Talaudière	**618**	Cours reconduits

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	**190**	**-6**
Femelles	**138**	**-3**
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	**99**	**-3,00**

Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) *Cotations FranceAgriMer du 11/12 au 17/12/2017*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	-	-	-	-
Bons	-	-	-	

Céréales

Marché du 19 décembre 2017

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	4 de janv.	150	V	C
	fourrager	4 de janv.	144	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	4 de janv.	152	V	C
	fourrager	4 de janv.	146	V	C
Aube	meunier	janv.-mai	146	N	C
	fourrager	janv.-mai	142	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	janv.-mai	139	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de janv.	140	N	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de janv.	142	N	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	4 de janv	140	T	C
Aube/Yonne	50 kg/hl		inc.		C

SEIGLE panifiable	RÉCOLTE 2017				
Côte d'Or			inc.		C

TRITICALE	RÉCOLTE 2017				
Yonne			inc.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		janv.-juin.	145	N	C
Côte d'Or		janv.-juin	147	N	C

SORGHO	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Yonne	alim. animale		inc.		C

POIS	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Yonne/Aube	fourrager	déc.-janv.	175	N	C

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	5 de déc.	170	T	

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	4 de déc.	151	T	

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur New Holland T7185, 950 H - faucheuse Fella SM, 3060TL - vis à grain diam 100 4à8 m - cornadis 10 pl. veaux - benne Maitre 10T

✆ 06 30 31 09 69

21 - VENDS tracteur John Deere 6115 R 20 12, 2013, 1 260 heures, auto quad, éco shift, pont avant suspendu, auto trac readu,, relevage avant, pneu Michelin, cabine suspendue HCS Isibus 3 DE, TBE (réf. 490B)

✆ 06 22 09 57 01

71 - Vends tracteur Ford 5600, an. 76, 10.000 heures, direction assistée, prix à débattre - Brabant Bonnel 3 fers.

✆ 06 83 13 82 29

Travail sol

38 - Vds charrue 3 corps hydraulique herse rotative 3 m pulvérisée 800 L Blanchard en TBE.

✆ 06 75 17 98 83

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, - tracteurs Claas John Deere, NH, Fahr, Fiat, MF, Renault Fendt, Welger et autres (réf. 490A)

✆ 06 29 81 80 05

69 - VENDS presse BR Kubota BU, 4160, très bon état, année 2015, - pick-up large, toutes options (réf - 500C)

✆ 06 19 71 34 47

69 - Vends pommes de terre de consommation Marabelle.

✆ 06 63 21 87 79
ou 04 78 45 12 51 HR

Arbo-viti

69 - Vds 8 cuves inox rectangulaires vinif stockage 137 Hl ruissellement remontage coude décanteur fabrication Giroux 80 euros HT l'hecto.

✆ 06 80 07 06 17

Irrigation

26 - Cherche enrouleurs et groupe arrosage diesel HP et couverture totale

✆ 04 75 53 64 22 HR
le soir

Agri. divers

01 - Cause cessation VENDS : - charrue brabant, - gribouli, - remorque 2.5 tonnes avec attelage limonière, - herse, - arracheuse à pommes de terre, - sarcleuse (réf. 510A)

✆ 03 85 31 51 13
06 78 52 38 72

01 - Vds mélangeuse horizontale 10m3 - pirouette 6502 Kuhn 2012 - semoir Sulky 1500L

✆ 06 08 42 82 99

03 - Vends broyeur de haies 3000 euros tracteur Fiat 80/90 7000 euros presse NH 644 3000 euros faucheuse Kuhn 602 4000 euros herse prairie 800 euros faneuse Fella 1000 euros tracteur Same 35CH 2600 euros pailleuse 2600 euros.

✆ 04 70 06 33 79
ou 06 79 91 80 15

10 - Vends (cse cess. activité), divers matériels agricoles de fenaison et élevage.

✆ 04 71 23 34 65
ou 06 32 25 25 26

21 - VENDS bol Supertino 2014, 19 m3 avec paillage, TBE, - CHERCHE tracteur avec poste inversé 100 cv. environ assez récent + cornadis à brebis (réf. 49VB1)

✆ 03 80 84 36 79
après 20 h

21 - VENDS transfo 100 kva, 20 000 V, 700 euos, - Turbine Arteca 2 800 t/mn, 300 euros, - crochets attelage Same. (réf. 5101)

✆ 06 22 98 22 02

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 2- 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com

✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds désherber thermique 6 bouteilles gaz 13 kg 1,60 m en 3 portions de rampe.

✆ 04 74 54 66 54

38 - Vds remorque ridelles Gilbert 5 tonnes caisse ensilage bon état.

✆ 06 81 62 15 57

38 - Vds cultipacker porté ou trainé 2m50 Jean de Bru prix : 850 euros cause retraite.

✆ 06 84 87 42 36

39 - Vds tracteurs 2 roues motrices John Deere 31 30 100 cv, Ford 5610 75cv avec chargeur frontal Quicke, Ford 7000 90cv avec surélévateur AV ou AR de bottes Altec, Massey Ferguson MF 58 cv, benne 3,5 t Duchesne et 10t Gilibert surélévatrice, mélangeuse bol Zago 13m3 semi-bois, épandeur engrais Amazone 3000 l avec bâche 12 à 28 ME état neuf. Godet multifonction de JCB, chariot de coupe Mazeron 6m, malaxeur à béton, remorque routière charge utile 1 800 kg Mazeron 2 essieux, 2 conteneurs palettisables 35 q pièce 2 trappes, silo à grain sur pied.

✆ 03 84 70 02 77 h.r.

46 - Agriculteur achète batteuse NH TC 56, CS 640 ou Claas, J. Deere + Bourgoin 406 à 410 dans l'état.

✆ 06 24 01 73 22

58 - VENDS épareuse Agram, TBE, peu servi, 2014, ameublisseur 6 dents en V GB, 3 500 euros, - décompacteur 3 en V, 1 000 euros (réf. 5001)

✆ 06 86 99 47 21

69 - A vendre herse rotative - modèle HR 4503 DR - Largeur 4,5 m. repliable - boîtier 250 cv - Type porté - Sécurité - Effaces traces - Avec rouleau guttler tupe 5*25 - Dents neuves - Très bon état. Au prix de 16 000 euros HT. Groupe moteur pompe complet - Iveco Aifo - 8041 - 05,80 CV - 3934 H - Pompe Caprari cx mb 80-1/3C - Pompe d'amorçage 60 m3 au prix de 3 500 HT. Personne à contacter : Sanloup Pierre Laurent.

✆ 06 80 85 65 54

69 - Vds déssileuse Jeantil D 2000 portée 2 m3 - 1 pompe de pulvé Berthoud Gama 100 + rampe 9 m. - 1 roue de remorque GT complète 13/65/18 avec jante 6 trous. Etat neuf.

✆ 04 74 26 00 15
ou 06 59 70 06 20

Elevage

21 - Cause retraite VEND salle de traite 2 x 12 chèvres, pipeline, - chambre froide 1.50 m. X 2 m., - panneaux démontables, - meuble froid 180 litres métro, - 2 vitrines marché, - 3 échelles + grilles, - cornadis. (réf. 500A)

✆ 06 86 82 11 19

38 - Cause cessation salle de traite Westfalia 2x5 décor automatique + tank à lait Japy 3100 L.

✆ 06 29 02 60 59

42 - Vds tank lait 1500 L Lavauto divers cse retraite

✆ 06 82 30 07 77

Véhicule

Utilitaire

42 - Vds Kangoo Frigo 2006 - 129000 km - 1.5 DCI 70 - 4 pneus neufs - 3000 euros

✆ 06 21 21 69 82

Tourisme

38 - Vds 406 break HDI 110 Année 2002 CT OK pas de frais à prévoir attelage barre de toit.

✆ 04 76 36 22 42

42 - Part. vds Citroen Saxo ess. 4 cv Tbe CT OK 1200 euros,an 2000

✆ 06 09 39 28 31

Achat-Vente

Récolte

38 - Vends courge potiron muscade cultivé san engrais ni traitement chimique.

✆ 06 83 68 70 71
ou 09 64 39 11 59 HR

38 - Vds foin et paille bottes carrées livraison possible paiement comptant.

✆ 06 36 73 74 26

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque

✆ 06 73 92 81 55

42 - Vds betteraves , grosses raves défeuillées, maïs concassé ou farine, sacs papier vide de 50 kg

✆ 06 17 52 60 51

58 - VENDS 14 ha de luzerne sur pied en zone d'appellation Chavignol, région Garchy (réf. 5003)

✆ 06 21 62 53 82

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant

✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.

✆ 06 03 07 54 83.

21 - VENDS paille et fourrage. Livraison assurée. (réf. 32VB1)

✆ 06 26 74 60 24
06 36 55 35 37

Pépinière

38 - Prod. fruit + pep. vds plants pommier, poirier, pêche de vigne de variété anciennes.. exp. grat. à + 12 scions.

✆ 06 42 90 75 43

Bât. Pro.

38 - Locl d'activité entrepôt 500 m à 50 km sud Lyon et 15 km de Chanas pour atelier ou artisan loyer 500 euros/mois HT.

✆ 06 70 00 08 05

Propriété

26 - Vds maison campagne habitable 1-2 pers.Jardin. Proche Crest.Part à part.

✆ 04 75 25 33 52
20h/21h

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

38 - Agriculteur cherche terrain sur secteur 26300 voir limitrophe étudie toutes propositions.

✆ 06 89 44 75 22

Divers

38 - Vds 2 génisses Limousines 8 mois 1 couteau coupe balle enrubannage sur chargeur.

✆ 06 77 99 16 99

58 - VENDS 2 pneus Dunlop 265/60R18, 110 H Gradtrek AT 20 (réf. 5002)

✆ 03 86 59 40 36

84 - Vds 5 bungalows sanitaires avec WC turc, douches, points eau, cumulus. Prix à débattre.

✆ 06 07 48 88 94
ou 04 90 30 95 01 HB

Location

Autre

69 - A louer parcelle terrain plat toutes possibilité prix à débattre 5000 m2 Charnay.

✆ 06 07 84 04 01

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

Offre

Emploi

01 - Expl. laitière cherche salarié de suite jusqu\'au 31/08/18 (congé mat), tps complet, exp indispensable. Traite, cultures

✆ 06 89 07 36 43

18 - 18 – SARL Deneuve recherche un chef d'équipe espaces verts et un élagueur, salaire 1.500 à 2.500 euros nets + avantages.

✆ 06 07 09 89 01

39 - Gaec AOP comté - morbier région des lacs, cherche candidat à l'installation

✆ 06 07 40 17 16

42 - Expl. céréales 90 ha cherche stagiaire école pour une ou plusieurs périodes 2018 - logé nourri indemni.

✆ 04 77 76 11 77

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

PAYEZ EN 11 FOIS SUR 1 ANNÉE À TAUX 0* !
C'est simple, pas besoin de crédit bancaire, c'est uniquement chez Beiser Environnement !
* Offre soumise à conditions.
© Shutterstock
BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
03 69 35 30 30
www.beiser.fr

Jusqu'au 31 décembre 2017
On vous offre la TVA
HT = TTC(1)
(1) Offre soumise à conditions. Valables sur une sélection de produits. Voir conditions sur www.beiser.fr
BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
03 69 35 30 30
www.beiser.fr

LA BOUTIQUE RÉUSSIR à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LA LIBRAIRIE DU GROUPE RÉUSSIR sur boutique.reussir.fr

Remorque Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
16 800 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

Groupe SUREAU

SUREAU Agriculture — Europagri

55 salariés - 5 bases sur 3 départements (21/58/89)

Dans le cadre de son développement
RECRUTE

- 5 techniciens SAV (H/F), confirmés, récolte et tracteurs
- 1 réceptionniste atelier (H/F), confirmé
- 1 commercial (H/F), confirmé
- 1 chauffeur-livreur (H/F), permis super lourd
- 1 vendeur magasin (H/F), confirmé
- 1 vendeur pièces (H/F), itinérant

postes à pourvoir de suite

Merci d'envoyer CV + LM à Sébastien Sureau
sebastien.sureau@orange.fr
NEW HOLLAND AGRICULTURE

69 - Exploitation viticole cherche chauffeur de tracteur agricole CDI.
✆ **04 78 47 93 45 ou contact@terresdorees.fr**

69 - Urgent cherche personne pour taillage vignes sect. St Etienne des O. - Vaux en Bjs.
✆ **06 87 34 86 77**

Service

84 - Propose location voitures et utilitaires anciens pour manifestation, cérémonie, mariage et autres
✆ **06 66 48 74 05**

Demande

Emploi

71 - Femme sérieuse et expérimentée cherche vignes à plier à la tâche, Mâconnais-Beaujolais.
✆ **06 62 14 08 25**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 14 - 15 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - 20 vaches pleines, vêlage février - mars. (réf. 370A)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2016 et janvier 2017, dont 7 issus IA vêlage facile, 3 de Castor, 4 d'Hiver, dont 2 sans cornes, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08**

18 - Achète, cause accident, bœuf salers, bien dressé (ou Aubrac) pour faire une paire.
✆ **06 08 54 35 29**

18 - Vends cause retraite 4 jeunes vaches, garanties pleines - 1 veau reproducteur d'un an, toutes garanties sanitaires, possibilité de transport. SCEA Jasset, Neuilly en Dun. Tél. 02.48.74.55.94 ou 06.38.88.12.13.
✆ **02 48 74 55 94 ou 06 38 88 12 13**

18 - EARL Breton vds tb taureaux charolais HBC, 18-22 mois, dociles avec qualités de viande, de race et maternelles.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend veaux 18 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 3403)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS veaux reproducteurs mâles 12 mois LIMOUSINS, TGS, TBO, IA, fils de Engy. Sébastien GROEN - Vic de Chassenay (réf. 4504)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage HBC Vends taureau adulte et veaux reproducteurs 16 mois + taureaux 2 ans CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 470F)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 1 taureau adulte, - 15 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 480B)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - VENDS génisses LIMOUSINES 1 an - 2 ans et taureaux 15 mois, vêlage facile, docile. Ferme du Moulin à Vent - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4905)
✆ **06 82 69 28 68**

21 - Elevage LIMOUSIN Vend génisses 1 an pour reproduction, - taureaux 15 mois, bonnes origines (réf. 50VB1)
✆ **06 82 69 28 68**

23 - Vos 20 génisses blondes d'Aquitaine 25 à 30 mois, 10 génisses 15 mois TGS.
✆ **05 55 65 71 91 HR**

38 - Cause surnombre vds VL Montbéliardes en production + génisses toutes âges ttes garanties sanitaires.
✆ **06 19 79 43 78 06 80 88 90 07**

42 - Vds 50 jeunes vaches Limousines prêtes et vêlées + génisses de 6 à 12 mois Limousine - IBRA - cess cse santé - Garivier Michel
✆ **04 77 72 23 61 ou 06 86 57 38 41**

42 - Vds taureaux Charolais 14 mois issus la Gaec Elevage Plasse - Regny
✆ **06 13 23 71 03**

52 - VENDS cause cessation 12 broutardes LIMOUSINES, BO, vac. FCO, TGS. (réf. 49VB2)
✆ **06 77 63 33 84 03 25 84 84 71**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année sans corne (réf. 450E)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré. GAEC Pelle G. et J. - Jailly (réf. 4902)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

69 - Achète laitonnes charolaise vaccinées FCO et vaches de réforme Bio.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds taureaux charolais HBC 15 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - A vendre génisses 2 ans pleines + génisses 1 an Holstein CL 9000 l.
✆ **06 08 58 45 14**

69 - Vends génisses montbéliardes de 0 à 15 mois, bonne valeur génétique. Cause changement de race. Elevage à + 9000 kg. Gaec Beau Soleil.
✆ **06 79 89 52 22**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 470C)
✆ **03 85 79 40 98 06 74 09 49 89**

VISIONAUTE
www.agri-video-system.com
NOUVEAU
DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE ROBOTS DE SURVEILLANCE AGRICOLE
SOFIE & DOMMIE
ÉCONOMIQUE ÉVOLUTIF ROBUSTE
Plus d'infos : Romain Chabert 06 80 41 11 04

71 - Vends 11 génisses gestantes charolaises HBC, terme mi-janvier, taureaux 2, 3 et 5 ans, TGS. Ducert Cl.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elevage Aubrac vend veaux 15-18 mois + taureau, IBR A, TGS, dressés attaches.
✆ **06 16 41 43 03 ou 06 20 39 48 98**

71 - Vends taurillons charolais 15 à 18 mois, pour engraissement, vacc. FCO.
✆ **06 16 62 76 37 ou 03 85 58 94 56 H.R.**

71 - Cause retraite vends 13 génisses limousines 2 ans.
✆ **06 73 56 79 78**

71 - Vends génisses limousines 18 mois, prêtes à saillir, très dociles, indemnes IBR FCO.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Vends taureaux charolais 20-22 mois et génisses 18 mois, HBC ou non, livraison possible, IBR A. Gaec Vincent P. et F., 71420 Oudry.
✆ **06 77 16 24 11 06 70 45 82 34**

Caprin

21 - Cause retraite VEND 52 chèvres adultes échographiées pleines, - 13 chevrettes primipare écho. pleines, - 7 chevrettes 2016, - 11 chevrettes 2017 et 5 boucs alpins (réf. 500B)
✆ **06 86 82 11 19**

38 - Vds chevrettes Saanen + 1 bouc.
✆ **06 84 11 95 33**

Ovin

26 - Vds 20 Agnelles Mérinos XMOURE roux 100 euros HT l'une
✆ **06 82 03 14 54**

38 - Vds bélier 2 ans PréAlpes
✆ **04 76 71 26 64**

Porcin

69 - Vds porcs fermiers de 170 kgs élevés aux céréales TB rendement viande et logettes VL TBE.
✆ **06 89 93 17 33**

Equin

38 - Vends ânons-ânesses 6 mois, ânesses adultes tous pucés et identifiés possibilité livré.
✆ **06 24 56 63 30**

Volaille-Lapin

21 - VENDS poules pondeuses plein air vivantes du 3 au 13 janvier le matin de 10 h à 12 h 30 - l'après-midi de 15 h à 18 h : de 1 à 20 poules (3 euros), de 21 à 50 (2 euros), de 51 à 100 (1.50 euro), et plus de 100 (1 euro). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 500D)
✆ **06 80 41 58 75**

Chien

26 - Vds 3 chiots border collie non LOF nés le 20/01/2017, parents excellents mere lisa 158wem Siret 34924390700012.
✆ **06 83 49 81 50**

Nos bureaux seront fermés du lundi 25 décembre 2017 au lundi 1er janvier 2018 inclus.

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__|
expire fin |__|__| / |__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉSIGNATION

SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

SELAS BIO MED 21

**SELAS au capital de 7 530 872 €
Siège social : 36 rue de la République
21800 Chevigny Saint Sauveur
RCS Dijon D 529 204 026**

Avis

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 Avril 2017, Mesdames Emmanuelle BERLIER demeurant 2 Rue Buffon – 21000 Dijon, et Carine FREBY, demeurant 34 Rue des 3 Forgerons – 21000 Dijon, ont été désignées en qualité de Directrices Générales Déléguées à compter du 22 Avril 2017.

Mention sera faite au RCS de Dijon

Pour avis,

Le Président

AL215120511

DIVERS

COMMUNE DE VARANGES

Par délibération en date du 14 novembre 2017 affichée en mairie depuis le 15 novembre 2017, le conseil municipal de Varanges a décidé de prescrire l'élaboration d'une carte communale sur l'ensemble du territoire de la commune.

AL215120575

NOMINATION

VERSION VIN

**SARL au capital de 241.640 EUROS
Siège Social : 13 rue Richard
21200 Beaune
388 324 147 RCS Dijon**

Aux termes de l'assemblée générale annuelle du 30.06.17, il résulte que :

- M. Gilles HERMEREL, sis 12 avenue Charles Jaffelin à Beaune (21200), a été nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. Alexandre MORERE, commissaire aux comptes titulaire démissionnaire ;

- M. Philippe FRANCOIS, sis 12 avenue Charles Jaffelin à Beaune (21200), a été nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Gilles COGNARD, commissaire aux comptes suppléant démissionnaire.

Mention sera faite au RCS Dijon

AL215120561

DOMAINE BACHELET-RAMONET PÈRE ET FILS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : Rue du Parterre
21190 Chassagne-Montrachet
310 370 077 RCS Dijon**

Par décision du 1er novembre 2017, l'Assemblée Générale a décidé :

- de nommer en qualité de cogérant M. Alain BONNEFOY, demeurant 4 rue du Parterre - 21190 Chassagne-Montrachet, pour une durée indéterminée à compter du même jour,

- de proroger de 99 années la durée de la Société à compter du 14 juin 2022, soit jusqu'au 13 juin 2121.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

AL215120579

LES PRODUCTEURS DU PAYS BEAUNOIS

**Société par actions simplifiée
au capital de 21.000 €
Siège : Mairie
21360 Cussy La Colonne
819695909 RCS de Dijon**

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 mai 2017 à 9 heures, la collectivité des associés a : pris acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques TERRAND de ses fonctions de membre du Comité de direction à compter rétroactivement du 1er mars 2017,nommé pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, en qualité de nouveaux membres du Comité de direction : - M. LAGRANGE Vincent, demeurant Ferme de Pigeonnier – 21360 MONTCEAU ET ECHARNANT. - M. GAGNEPAIN Ludovic, demeurant 3 rue du Patis Cotillon – 21340 Aubigny La Ronce.

Aux termes d'une délibération du Comité de direction en date du 16 mai 2017 à 14 heures, il résulte que Madame HENRIOT Laurence, demeurant 12 Grande Rue – 21700 Villebichot, a été nommé en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean-Jacques TERRAND, démissionnaire, à compter rétroactivement du 1er mars 2017, et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Pour Avis, Le Président

AL215120587

NOTAIRES DIJON PREFECTURE
43 rue de la Préfecture
21000 Dijon

EARL PHEULPIN JEAN LUC

Suivant acte reçu par Me Didier LEVRAY, notaire à Dijon, le 13 Décembre 2017[:V_10.1], les associés de la société EARL PHEULPIN JEAN LUC, Exploitation agricole à responsabilité limitée, ayant son siège à Arc sur Tille (21560) 13 rue du Meix du Moulin Lajus, identifiée sous le numéro SIREN 331 551 473 ont décidé que Monsieur Damien PHEULPIN demeurant à Arc sur Tille13 rue du Meix du Moulin Lajus et Madame Sylvie PHEULPIN-LEGROS demeurant même adresse sont nommés co-gérants de la société avec Monsieur Jean Luc PHEULPIN qui assure déjà cette fonction, pour une durée indéterminée.

Pour avis Me LEVRAY.

AL215120588

TRANSFERT DE SIÈGE

SCP CHARVET-CURIE DESEILLE GROSJEAN RACINE

**SCP au capital de 441.712 euros
Siège social : 56 rue de la Préfecture
21000 Dijon
RCS Dijon n° 387 6398 032**

Par assemblée générale du 8 décembre 2017, les associés ont décidé :

-de transférer le siège social de 56 rue de la Préfecture - 21000 Dijon à 4 rue Lounès Matoub - 21000 Dijon, et ce, à compter du 1er octobre 2017

-de modifier l'article 4 des statuts

Pour avis.

AL215120571

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL PASCAL PATTE

**SARL au capital de 21 500 €
1 bis rue Ernest Champeau
21800 Quetigny
448 324 731 RCS Dijon**

Aux termes du PV d'AGE du 08/11/2017 et du PV de la gérance du 10/12/2017, le capital social a été réduit de 10 750 € pour le porter de 21 500 € à 10 750 € par voie de rachat et d'annulation de 1075 parts sociales appartenant à certains associés, à la valeur unitaire de 93,02 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence : Ancienne mention : 21 500 €. Nouvelle mention : 10 750 €. Mention sera faite au RCS : Dijon.

AL215120406

MODIFICATION DE STATUTS

MICRO BRASSERIE DE L'ARQUEBUSE

**Société par actions simplifié
au capital de 2.400 euros
Siège social : 2, Rue Nodot
21000 Dijon
832 296 644 RCS Dijon**

Aux termes de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 novembre 2017, 1/ il a été décidé d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social de la Société aux activités de : Vente de bières à emporter. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. 2/ le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 97.600 euros. L'article 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL215120413

AUTO BOURGOGNE DEPANNAGE

**SARL au capital de 15 000 euros
Siège social : 4 rue de la Grande Fin
21121 Fontaine les Dijon
492 798 863 RCS Dijon**

Par décision en date du 01/09/2017, l'associé unique a décidé de refondre l'objet social dont la rédaction est désormais la suivante :

- Le dépannage et le remorquage de tous véhicules,

- Le négoce en automobiles,

- La réparation et entretien de tous véhicules

- L'achat, la vente de pièces détachées automobiles neuves et d'occasion,

- La vente de toutes graisses, lubrifiants, accessoires, outillage pour automobiles

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL215120562

SCP MAZEN CANNET MIGNOT
**Capital : 1.000 euros
Siège social : 2 bis rue du Cap Vert 21800 Quétigny
RCS : 478 959 000
(ci-après : «la Société»)**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7/12/2017, la collectivité des associés de la Société MAZEN CANNET MIGNOT a décidé de la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

- Le capital social reste inchangé,

Forme

- **Ancienne mention** : Société civile professionnelle

- **Nouvelle mention** : Société à responsabilité limitée

Gérance

- Patrice CANNET

- François-Xavier MIGNOT

Dénomination :

- **Ancienne :** MAZEN CANNET MIGNOT

- **Nouvelle :** CANNET MIGNOT

Mention sera faite au RCS de Dijon

La Gérance

AL215120563

SUPERVIZOR

**SARL au capital de 440.000 €
48 rue Vivienne
75002 Paris
508 552 411 RCS Paris**

Modifications

Aux termes du procès-verbal du 06/12/2017, l'assemblée générale a décidé de reduire le capital pour le ramener à 105.600 € et a décidé de transférer le siège social au 10 avenue Maréchal Foch- LBA Centres d'Affaires 21000 DIJON. Les statuts ont été modifiés corrélativement.

Gérants : Cyrille MACE DE GASTINES, 29 avenue Trudaine 75009 Paris, et Alban CLOT, 125 quai de Valmy 75010 Paris.

La société sera désormais inscrite au RCS de Dijon.

Pour avis

AL215120568

BROKER IMMOBILIER,

**SCI au capital de 10.000€.
Siège social : 6 allée des Pampres
21121 Fontaine -les-Dijon,
828 752 915 RCS Dijon.**

En date du 16/12/2017, l'AGE a décidé de transformer la société en SASU, sans création d'un être moral nouveau et de changer la dénomination sociale pour : BROKER. Est nommé Président M. Sébastien KORBER, 6 allée des Pampres - 21121 Fontaine -les-Dijon, Modification au RCS de Dijon.

AL215120593

FUSION

COTE D'OR CONSEIL ELEVAGE

**Société coopérative agricole
à capital variable,
agréée sous le n°12414,
Siège social : situé 1 rue des Coulots,<\n>
21110 Bretenière
Au 30 septembre 2017,
le capital de Côte d'Or Conseil Elevage
s'élève à 3 200 €
778 212 894 RCS de Dijon**

Avis de fusion

Aux termes d'un acte sous seing privé, établi, le 14 décembre 2017, sous réserve de son approbation par les assemblées générales plénières extraordinaires, réunies le 6 février 2018 pour Côte d'Or Conseil Elevage et le 8 février 2018 pour Alysé, il est convenu que :

· la coopérative agricole Côte d'Or Conseil Elevage, société coopérative agricole à capital variable, agréée sous le n°12414, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°778 212 894 dont le siège social est situé 1 rue des Coulots 21110 Bretenière, société absorbée, apporte la totalité de ses actifs évalués à 1 884 700.60 € et la totalité de ses passifs évalués à 409 003.01 €, soit un actif net évalué au 30 septembre 2017 à 1 475 697.59 € apporté à la société coopérative agricole Alysé, société absorbante.

· Les associés coopérateurs de Côte d'Or Conseil Elevage reçoivent une part sociale de 2 € de la société coopérative agricole Alysé contre une part sociale de 2 € qu'ils détiennent actuellement dans la société coopérative agricole Côte d'Or Conseil Elevage ; la société coopérative agricole Alysé émet en contre partie de cet apport, 1 600 parts sociales d'activité entièrement souscrites d'une valeur nominale de 2 € chacune, soit un montant total de 3 200 € correspondant au nombre de parts sociales d'activité détenues par les associés coopérateurs de Côte d'Or Conseil Elevage dans leur coopérative, au 30 septembre 2017.

Le projet de fusion, en date du 14 décembre 2017, a été déposé au RCS de Dijon, le 15 décembre 2017.

AL215120598

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CADRE DE VIGNES

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue des Corton
21420 Aloxe Corton
829 803 956 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de désigner en qualité de cogérant la société DOMAINE POISOT PERE ET FILS, SARL ayant son siège social 8 rue des Corton - 21420 Aloxe Corton, immatriculée au R.C.S de Dijon, sous le numéro 528 847 395, représentée par Rémi POISOT pour une durée indéterminée à compter du même jour et ce, en adjonction du mandat de Rémi POISOT qui se poursuit.

La Gérance

AL215120591

SELAD

**SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : 17 rue du Commerce
ZAC des Charrières -
21800 Quétigny
493 712 996 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 11/12/2017, la collectivité des associés a pris acte de la cessation des fonctions de gérant de M. Sébastien BOYER en date du 31/12/2017.

Pour avis, la Gérance

AL215120600

NON DISSOLUTION

DIRECT INVESTISSEMENTS PATRIMOINE

**SARL au capital de 1 000 €
12 rue du Pâtis - 21800 Neuilly Les Dijon
527 708 275 RCS Dijon**

PV d'AGE du 17/07/2017 : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL215119588

SOUMELIA

**SAS au capital de 6 000 €
74 rue Monge - 21000 Dijon
813 014 073 RCS Dijon**

PV d'AGE du 18/07/2017 : L'AGE a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Pour avis, le président

AL215119603

CITEAUX BOIS

**SARL au capital de 1 000 €
Siège social : rue du Chenerot
21910 Corcelles les Citeaux
753 605 260 RCS Dijon**

Par décision du 30/06/2017, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL215120558

JPA

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 11 Rue de la Planche
de Pierre - 21190 Mercueil
810 967 950 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - La Gérance.

AL215120581

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

DISSOLUTION LIQUIDATION

PERRON

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1.500 euros
Siège social : 6, rue Brune
21000 Dijon
501 277 057 RCS Dijon**

Par décision du 30 septembre 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2017 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Monsieur Daniel PERRON, demeurant 6, rue Brune - 21000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 6, rue Brune - 21000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon Mention au RCS de Dijon.

AL215120512

PERRON

**Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1.500 euros
Siège social : 6, rue Brune
21000 Dijon
501 277 057 RCS Dijon**

Par décision de l'associé unique en date du 30 septembre 2017, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Daniel PERRON, demeurant 6, rue Brune - 21000 Dijon et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL215120513

LA GOURMANTINE

L'Assemblée Générale Extraordinaire de LA GOURMANTINE, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7500 euros, dont le siège est situé 19 Rue d'Auxonne 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°448917534, réunie le 20 novembre 2017, a décidé la dissolution anticipée de la Société avec effet au 6 novembre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Xavier ANCELOT, demeurant 3 Ter Rue Ernest Lory 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 3 Ter Rue Ernest Lory 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL215120536

LA FABRIC

**SAS en liquidation au capital de 1 000 €
5 rue Nicolas FETU - 21000 Dijon
804 475 945 RCS Dijon**

Décisions de l'associé unique du 11/12/2017 : Dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 11/12/2017 suivi de sa mise en liquidation. Liquidateur : M. Philippe TOTA, Dijon (21000) 8 rue Nicolas Fêtu, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Siège de la liquidation : Dijon (Côte d'Or) 5 rue Nicolas FETU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée. Le dépôt des actes relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

AL215120549

SCI GRECQUE

**Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
13 Rue du Docteur Quignard
21000 Dijon
803 996 016 RCS Dijon**

Avis de dissolution anticipe

L'AGE du 27/11/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Christian BAFFY, demeurant Impasse du Docteur Quignard 21000 Dijon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 13 Rue du Docteur Quignard 21000 Dijon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis – Le Liquidateur

AL215120567

CUMA DE CORSAINT

**à CORSAINT 21460
N° d'agrément : 21/59/142
RCS Dijon : 424 242 659**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA DE CORSAINT à compter du 11 décembre 2017, et désigné aux fonctions de liquidateurs :

- COUPET Nicolas

demeurant à 21460 CORSAINT

- PRUDHOMME Daniel

demeurant à 21460 CORSAINT

Lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Mairie – 21460 CORSAINT, Siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

Les Liquidateurs :

Nicolas COUPET

Daniel PRUDHOMME

AL215120574

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE CLOS DE THEMODES

**au capital de 304,90 €
Siège social et de liquidation :
10, impasse du Breussot
21910 Saulon La Chapelle
95351841952 RCS Dijon**

Par décision de l' A.G. du 24/06/2017 à SAULON La CHAPELLE, il a été décidé la dissolution / radiation de la SCI,

et Mr. J-Claude MARQUET, son gérant, 10 impasse du Breussot-21910 SAULON La CHAPELLE (siège de liquidation) a été nommé comme liquidateur.

Elle a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé Mr. J-C. MARQUET de son mandat.

Elle a décidé de la répartition du produit net de la liquidation pour prononcer la clôture des opérations.

Les actes et pièces relatives à la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis, le liquidateur.

AL215120584

LE JARDIN DES GRANDS CRUS

**SARL au capital de 7.700 €
41, avenue du 14 juillet,
21300 Chenôve
425118882 RCS Dijon**

Dissolution anticipée

Aux termes de l'AGE en date du 11/10/2006, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11/10/2006.

M. Jacques PROST, demeurant 18, route royale, 21390 Clamerey a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Dijon

AL215120586

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée BBR SECRETARIAT

Capital : 1000euros

Siège social : 21 rue de Montmuzard 21000 Dijon

Objet : L'activité de secrétariat administratif et commercial externalisé; La prospection commerciale.

Président : BONIN BEATRICE 21 rue de Montmuzard 21000 Dijon

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS Dijon

Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

AL215120455

Thomas TISSANDIER
Avocat
2 bis rue du Cap Vert
21800 Quétigny

L'ATELIER DES DUCS

SARLU au capital de 2.000,00 €
Siège social
23 rue Parmentier 21000 DIJON
RCS DIJON En cours

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'ATELIER DES DUCS

Forme : Société à responsabilité limitée Unipersonnelle

Siège social : 23 rue Parmentier 21000 DIJON

Objet : exploitation d'une activité de restauration rapide et de vente de tout type de boissons, sur place et à emporter,

Durée : 99 années

Capital : 2.000,00 euros répartis en 200 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10,00 euros

Gérants : M. Jessy CHOUIA demeurant chez Mme Béatrice KOWAL au 1 Quai de l'Arabie 21140 Semur en Auxois,

Immatriculation : RCS DIJON

La gérance,

AL215120546

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 20 novembre 2017, il a été constitué une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : A LA BELLE SEMELLE

Forme de la société : EURL

Capital : 30 000 eurosuros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Siège social : 29 Rue du Faubourg Madeleine - 21200 Beaune

Objet Social :

La société a pour objet : la cordonnerie, réparation, l'entretien de chaussures, de vêtements et articles de cuir, la vente de chaussures (et dépôt vente) ainsi que celle de produits pour cuirs vêtements et articles de cuirs et coutellerie, reproduction de clés, affutage, imprimerie minute, gravure, et offre multiservices de tout ordre visant à développer son activité.

Ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Stéphane DEBRUT demeurant : 13 Route de La Croix Saint-Jacques - 58200 Saint-Loup

La société sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis, Le Gérant

AL215120550

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Montmain le 5 décembre 2017, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCEA DES CHEVREUILS

Siège : 4 rue Jean de Lugny – 21250 Montmain

Forme : Société civile Capital : 2 000 euros

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles Durée : 99 ans Apports : du numéraire pour un montant de 2 000 euros

Gérant : Monsieur FAIVRE Jean-François, demeurant 4 rue Jean de Lugny – 21250 Montmain La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de Dijon.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL215120559

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 6 décembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AS COURTAGE

Siège social : 60h avenue du 14 juillet Immeuble Pythagore, 21300 Chenôve

Objet social : Courtage en opérations de banques et services de paiement. Courtage en assurance ou en réassurance.

Courtage et intermédiaire en matière d'opérations financières. Conseil et réalisation pour des tiers de toutes études techniques. Études, conseils, assistance et prestations de tous services dans les domaines techniques.

Intermédiaire du commerce, agence d'affaires, courtage et commission en toutes matières.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Stéphane GUÉRINON demeurant 18 rue Clément Janin, 21120 Til Châtel.

Pour avis

AL215120560

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privés en date à Saint-Nicolas-Les-Cîteaux du 8 décembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: RAPOSO Père et Fils

Forme : Société par actions simplifiée

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 8 Route de cîteaux -21700 Saint-Nicolas-Les-Cîteaux

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Objet : en France et à l'étranger : la réalisation de services et de prestations viticoles et vinicoles sous toutes ses formes et notamment celle de travaux d'entretien de propriété à l'année ou ponctuellement, réalisation de travaux mécaniques et manuels, gestion de vignobles avec ou sans mise à disposition de matériel, service de location de matériel agricoles ainsi que tous travaux ou services liés directement ou indirectement à l'objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à un tiers ou au profit d'associés, même ayant la qualité de conjoint, ascendant ou descendant, à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

- **Président** : Monsieur Pedro CANELA RAPOSO demeurant à Saint-Nicolas-Les-Cîteaux (21700) - 8 Route de Cîteaux

-Directeur général : Monsieur Anthony RAPOSO, demeurant à Nuits Saint Georges (21700) - 8A Place Marie Maignot.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon

AL215120564

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/12/2017, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: JEROGRAMI

Objet social: Location de biens immobiliers

Siège social: 13 Rue Marie de Bourgogne, Bâtiment A, 21850 Saint-Apollinaire.

Capital: 5000€

Durée: 99 ans

Gérance: M. BRESCHET Michel, demeurant 13 Rue Marie de Bourgogne Bâtiment A, 21850 Saint-Apollinaire

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL215120566

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 6 décembre 2017 à Verrey Sous Salmaise, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL CARRE BRECHT

Siège social :Ferme du Giboux 21690 Verrey Sous Salmaise

Objet social : négoce en vins et spiritueux

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur BRECHT Johan, demeurant 1 rue de la Rechaulle – 21690 Salmaise, Monsieur CARRE Antoine, demeurant Ferme du Giboux – 21690 Verrey Sous Salmaise Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, La Gérance

AL215120570

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 11 décembre 2017, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société civile

Dénomination : SDFI

Siège social : 4 rue Saint Martin 21640 Flagey-Echezeaux

Objet social : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés. L'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte. L'achat et la vente d'immeubles, l'acquisition ou la prise à loyer de tous immeubles, construits ou non. Et, généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société

Capital social : 127 000 euros

Durée : 99 années

Gérance : Monsieur Stéphane DUMAS demeurant 4 rue Saint Martin 21640 Flagey-Echezeaux

Clauses relatives aux cessions de parts : Libre entre associés, agrément dans tous les autres cas.

Immatriculation de la société au RCS de Dijon.

Pour avis

AL215120576

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/11/2017, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MEDFAN GAMES

Siège : 8 rue des Ecoles 21110 Rouvres en Plaine

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros

Objet : conception et édition de jeux

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Alexis BORNOT demeurant 12 rue des Tournesols 21110 Izeure

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL215120583

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/11/2017 à Dijon (21000), il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VIP 21 CLUB

Forme : Société par actions simplifiée

Siège social : 3 rue de Venise - 21000 Dijon

Objet : bar d'ambiance, bar de nuit, organisation de soirées, location de salle, évènementiel, club libertin, mise en place de navette gratuites (transport privé de personnes)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5.000 euros divisé en 500 actions de 10 euros entièrement libérées

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

Transmission des actions : La cession d'actions est libre entre associés. Toute autre cession est soumise à agrément.

Président : M. Jean-Louis BRIFFE dmt 9 rue des Chenevières - 21270 Binges.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis, le Président.

AL215120585

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 14/12/2017, il a été constitué une SCI

Dénomination : FELICITA AFJ

Siège social : 1 Ter Rue Josserand De Brancion 21160 Marsannay-la-Côte

Capital : 1000 €

Objet : location de terrains et autres biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : M. GODOT Anthony 1 Ter Rue Josserand De Brancion 21160 Marsannay-la-Côte

Cession de parts sociales soumise à l'agrément des associés

Immatriculation au RCS de Dijon

AL215120589

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à Beaune du 18/12/2017, constitution d'une Société par actions simplifiée ayant pour:

Dénomination: LE CLOS HELIOS

- Siège: 21, Route de Seurre à Beaune (21200)

- Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon (21000)

- Capital : 100 euros

- Objet : exploitation d'un hôtel

- Président : M. Rémi GRILLON domicilié 21, route de Seurre à Beaune (21200)

AL215120595

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 18.11.2017, il a été constitué une SCI dénommée : ML LOCATIONS.

Capital : 500€.

Siège : 10 clos des longs journaux, 21270 Binges.

Objet : Location de biens.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr Marchetti Matthieu, 10 clos des longs journaux, 21270 Binges. Mme Guitard Lucie, 10 clos des longs journaux, 21270 Binges.

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL215120602

NIÈVRE

DÉMISSION

S.C.A.E.C.C.

Haras de Cercy - 2 rue des Haras
58340 Cercy La Tour
RCS Nevers 750 843 799
Agrément HCCA N° 12032

Le conseil d'administration du 10.11.2017 a constaté la démission de Messieurs Jacques LAURIOT et Jean-Louis BERGER de leur mandat d'administrateur.

Pour avis.

AL585120565

EARL GANIER-PERREAU

Grande Rue - 58190 Nuars
Au capital social de 169 980,65 euros
RCS Nevers - N° 328 845 748

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er novembre 2017, il a été procédé à la démission de la gérance de Christian PERREAU et à son remplacement par Benoît PERREAU, demeurant 8 rue du Château Valette - 58190 Nuars. Le siège social est transféré 8 Rue du Château Valette - 58190 Nuars. L'article 4 des statuts a été modifié en

conséquence. Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis, la gérance.

AL585120572

TRANSFERT DE SIÈGE

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

LE MARAKECH

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
siège social : 4 rue Paul Cannier
18300 Saint-Satur
RCS Bourges 791 213 028

Aux termes d'une décision en date du 8 décembre 2017, le Président de la société par actions simplifiée LE MARAKECH, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 4 rue Paul Cannier 18300 Saint-Satur au 52 rue du Commerce 58200 Cosne Cours Sur Loire et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 791 213 028 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Président :

Saïda AZOUGAGH

demeurant 29 rue de la Paix 58200 Cosne Cours Sur Loire.

Pour avis

Le Président

AL585120560

ECOSYSTEME

SAS à Associé Unique
au capital de 200.000 Euros
Siège social : 24 rue Saint Aignan
58200 Cosne Cours sur Loire
791 714 215 RCS Nevers

Modifications

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 Décembre 2017, il a

été décidé de transférer le siège social à Cosne sur Loiret (58200) – rue Henri Dunant et ce à compter de ce jour. L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL585120564

SARL GAUFRES D'OR

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social: 6 Place Boucaumont
58290 Moulins Engilbert
813 184 645 RCS Nevers

L'AGE du 14/12/2017 a transféré le siège social à 1 rue Saint Germain 21500 Quincerot à compter du 01/01/2018. Immatriculation au RCS de Dijon. Mention au RCS de Nevers.

AL585120579

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PHARMALAUR

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
au capital de 60 000 €
Ancien siège social :
550, avenue de la Paix 58600 Garchizy
Nouveau siège social :
6, rue Simone Weil - 58600 Garchizy
535 237 903 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE du 17/11/2017, les associés ont décidé à compter du 1er décembre 2017 de transférer le siège social situé à Garchizy (58600) du 550, avenue de la Paix au 6, rue Simone Weil et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL585120593

SKWIRREL

Société par actions simplifiée
au capital de 60.000 euros
Siège social : 23 rue du Dessous des Berges
75013 Paris
813 009 628 RCS Paris

Aux termes d'un PV des décisions unanimes des associés en date du 15/12/17, il a été décidé de transférer le siège social au 7bis rue du 13e de ligne, l'Inkub – 58000 Nevers. M. Antony PARSONS domicilié 178 rue de l'Université – 75007 Paris demeure Président. Les statuts sont modifiés en conséquence. La société sera immatriculée sur le RCS de Nevers.

AL585120594

MODIFICATION DE CAPITAL

JACK MORIN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 262 000 €
Siège social : 7 Bis, rue de l'Industrie
58440 Myennes
477 846 620 RCS Nevers

Il résulte d'un assp du 08/11/2017 que le capital social a été augmenté de 220 000 € pour le porter de 262 000 € à 482 000 € puis réduit de 220 000 € pour le ramener à 262 000 €. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL585120577

MODIFICATION DE STATUTS

SCP Patrick FROUMESSOL
Eric STENWAGA
Notaires à NICE - 6 rue Verdi

SCI DE LA PLAGE

Aux termes d'un acte reçu par Me FROUMESSOL, le 01/04/2016, enregistré à Pôle enregistrement de Nice, le 14/04/2016, Bord. 2016/901, Case 1, contenant donation départs de la SCI DE LA PLAGE au capital de 762,25 euros, ayant son siège à COorbigny (58800), Rue du Saulet, immatriculée au RCS de Nevers sous le N° 381 498 807 :

- Mme Germaine MOREAU Veuve CHAMBAUT a démissionné de ses fonctions de gérant et M. Marc Félix CHAMBAUT, demeurant à Cagnes sur Mer (06800) 17 Impasse des Narcisses a été nommé gérant pour une durée illimitée.

- Les associés ont décidé de transférer le siège de la société à Cagnes sur Mer (06800) 17 Impasse des Narcisses.

Ladite société dénommée : SCI DE LA PLAGE,

Siège social : Corbigny (58800), Rue du Saulet

Capital social : 762,25 euros divisé en 50 parts de 152,45 euros chacune. Le capital social est entièrement constitué par des apports en numéraires.

Objet : l'acquisition de tous immeubles en France, la gestion, l'administration, la location et la mise en valeur de ces immeubles.

Durée : la société a été constituée pour une durée se terminant le 15/04/2041

Les statuts seront modifiés en conséquence et, les formalités effectuées au RCS d'Antibes et de Nevers.

AL585120569

SCEA DE LA RONCIERE

Société Civile au capital
social de 307 000 Euros
La Roncière - 58400 Narcy
RCS Nevers - 828 953 414

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 novembre 2017, les associés ont agrée à effet du 20 novembre 2017 :

la nomination de Monsieur VIOLETTE Jean en qualité d'associé gérant, demeurant Les Hottes - 58400 Narcy en remplacement de Monsieur PAURON Patrick, gérant démissionnaire et ex-associé

- L'entrée de Monsieur VIOLETTE Luc comme associé

- le transfert du siège social à Les Hottes - 58400 Narcy

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers

Pour avis et mention, la gérance.

AL585120589

FUSION

PARAGON TRANSACTION S.A.

Société anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 23.093.706 euros
Siège social : 39 rue des Rivières Saint Agnan
58200 Cosne Cours Sur Loire
R.C.S. 775 722 218

Avis de fusion

Des termes du projet de fusion signé avec la société MEILLERGHP, société à responsabilité limitée au capital de 1.890.000 euros, ayant son siège social 56 rue des Hautes Pâtures 92000 NANTERRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 478 970 452, il résulte que la société PARAGON TRANSACTION SA et la société MEILLERGHP SARL ont fusionné par l'absorption de la seconde par la première. La société PARAGON TRANSACTION étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la société absorbée depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital et la société MEILLERGHP SARL, absorbée, a, du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, été immédiatement dissoute, sans liquidation.

Le Président

AL585120559

CESSION

Office Notarial
P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Pierre JOURDIER, notaire associé à DECIZE

(58300), 8 rue Carnot, le 29 novembre 2017, enregistré au SPFE de Nevers, le 30 novembre 2017, dossier n° 2017 25298, sous la référence 2017 N 00660.

La Société dénommée D.M.C.3, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à LA FERMETE (58160) 8 place de la Mairie identifiée sous le numéro SIREN 801 892 787 RCS Nevers,

A CEDE A :

La COMMUNE DE LA FERMETE, département de Nièvre, La Fermeté (58160) 1 place de la Mairie, identifiée sous le numéro SIREN 215 801 127.

Un fonds de commerce de RESTAURANT, PLATS A EMPORTER TRAITEUR, CAFE, BAR, HOTELLERIE connu sous le nom de AUBERGE DE LA FERMETE situé et exploité à La Fermeté(58160),8 place de la Mairie

Prix : 14.200,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 9.673,00 € et aux éléments corporels pour 4.527,00 €.

Prise de possession à compter du 22 novembre 2017.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Jean-Philippe BELIN, notaire à Saint Pierre le Moutier (58240), 34 avenue du Général de Gaulle où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique

AL585120592

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MAELII

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 51 Boulevard Maréchal Juin
58000 Nevers
802021626 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération du 15/11/17 la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Cédric, Etienne CHEMIN, Carine, Jacqueline, Amandine CHOPIN, Sofian, Ahmed, Marius DUHAMEL et Dylan DUHAMEL de démissionner de leurs fonctions de gérants à compter du 15/11/17 et a nommé en qualité de nouveaux gérants Sullivan PASSIGNAT, demeurant 3, Impasse Mathieu, 58180 Marzy, Amiran OZMANYAN, demeurant 36, rue Bernard Palissy, 58000 Nevers et Jean Marc, Bernard, Didier RIVIERE demeurant 8, avenue du Stand, 58000 Nevers pour une durée illimitée à compter du 15/11/17.

Pour avis

La Gérance

AL585120467

MANELISS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
51 Boulevard du Maréchal Juin
58000 Nevers
819904442 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération du 15/11/2017 la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Carine, Jacqueline, Amandine CHOPIN et Cédric, Etienne CHEMIN de démissionner de leurs fonctions de gérant à compter du 15/11/17 et a nommé en qualité de nouveau gérant Anthony DUBARD demeurant 10, rue des Potiers, 03000 Moulins pour une durée illimitée à compter du 15/11/17.

Pour avis

La Gérance

AL585120471

SARL HOME TO HOME SERVICES

SARL au capital social de 5 000 Euros
Siège social : Rue de la Mitaine
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 510 208 549

Le 11.12.2017, l'AGE a nommé Gérante, Mme Dorothée TARIAN demeurant 8 rue du Val de Loire 58400 La Charité sur Loire en remplacement de Mr Christian PRACELLA.

Pour avis.

AL585120561

MAC

EURL au capital de 7622.45 Euros
17 Bis rue des Chaumottes
58660 Coulanges Les Nevers

Suivant délibération de l'assemblée géné-

rale ordinaire en date du 1er juillet 2017, Monsieur Romain DIDRY, demeurant à Pougues les eaux (58) 106 B avenue de Paris, a été nommée en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Claude DIDRY, démissionnaire, à compter de ce même jour.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le représentant légal,

AL585120582

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE BOGET

SCI au capital de 1000,00 Euros
1 route de chaulgnes, le grand soury,
58400 Champvoux
448712158 R.C.S. Nevers

Sigle : SCI BOGET

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/12/2017 il a été pris acte de la nomination de Mademoiselle marine BOGET, demeurant 1 route de chaulgnes 58400 CHAMPVOUX en qualité de nouveau Co-gérant, et Mademoiselle Mélaine BOGET, demeurant 1 route de chaulgnes 58400 CHAMPVOUX en qualité de nouveau Co-gérant, et Monsieur baptiste BOGET, demeurant 1 route de chaulgnes 58400 Champvoux en qualité de nouveau Co-gérant, à compter du 04/12/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur christophe BOGET, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL585120591

➜ NON DISSOLUTION

MAELII

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 51 Boulevard Maréchal Juin
58000 Nevers
802021626 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération du 09/01/17 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL585120469

LA RESERVE DE POUILLY SUR LOIRE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000.00 euros
Siège social : 1 Rue de La Place
58150 Pouilly Sur Loire
821 805 967 RCS Nevers

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2017, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce Nevers.

Pour avis, la Gérance

AL585120562

HNA

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 12 rue Gambetta
58600 Fourchambault
818 375 818 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 17 novembre 2017, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance.

AL585120573

LA FERME DE DIVALI

Sarl au capital de 10 000 €
Siège social : La Ferme de la Croix
58120 Saint Hilaire en Morvan
491 523 296 RCS Nevers

Par A.G.E. 07 octobre 2017 les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Pour avis.

AL585120581

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LES GRANDES CHAUMES

SCI au capital de 3.300 €
Siège : 17 Rue Du Lavoir
58490 St Parize Le Chatel
424917573 RC de Nevers

Le 02/11/2017, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de Nevers.

AL585120463

VAUTRIN

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 1 chemin de chevannes
58240 Mars Sur Allier (Nièvre)
405 297 631 RCS Nevers

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2017 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2017 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :

- Jacques VAUTRIN, demeurant à Mars Sur Allier (Nièvre) - Céline, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Mars Sur Allier (Nièvre) 1 chemin de chevannes.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis,

le liquidateur

AL585120516

SCI 11, AVE DU 14 JUILLET

Sci en liquidation
au capital de 4573,47 euros
9, rue du Rio
58300 Saint léger des Vignes
RCS Nevers 381 255 108

Le siège de la liquidation est fixé au 9 rue du Rio 58300 Saint Léger des Vignes.

Pour avis

Le liquidateur

AL585120563

PAC EVOLUTION

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 500 euros
Siège social : 46 rue Maurice Genevoix
58640 (Nièvre)
515 098 028 RCS Nevers

Par décisions du 30/11/17, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/17 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires, nommé comme liquidateur M. Jean-Michel IDASZEWSKI, demeurant à Varennes-Vauzelles Nièvre) 46 rue Maurice Genevoix et fixé le siège de liquidation au siège social à Varennes-Vauzelles (Nièvre) 46 rue Maurice Genevoix. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL585120567

CUMA DU MONTARD

N° d'agrément : 58-362
N° Agrément HCCA : 34658
N° d'immatriculation au RCS de Nevers :
414 540 740 00019
Siège social :
Chez Mr MEULE Pascal – Planvoy
58140 Lormes

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 05 décembre 2017 à Lormes, il a été décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 05 décembre 2017 et sa mise en liquidation amiable.

Ont été désignés liquidateurs :

M. Pascal MEULE demeurant à Lormes,

M. David DASSIER demeurant à Chalaux.

Lesquels disposent à cet effet des pouvoirs les plus étendus.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Mr Pascal MEULE – Planvoy – 58140 Lormes siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis

Les liquidateurs.

AL585120578

OLICO

SARL en liquidation
33 RUE Saint Étienne
58000 Nevers
R.C.S : Nevers 493 552 723

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2017, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, ont décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL585120580

SCI MARIE TUDOR

Société Civile en liquidation
au capital de 1 524,49 €
Siège Social : 2 Ter, Boulevard Victor Hugo
58000 Nevers
421 297 094 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE du 30/11/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

Mr Philippe RAPNEAU dt à Nevers (58) – 2 Ter, Boulevard Victor Hugo a été nommé liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL585120583

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 Nevers

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CHATEAU NEUF D'AZY -

SCI au capital de 23 416.17 euros
Château Neuf d'Azy
58270 Saint-Benin d'Azy
RCS Nevers 424 456 572

Assemblée Générale Extraordinaire du 01/12/2017 :

Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : M. Charles TYSER, dt 1 Moulin de la Valotte 58270 Saint-Benin d'Azy, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse personnelle du liquidateur telle que mentionnée ci-dessus. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers en annexe au RCS.

AL585120584

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 Nevers

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CHATEAU NEUF D'AZY

SCI en liquidation
au capital de 23 416.17 euros
Château Neuf d'Azy
58270 Saint-Benin D'Azy
RCS Nevers 424 456 572

L'Assemblée Générale du 01/12/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 01/12/2017, déchargé M. Charles TYSER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers, en annexe au RCS.

Pour avis

AL585120585

SARL REV'PARTS FRANCE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège Social : 18 Rue de Paris
58150 Pouilly Sur Loire
478 217 813 RCS Nevers

Dissolution anticipée

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 novembre 2017 et sa mise en liquidation.

L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Madame Laurence PAUTRAT demeurant 18 Rue de Paris - 58150 Pouilly Sur Loire et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé : 18 Rue de Paris - 58150 Pouilly Sur Loire. C'est à cette adresse que la correspondance, ainsi que tous les actes et documents concernant la dissolution, devront être envoyés ou notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur,

AL585120586

EARL SAUTEREAU PATRICK

10 Rue du 19 mars 1962
58210 Varzy
Au capital de 358 300 euros
R.C.S. Nevers - 751 198 276

Aux termes d'une délibération en date du 4 décembre 2017, l'associé unique de l'EARL SAUTEREAU Patrick a décidé la dissolution de la société à compter du 4 décembre 2017.

Monsieur SAUTEREAU Patrick, domicilié 10 Rue du 19 mars 1962 - 58210 Varzy, est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL SAUTEREAU Patrick en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Le liquidateur

AL585120588

MTC

Société par actions simplifiée en liquidation
A capital variable
Siège social : Huard - 58120 Chaumard
R.C.S. Nevers 808 570 865

L'AGE du 12.12.2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12.12.2017. M. Didier VEAU demeurant à Huard 58120 Chaumard a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Huard 58120 Chaumard.

Pour avis.

AL585120595

GRAND HUIT

Societe Civile au capital de 800 EUROS
Siège social : 8 rue de la Mairie
58 530 Brèves
RCS 539 396 150 00010 Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2017 , la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2017 , et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des dispositions légales et règlementaire en vigueur, pour cause de fin d'activité anticipée.

Elle a nommé comme liquidateur,Monsieur Pascal CERCHI domicilié(e) à: 8 rue de la Mairie -58 530 Brèves, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue de la Mairie 58 530 Brèves.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LE LIQUIDATEUR

Monsieur Pascal CERCHI

AL585120597

FIAT LUX

Société Civile au capital de 800 EUROS
Siège social : 8 rue de la Mairie
58 530 Brèves
RCS 539 395 459 00016 Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2017 , la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2017 , et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des dispositions légales et règlementaire en vigueur, pour cause de fin d'activité anticipée.

Elle a nommé comme liquidateur,Monsieur Pascal CERCHI domicilié(e) à: 8 rue de la Mairie -58 530 Brèves, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue de la Mairie 58 530 Brèves.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

LE LIQUIDATEUR

Monsieur Pascal CERCHI

AL585120598

ETOILES DE LIN

Société Civile au capital de 800 EUROS
Siège social : 8 rue de la Mairie
58 530 Brèves
RCS 539 397 992 00014 Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2017 , la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2017 , et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des dispositions légales et règlementaire en vigueur, pour cause de fin d'activité anticipée.

Elle a nommé comme liquidateur,Monsieur Pascal CERCHI domicilié(e) à: 8 rue de la Mairie -58 530 Brèves, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue de la Mairie 58 530 Brèves.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

LE LIQUIDATEUR

Monsieur Pascal CERCHI

AL585120599

DES L'AGE DE BRONZE

Société Civile au capital de 800 EUROS
Siège social : 8 rue de la Mairie
58 530 Brèves
RCS 539 397 513 00018 Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2017 , la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2017 , et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des dispositions légales et règlementaire en vigueur, pour cause de fin d'activité anticipée.

Elle a nommé comme liquidateur,Monsieur Pascal CERCHI domicilié(e) à: 8 rue de la Mairie -58 530 Brèves, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue de la Mairie 58 530 Brèves.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

LE LIQUIDATEUR

Monsieur Pascal CERCHI

AL585120600

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 5 décembre 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI MARTIN SEGOULE.

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 2, rue des Grands Prés - 58660 Coulanges Les Nevers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Siège social : 17 Chemin des Sources - SEGOULE - 58270 Saint Benin d'Azy.

Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraires.

Gérance : Monsieur Frédéric MARTIN, demeurant 17 Chemin des Sources - Segoule - 58270 Saint Benin d'Azy.

Agrément des cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, et avec l'autorisation de la collectivité des associés dans les autres cas.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL585120537

DIAG 58

Par acte SSP du 07/12/2017, il a été constitué une SASU dénommée : DIAG 58

Siège social : 1 rue de la chaume, 58360 Saint Honoré-les-Bains

Capital : 1.000€

Objet : La société a pour objet: les diagnostiques, dpe, gaz, amiante, plomb, électricité, termite, ENRMT, mesures Carrez Président : M. Philippe DURAND, 1 rue de la chaume, 58360 Saint Honoré-les-Bains.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL585120547

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon - 5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la SARL OLIVIER GROSMAIRE, au capital de 72 710 euros, dont le siège social est à Crux La Ville (58330), 12, route de l'Ouche aux chiens, en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, qui a pour objet social tous travaux de maçonnerie, couverture, pose de plaques de plâtre, carrelage, pose de menuiserie, terrassement, assainissement, dont le gérant est M. Olivier GROSMAIRE, dmt à Crux La Ville (58330), 12, route de l'Ouche aux chiens.

Pour insertion : le gérant.

AL585120558

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date du 13 décembre 2017

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination: L'AQUEDUC

Siège social : Montreuillon (Nièvre) – Le Bourg

Objet : - bar, restaurant, traiteur, plats à emporter et livraison à domicile, - vente d'articles de pêche, - vente de jeux de grattage et de loto, - vente de journaux.

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 euros

CO – Gérance : Madame Isabelle DEBRIL demeurant à Montreuillon (Nièvre) – La Roche Menard, Madame Karine ROBERT, demeurant à Montreuillon(Nièvre) – Rue Creuse, Saint Maurice.

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis : la gérance.

AL585120566

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

SCP Joël GAUTHIER & Emmanuel CLERGET
Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

Suivant acte reçu par Maître Joël GAUTHIER, le 9 décembre 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant

constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : SCI CRDW.

Siège social : Urzy (58130), 41 rue de l'Usine.

Durée : quatre-vingt dix-neuf (99) annÊes

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Apports en numéraire

Cession de parts : librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Fabien Michel WAGNER, demeurant à Sermoise sur Loire (58000), Hameau d'Ardy.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

Le notaire.

AL585120568

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12/12/2017 à Corvol L'Orgueilleux, il a été institué une Société à Responsabilité Limitée dénommée BRDEV au capital social de 100 000 euros, siège social Quartier de la Gare 58460 Corvol L'Orgueilleux dont l'objet est l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations dans les sociétés ayant leur siège tant en France qu'à l'étranger, l'assistance, le conseil et la formation aux entreprises dans la conduite de leurs affaires, toutes prestations de services, notamment administrative, comptable, informatique, de gestion, d'études au profit des sociétés du groupe formé par les filiales directes ou indirectes, ou toutes autres sociétés tierces, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Gérants : M. Eric ROUSSEAU, Les Oucherons 58420 Chevannes Changy et M. Frédéric BONJOUR, 97 avenue de l'Entre Deux Mers Hameau de Cérès Maison 12 33370 Fargues Saint Hilaire. La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL585120570

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12/12/2017 à Corvol L'Orgueilleux, il a été institué une Société Civile Immobilière dénommée RBI 33 au capital social de 1000 euros, siège social Quartier de la Gare 58460 Corvol L'Orgueilleux dont l'objet est l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérants : M. Eric ROUSSEAU, Les Oucherons 58420 Chevannes Changy et M. Frédéric BONJOUR, 97 avenue de l'Entre Deux Mers Hameau de Cérès Maison 12 33370 Fargues Saint Hilaire.

La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL585120571

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AMAZY du 27/11/17, il a été institué une E.A.R.L. présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : DES ACACIAS

- Siège : 7 Les Treilles - 58190 Amazy

- Durée : 99 ans RCS Nevers

- Objet : l'exercice d'activités agricoles

- Capital : 488 000 Euros (apports en nature)

- Gérance : M. Jean-Paul THOULET et Monsieur Clément THOULET demeurant 7 Les Treilles - 58190 Amazy

- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Pour avis.

AL585120574

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14/12/2017, à Corvol l'Orgueilleux, il a été constituée une Société par actions simplifiée dénommée SEJ DEVELOPPEMENT au capital de 10 000 euros, siège social Quartier de la Gare 58460 Corvol l'Orgueilleux dont l'objet est l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations dans les sociétés ayant leur siège tant en France qu'à l'étranger, l'assistance, le conseil et la formation aux entreprises dans la conduite de leurs affaires, toutes prestations de services, notamment administrative, comptable, informatique, de gestion, d'études au profit des sociétés du groupe formé par les filiales directes ou indirectes, ou toutes autres sociétés tierces, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

PRESIDENT: Eric ROUSSEAU demeurant Les Oucherons 58420 Chevannes Changy - COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE : ECW Espace Européen de l'Entreprise 19 rue de la Haye 67300 SCHILTIGHEIM - COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT : TEAM WONGKOEFFT AUDIT SAS 11 rue de

Bruxelles 67000 Strasbourg - ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :Tout associé peut

participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, ou se faire représenter par un tiers. Chaque action donne droit à une voix - AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité. La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL585120587

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : PIZZA STORY

Forme sociale : SAS

Capital social : 500 €

Siège social : 20, avenue du 14 Juillet – 58300 Decize

Objet social : Fabrication et vente de pizzas à emporter - Vente de boissons (alcoolisées ou non) et glaces - Restauration rapide à emporter, sédentaire et non sédentaire

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Fouad AATILLAH dt à Decize (58) – 17, avenue Jean Moulin

Immatriculation : RCS de Nevers

AL585120596

YONNE

➜ DÉMISSION

EARL BOUFFETY

Earl au capital de 123.000 €
Siège : Sortoise
89150 Montacher Villegardin
412508772 RCS de Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2017 a : pris acte de la démission de Mme Jocelyne Potel épouse Bouffety de ses fonctions de gérant, décidé de proroger la société jusqu'au 25 juin 2096, décidé de réduire le capital social de 9.000 euros afin de le ramener à 114.000 euros, décidé de compléter le libellé de l'adresse du siège social qui devient 4, Sortoise - 89150 Montacher-Villegardin.

Pour avis, la gérance.

AL895120700

➜ NOMINATION

SO FOOD 89

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
3 RUE D EGLENY, 89000 Auxerre
818 149 262 RCS d'Auxerre

L'AGE du 22/05/2017 a nommé en qualité de président-directeur général Mme AMOUR SAMIRA, demeurant 39 N BOULEVARD LYAUTEY, 89000 Auxerre en remplacement de M. MOAHAMEDI HABIB, à compter du 22/05/2017.

Modification au RCS d'Auxerre

AL895120727

WENDY

SARL au capital de 5000 €
Siège social : 10 Place Charles Lepere
89000 Auxerre
819573510 RCS de Auxerre

Par AGE du 18/12/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 20 Bd Du Grand Pré Des Bordes ZAC des Grands champs 58000 Nevers, à compter du 01/01/2018.

Gérance : WANG YUANYUAN 6 Rue André Malraux 58640 Varennes-Vauzelles

Radiation au RCS de Auxerre et immatriculation au RCS de Nevers

AL895120596

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

BOUCHERIE 46

SARL au capital de 1 000 €uros
17 rue St Pierre le Vif 89100 Sens
RCS Sens 522474519

Aux termes d'une AGE en date du 21/11/2017, la collectivité des associés a décidé :

Du transfert du siège social à compter de ce même jour au 27 avenue Jean-Jaurès 89000 Auxerre.L'article 4 des statuts sera modifié au RCS d'Auxerre (89).

Pour extrait.

AL895120683

SCI FICARA

Société civile au capital de 15.244,90 €
Siège social : 19 B, rue de Canteleu
62138 Violaines - 381 706 068 RCS Arras

Avis de modifications

Aux termes de décisions en date du 19 Novembre 2017, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société au 9 bis, Route d'Auxerre – Les Bruyères, 89240 Villefargeau, à compter du 19 Novembre 2017.

La Société, immatriculée au RCS d'Arras fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Auxerre.

Gérantes :

- Madame Anne-Sophie DEDOURS, demeurant à Marconne – 62140 – 10, rue de la Providence.

- Madame Virginie FOURNET, demeurant à Merignies– 59710 – 1242, Rue Nationale.

- Madame Hélène DELABY, demeurant à Villefargeau- 89240 – Les Bruyères – 9 bis, Route d'Auxerre.

Objet : Acquisition, propriété, exploitation par bail, location ou autrement d'un immeuble commercial sis à Cambrai (59) – RN 44.

Durée : 50 ans.

AL895120685

STONE IMPORT

SAS au capital de 7000 €
Siège :2 Place Alexandre Farnèse
84000 Avignon
RCS Avignon 833 345 069

En date du 13/12/2017, l'associé unique a décidé le transfert du siège au 33 Grand Rue 89100 Sens et ce à compter du 15/12/2017.

Gérant : Michel BLOT 2 Rue de l'Epée 89100 SENS.

Radiation du RCS d'Avignon et réimmatriculation au RCS de Sens

AL895120689

ARTCOMM

SARL au capital de 7500 €
Siège social :
2 PLACE DU PRIEURE
77540 La Chapelle-Iger
499 142 164 RCS de Meaux

L'AGE du 30/11/2017 a décidé de transférer le siège social de la société 9 RUE d'Exhaut, 89190 Flacy, à compter du 01/12/2017Gérant : M. CAMPENON HERVE, demeurant 9 RUE d'Exhaut, 89190 Flacy

Radiation au RCS de Meaux et réimmatriculation au RCS de Sens

AL895120714

DOMAINE SOUPE

SCEV au capital de 385 710 euros,
Siège social : 32 bis Avenue d'Oberwesel
89800 Chablis,
412858078 RCS Auxerre

AGE du 07/12/2017 : transfert du siège au 13 rue Jules Rathier 89800 Chablis.

Pour avis.

AL895120715

DES TERRES ROUSSES

SCEA au capital de 100 000 euros,
Siège social : 32 bis Avenue d'Oberwesel
89800 Chablis,
538646928 RCS Auxerre

AGE du 07/12/2017 : transfert du siège au 13 rue Jules Rathier 89800 Chablis.

Pour avis.

AL895120716

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DE LA MALADIERE

au capital de 710 700 euros,
Siège social : 32 Avenue d'Oberwesel
89800 Chablis,
508 308 418 RCS AUXERRE

AGE du 07/12/2017 : transfert du siège au 13 rue Jules Rathier 89800 Chablis.

Pour avis.

AL895120717

EARL CHAMILLARD

Earl au capital de 127.500 euros
Siège social : la Bonneau
89140 Villethierry
316 474 451 Rcs Sens

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1er décembre 2017, le siège social a été transféré à Villeblevin (Yonne), 10 rue des Buttes. La nouvelle adresse du siège dépend du ressort du greffe de tribunal de commerce de Sens (Yonne) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, la gérance.

AL895120730

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL BERTHELON-LEVALTIER-NAULIN

Le 27.11.2017, les associés de la SARL BERTHELON-LEVALTIER-NAULIN, au capital de 104.200 Euros, siège social : Sens (89) 76, rue R. Binet, 480 212 505 RCS Sens, ont décidé d'augmenter de 5.560 € son capital en numéraire.

Anciennes mentions publiées:

Capital : 104.200 € ;

Nouvelles mentions

Capital : 109.760 €.

AL895120707

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PRECOTRANS

SARL au capital de 15300,00 Euros
30 Rue du Poirier vert,
Les Chandeliers,
89320 Cerisiers
517728952 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/12/2017 il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 15300,00 Euros à 51000 Euros Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL895120728

➜ ADDITIF

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ELAGAGE EXPERTISE TR3E

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : Route de Frangey
89160 Lezinnes
RSC Auxerre 802 385 211

Avis

Aux termes des décisions en date du 03/10/2017, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Pascal ORIOL de son mandat de cogérant de la société, ce à compter du même jour. La gérance continue d'être assurée par M. Manuel DE MATOS, demeurant 3, Impasse de Pâtis - 21140 Pont-et-Massène.

AL895120554

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE (89) du 15 décembre 2017,

concernant la constitution de la société MS POLO ; il y a lieu de lire :

Président : Monsieur Méziane SLIMI, demeurant à PAMFOU (Seine et Marne) 22, avenue de la Libération au lieu de MONTEREAU FAULT YONNE (Seine et Marne) 3, rue de l'Eglise

AL895120684

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 08/09/2017, concernant la société S.A.S EN PASSANT PAR LA, lire Siège social : HÔTEL PÉPINIÈRE DU JOVINIEN Avenue de Sully prolongée 89300 Joigny Directeur technique : Monsieur POIBLEAUD Rémy demeurant 1 rue de l'étape, ruelle Montbrun appartement 6, 89300 Joigny

AL895120708

Etude de
Maître Anthony VACCARO,
notaire à Villeneuve -la-Guyard (Yonne),
52 rue du Général de Gaulle

Avis rectificatif

Suite à l'annonce du 8 Décembre 2017 dans son numéro 1454, il y a lieu d'ajouter à l'annonce faite par Maître Anthony VACCARO page 29 référence AL894920613 :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : TriGaLu

Le siège social est fixé à : Cornant (89500), 21 Bis Les Gallois,

La société est constituée pour une durée de 99 années

Pour avis Le notaire.

AL895120713

Dans l'annonce n° 894820486 concernant la SARL BUGE PLOMBERIE CHAUFFAGE parue dans le n° 1453 du 01/12/2017 il convenait de lire :

dénomination : SARL BUGE PLOMBERIE CHAUFFAGE au lieu de : BUGE PLOMBERIE CHAUFFAGE;

AL895120720

➜ MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

SAS ALAIN MALOT

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : Hôtel d'Entreprises
de l'Avallonnais ZA La Grande Corvée,
89200 Avallon
RCS AUxerre 824 483 960

Aux termes d'une délibération en date du 14 décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de remplacer à compter du ce jour la dénomination sociale SAS ALAIN MALOT par J.A.M. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,- d'étendre l'objet social aux activités de gestion de centres récréatifs et activités de loisirs ainsi que de restauration et snacking et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis.

Le Président.

AL895120698

EPARCO INSTALLATION

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 136.614,50 Euros
Siège social : 89710 Senan
RCS Sens B 542 017 017

Aux termes du procès-verbal des décisions du 15 juin 2016, l'Associé unique a décidé de :

- modifier la dénomination sociale qui devient : «TLL»

- prendre acte de la démission de la Société SOFIMAB de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, et de son remplacement par Monsieur Laurent WORINGER, anciennement Commissaire aux comptes suppléant.

Mention au RCS de Sens.

AL895120686

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

SARL ELLES ET LUI

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social transféré au :
26 bis, Rue de Paris
89200 Avallon
RCS Auxerre 798 302 469

Suivant Décisions de l'AGE du 25/11/2017, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du 8/12/2017 :

Anciennes mentions

Siège social : 89200 Avallon - 18, rue de Paris

Nouvelles mentions à compter du 8/12/2017

Siège social : 89200 Avallon - 26 bis, rue de Paris

Pour insertion,

AL895120687

SARL HOME MAJOR SERVICES

SARL au capital de 500,00 Euros
26, rue des Pourprises,
89340 Champigny sur Yonne
807607726 R.C.S. Sens

Par décision de L'Associé Unique en date du 17/11/2017 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 17/11/2017 Nouvel objet social : Tous travaux et prestations en tant que contractant général tous corps d'état, notamment pour tous travaux de construction, rénovation, aménagement et multi techniques sur tous types de biens immobiliers Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL895120690

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une AGE du 01/11/2017, de la société DE LA MOTTE - SCI au capital de 1 000 €, 21 rue de l'Europe 89100 Maillot– RCS Sensn°823 837 323

Il a été décidé :

1/ de transformer la SCI en SARL à compter de ce jour. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

2/ du changement de dénomination sociale qui sera désormais : SD STOCK ;

3/ de la modification de l'objet social qui sera le suivant :

- Location de tous types de stockage (centenaires, box ou autres…) ;

- Location d'emplacement pour caravane, camping-car, remorques, voitures anciennes, sidecar, moto…

- Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement.

4/ de la nomination de :

- Monsieur Stéphane TAILLANDIER, né le 7 février 1976 à PARIS (XIV) et demeurant 12 rue des Vignes 89500 Villeneuve sur Yonne en qualité de cogérant pour une durée illimitée.

Monsieur Dimitri LANGLOIS demeure cogérant.

Les statuts ont été modifié corrélativement aux décisions ci-avant prises.

Le dépôt légal sera effectué au TC de Sens.

Pour avis

La cogérance

AL895120723

➜ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Location par Bail Rural d'une durée de 18 ans à compter du 01/11/2018 sur les communes de FONTENOY, FONTAINES et SAINTS EN PUISAYE – terre et pré

- **FONTENOY** - 38 ha 06 a 86 ca - 'La ferriere ganneau': ZA- 70[59] ZB- 1(J)- 1(K)- 2- 3- 5(A)- 5(B) - 'Le bois de la ferriere': ZA- 26(B)- 26(C)- 26(AJ)- 26(AK)- 27(A)- 27(B) - 'Les champs villains': ZA- 29(A)- 29(B)- 29(C)- 33

- **FONTAINES** - 19 ha 92 a 10 ca - 'Bois frechot': ZS- 9- 10 - 'Champs de grenon': ZT- 10 - 'La ferriere': ZT- 6- 7 - 'Les carats': ZS- 13 - 'Les coudriers': ZS- 21- 22 - 'Pres des ferriers': ZT- 5 - 'Pres guibert': ZV- 24

- **SAINTS-EN-PUISAYE** - 12 ha 16 a 20 ca - 'Champ des chaumes': A- 18 - 'Les galetteries': ZA- 15 - 'Les grands pres': ZA- 12(A)- 12(B)- 13(A)- 13(B)

SAINT-FARGEAU - pré

6 ha 43 a 15 ca - Le champ des beneziers: A-158 - Les pres de la forge: A-156 - Les pres des beneziers: A-155

VAUDEURS - terre, pré et bois-taillis

86 a 53 ca - Buisson la chenue: ZW-70 - Le sud des sept vingts: D-1459 - Pres de saint hubert: ZW-104[321]-105[322]

DOMATS – terre et bois

1 ha 63 a 40 ca - Les celestins: F-315-316

MONETEAU - bois

36 ha 41 a 60 ca - Bois des chesnez: AT-60-62-252 - Les cailloux: AS-149 - Les chesnez: AT-65 - Les vignes des cailloux: AT-211 - Sous le bois des chesnez: AT-56-57-59

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 8 janvier 2018** à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL895120733

➜ FUSION

ALYSE

Société coopérative agricole
à capital variable,
agréée sous le numéro N°1391,
Siège social : 3 rue Jules Rimet,
89400 Migennes.
778 119 818 RCS de Sens
Au 30 septembre 2017,
le capital social d'Alysé
s'élève à 151 154 €

Avis de fusion

Aux termes d'un acte sous seing privé, établi, le 14 décembre 2017, sous réserve de son approbation par les assemblées générales plénières extraordinaires, réunies le 6 février 2018 pour Côte d'Or Conseil Elevage et le 8 février 2018 pour Alysé, il est convenu que :

· la coopérative agricole Côte d'Or Conseil Elevage, société coopérative agricole à capital variable, agréée sous le n°12414, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°778 212 894 dont le siège social est situé 1 rue des Coulots 21110 Bretenière, société absorbée, apporte la totalité de ses actifs évalués à 1 884 700.60 € et la totalité de ses passifs évalués à 409 003.01 €, soit un actif net évalué au 30 septembre 2017 à 1 475 697.59 € apporté à la société coopérative agricole Alysé, société absorbante.

· Les associés coopérateurs de Côte d'Or Conseil Elevage reçoivent une part sociale de 2 € de la société coopérative agricole Alysé contre une part sociale de 2 € qu'ils détiennent actuellement dans la société coopérative agricole Côte d'Or Conseil Elevage ; la société coopérative agricole Alysé émet en contre partie de cet apport 1 600 parts sociales d'activité entièrement souscrites d'une valeur nominale de 2 € chacune, soit un montant total de 3 200 € correspondant au nombre de parts sociales d'activité détenues par les associés coopérateurs de Côte d'Or Conseil Elevage dans leur coopérative, au 30 septembre 2017.

Le projet de fusion, en date du 14 décembre 2017, a été déposé au RCS de Sens le 15 décembre 2017.

AL895120729

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de TROYES en date du 12-12-2017 rectifiant l'erreur matérielle du jugement de plan de cession de la **SASU VÉRANDA VILLEMIN** 58 Route d'Auxerre 89380 Appoigny (achat vente de tous produits verriers, vérandas). RCS TROYES 722.880.259. du 05-12-2017, comme suit : autorise la cession totale au profit de la société VILLEMIN VM ou de toute entreprise qu'il entend créer pour cette reprise.

AL895120710

➜ CESSION

SCP TATAT ARNAUD DUGROSSY
Notaires associés à Sens(89100)
28 avenue Pompidou

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Clotilde TATAT, notaire associée à Sens le 30/11/2017, enregistré au service des impôts des entreprises d'Auxerre, le 7 décembre 2017, dossier 2017 27142, référence 2017 N00333.

La SARL «TOP PRESSING», au capital de 7 622.45 €, dont le siège est à Sens (89100), 13 place des Héros, identifiée au SIREN sous le 410931919 et immatriculée au RCS de Sens.

A vendu à

La SAS «NET PRESSING», au capital de 5 000,00 € dont le siège est à Sens (89100), 6 route de Voulx, identifiée au Siren sous le n° 832170724 et immatriculée au RCS de Sens.

Un fonds de commerce de blanchisserie exploité à Sens (89100), 6-8 route de Voulx, dans le centre commercial CARREFOUR, sous le nom commercial «POINT SEC»

Entrée en jouissance : 30 novembre 2017

Prix : Soixante-dix mille euros (70.000,00 Eur) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour quarante-huit mille sept cent cinquante Euros(48.750,00 Eur)

- au matériel pour vingt et un mille deux cent cinquante Euros (21.250,00 Eur)

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la société dénommée «Clotilde TATAT, Emmanuel Arnaud et Christophe DUGROSSY, notaires associés d'une SCP titulaire d'un office notarial», sis à Sens (89100), 28 avenue Pompidou.

Pour insertion

Le notaire

AL895120734

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EURL A AND J EURL

au capital de 1000€
Siège social: 06, rue temple, 89000 Auxerre
794894402RCS d' Auxerre

L'AGE du 04/10/2017 a décidé de: - Nommer en qualité de Gérant Mme DELAGNEAU Johanna,demeurant 06, Grande rue (Vaugermain), 89800 Saint-Cyr-les-Colons,en remplacement de M. PARET Anthony -Modifier la dénomination de la société qui devient : EURL JO-ANNA Mention au RCS d' Auxerre

AL895120315

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ELAGAGE EXPERTISE - TR3E

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : Route de Frangey
89160 Lézines
RSC Auxerre 802 385 211

Avis

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 01/12/2017, les associés ont décidé de nommer M. Julien LE CORDIER, demeurant 9, rue des Grands Champs - Le Tremblay - 89240 LINDRY, en qualité de cogérant pour une durée indéterminée, à compter du 01/12/2017. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis.

AL895120711

EARL GERARD PERSENOT

Earl au capital de 192.040,03 €
Siège : 20 RUE DE GOUAIX
89530 St Bris Le Vineux
418040887 RCS de Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2017 a pris acte de la démission de M. Gérard Persenot de ses fonctions de gérant et a nommé Mme Chantal Galiard épouse Persenot, demeurant à Saint Bris le Vineux (Yonne), 20 rue de Gouaix, auxdites fonctions, l'ensemble à compter du 31 décembre 2017.

Pour avis, la gérance.

AL895120718

EARL DU REGAIN

**Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
au capital de 123 239,79 euros
Siège social : 7 Route de Paris
89210 Champlost
334 305 364 RCS Sens**

Avis de changement de gérant

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2017, l'associé unique a nommé Madame Véronique DELAGNEAU, née LETORT, demeurant 7 Route de Paris - 89210 CHAMPLOST, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Yves DELAGNEAU, démissionnaire, à compter du 31 décembre 2017.

Pour avis, la Gérance

AL895120725

LE SMART

**EURL au capital de 500 €
Siège social :
8 place des Cordeliers, 89000 Auxerre
810 119 396 RCS d'Auxerre**

L'AGE du 31/08/2017 a nommé en qualité de gérant M. CORBIER PASCAL, demeurant Les Obus de Maligny, 89144 Ligny-le-Châtel en remplacement de M. SAHMAOUI NAJIM, à compter du 31/08/2017.

Modification au RCS d'Auxerre

AL895120726

LE BOUCHE A OREILLE

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 12 Faubourg Saint Laurent
89500 Villeneuve-sur-Yonne
497 796 243 RCS Sens**

L'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2017 et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Il a nommée comme liquidateur M Christophe GAUTHIER pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et verser le solde à l'associé unique.

Le siège de la liquidation est fixé 9 Faubourg Saint Nicolas 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de SENS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL895120601

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL LE GATINAIS FESTIF

**Société en liquidation
SARL au capital de 1 000 euros,
Siège social : 22 Rue de la République
89150 Saint Valérien
RCS : 814 285 508 RCS Sens**

Le 30/11/2017, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, et constaté la clôture de liquidation au 30/11/2017.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL895120661

SNC LE BARTZ - VANCON

**SNC au capital de 152,45 €
Siège social :
Cidex 136 1 Route de Sens
89150 BRANNAY
321 103 749 RCS de Sens**

L'AGE du 29/11/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. LE BARTZ Christian, demeurant 1 Route de Sens Cidex 136, 89150 Brannay pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Radiation au RCS de Sens

AL895120680

LES LOUSTIKS

**Société en liquidation
SARL au capital de 400 Euros
Siège Social : 9 rue Arsène Duguyot
89350 Champignelles
504822735 R.C.S. Auxerre**

Dissolution de société

Par délibération en date du 17/11/2017 l'assemblée générale des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à effet au 18/11/2017.

M. Le Druillennec Gilbert, demeurant Route de Perreux à Prunoy a été nommé liquidateur.

Le dépôt des actes et pièces relatives à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre. La correspondance concernant la liquidation devra être adressée au domicile du liquidateur.

Pour avis, le liquidateur

AL895120688

SCI D.D.M.A

**SCI au capital de 1000 Euros
47 route de Véron
89100 Rosoy
529648677 R.C.S. Sens**

Par décision de L'AGE en date du 12/12/2017 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Madame HENROT Dominique 47 route de Véron, 89100 Rosoy, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Sens.

AL895120694

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex**

SAVE LOGISTIQUE

**Société à responsabilité
limitée en liquidation
au capital de 7 800 euros
Siège social : 9 rue d'En-Bas
89570 Beugnon
Siège de liquidation : 9 rue d'En-Bas
89570 Beugnon
RCS Auxerre 439 089 384**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 4 décembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric SCHNELL, demeurant 9 rue d'En Bas 89570 Beugnon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels

que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et

à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 9 rue d'En Bas 89570 Beugnon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL895120699

LPC

**Société À Responsabilité
Limitée en liquidation
au capital de 1.000 €
Siège : 12 rue de la République 89100 Sens
809263437 RCS de Sens**

Avis

L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 10 novembre 2017 la dissolution anticipée de la société à compter du 11 mai 2017 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommée comme liquidatrice : Madame Christelle MARTINEZ, demeurant à Paron (Yonne) 3 rue de la République, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Sens (Yonne) 12 rue de la République.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le liquidateur

AL895120709

EARL LE DUC DU GRAND ARRAN

**EARL en liquidation
au capital de 7.622,45 €
Siège : Le Grand Arran
89240 PARLY
415395888 RCS de Auxerre**

Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2017, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Mme Nicole Beaufils épouse Petit, demeurant Le Grand Arran, 89240 Parly, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : Le Grand Arran, 89240 Parly. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL895120719

LOU PEARL

**SARL au capital de 10 000 €
Siège social : Les Clerimois(89190),
63 Grande Rue
RCS SENS 828 589 176,**

Le 31/10/2017 à 10 h, l'associée unique a décidé :

-la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé Mme Christelle LABULLE, demeurant à Les Clérimois (89190), 63 Grande Rue, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL895120732

SCI LES MOHICANS

**SCI au capital de 1€
Siège : 7 Avenue Joséphine Normand
89210 Brienon sur Armançon
820512929 RCS de Sens**

Le 1/11/17, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Sébastien Morizot, 7 avenue Joséphine Normand 89210 Brienon sur Armançon, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modifcation au RCS de Sens.

AL895120623

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 28/11/2017: forme : SASU, dénomination : Centrale d'Énergie Renouvelable Écologique et Solidaire de Germigny, sigle : C.E.R.E.S. Germigny, siège : 2 Rue du Bas de Vaudupuits, 89210 Champlost, durée : 99 ans, capital : 12 000 euros, objet : achat et transformation de matières premières fermentescibles en biométhane (gaz naturel renouvelable) et engrais naturels, plus généralement la gestion d'installation de production d'énergie ou autres ; une action = une voix, cession : agrément par AGE, Président : M. Maxime VIAUT (2 Bis 11ème Avenue, 60260 Lamorlaye), dépôt légal RCS Sens.

Pour avis

AL895120568

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 24/11/2017, il a été constitué la SASU: T'ES TROP BELLE

Capital: 2000€

Objet: vente en ligne ou dans des boutiques physiques, bijoux fantaisies, maroquineries et accessoires de mode.

Siège: 41 Rue de la Charmille, 89300 Joigny.

Président: BARRAT CYRIAQUE demeurant 41 Rue de la Charmille, 89300 Joigny.

Durée: 99 ans, au RCS de Sens

AL895120575

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

Forme : Société Par Actions Simplifiées

Dénomination : La Cave Saint Eusèbe

Siège Social : 7 Rue René Schaeffer – 89000 Auxerre

Objet :

- L'exploitation de tous commerces restaurant, bar et produits accessoires.

Durée : 99 années

Capital : 100 euros

Apports en numéraire : 100 euros

Présidence : Mme. Marie, José BALMANA demeurant 12 Rue de la Motte – 89113 Fleury La Vallée

Cession de parts

Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

Immatriculation au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL895120674

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08/12/2017 à Sens (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI -

Dénomination : SCI BERCY FC -

Siège : 41 Rue du Général Allix 89100 Sens-

Objet : acquisition, construction, propriété, gestion, location et administration de tout immeuble bâti ou non bâti et de tous biens ou droits immobiliers -

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens-

Capital : 1.000 € en numéraire –

Gérant : M. Franck CHAUFOURNAIS demeurant 41 Rue du Général Allix 89100 Sens-

Parts sociales : Agrément par l'AG dans tous les cas sauf entre associés.

AL895120677

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : LOMEISE 2

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : La Ruche - Les Champs Plateaux - 89000 Saint Georges sur Baulche

Objet social : Acquisition et exploitation sous forme de mise en location de tout immeuble

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Emmanuel MARTI demeurant Chemin des Champs Plateaux - 89000 Saint Georges sur Baulche

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

AL895120682

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 11/12/2017 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : MAT AVENIR;

Forme : Société par actions simplifiée,

Capital : 50.000 euros;

Siège : 70 route de la Mothe 89120 Charny Orée de Puisaye;

Objet : prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, d'assistance, de conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier

ou autres ;

Durée : 99 années;

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17 des statuts avec prise en compte des voix du cédant ; **Président :** CABIA MATERIAUX SAS, représentée par Christophe DARENNE, Président - ZI route de Surgy - 58500 Clamecy ;

Commissaire aux comptes : Christian LEGRIS, 1 rue Sainte Jule 10000 Troyes, **Commissaire aux comptes titulaire;** ERIC MAERTE AUDIT, 37 avenue Pasteur 10000

Troyes, Commissaire aux comptes suppléant ;

Immatriculation au RCS de Sens. Pour avis,

AL895120696

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : JOBERT IMMOBILIER

Siège social : 70 route de la Mothe 89120 Charny Orée de Puisaye

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 euros en numéraire

Gérance : Christophe DARENNE demeurant 1 Chemin des Brandons 89660 Licheres sur Yonne

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés

Immatriculation au RCS de Sens. Pour avis,

AL895120697

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date à thory du 15/12/2017 a été constituée une SASU nommée : SASU Jérémy Gékière

Objet : Couvreur, zingueur, Ardoisier

Capital : 2.000 €

Siège social : 22 grande rue, 89200 Thory

Durée : 99 ans

Président : M. Jérémy Gékière, 22 grande rue, 89200 Thory La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

AL895120704

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/12/2017, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SHINSEKAI

Objet social : Restauration asiatique

Siège social : 55 Av Jean Jaurès, 89400 Migennes.

Capital : 4000 €

Durée : 99 ans

Gérance : Mme DAI Xiaomin, demeurant 12 Res du Parc, 93120 La Courneuve

Immatriculation au RCS de Sens

AL895120721

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination DOMAINE DU PETIT VARENNES, une SAS au capital de 6.000 €, siège social à Serbonnes(89) 62, rue du Ml Leclerc, ayant pour objet l'organisation, la mise en œuvre technique et logistique notamment par la location de salles et chambres, de toutes réunions, manifestations, foires, salons, congrès, de quelque nature que ce soit, sportives, événementielles, culturelles, artistiques, sociales, familiales et autres, publics ou privés. Accès aux assemblées – vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé à la nomination suivante : Président : M. François JANOT demeurant à paris(15ème) 174, rue de Vaugirard. La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL895120722

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 11 décembre 2017 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :

Objet principal : acquisition, vente, propriété, administration d'un patrimoine immobilier et mobilier.

Dénomination : Aile et Air

Siège social : 34 chemin du Haut des Guillemottes – 89 100 Rosoy.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital social : 100,00 EUR divisé en 100 parts, de un (1) euro chacune.

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Co-gérants : Monsieur Raphaël INACIO demeurant à Rosoy (89100), 34 chemin du Haut des Guillemottes.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL895120579

Nos bureaux seront fermés du lundi 25 décembre 2017 au lundi 1er janvier 2018 inclus. Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous souhaite de Bonnes Fêtes

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?

✓ Paiement par carte bancaire
✓ Attestation de parution par fax ou mail
✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
✓ Modèles d'annonces à votre disposition
✓ Devis sur simple demande

Terres de Bourgogne
du LUNDI au VENDREDI dès 8h00

Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02

Prévention

Attention aux risques de chutes (partie 2: des situations à risques)

Les chutes de hauteur représentent la troisième cause d'accidents mortels en agriculture. On en compte plus de 20 par jour avec pour conséquence un arrêt d'activité moyen de plus de 90 jours.

Dans le secteur agricole, les chutes de hauteur sont à l'origine de 4 000 accidents du travail par an, soit plus de 10% d'entre eux et constituent la troisième cause d'accidents du travail mortels des exploitants.

L'idéal, pour pallier à cet état de fait, est d'anticiper et de prendre en considération ce risque dès la conception des lieux de travail puis lors d'un changement organisationnel ou technique mais aussi dès l'arrivée d'un nouveau salarié. *«Les chutes de hauteur représentent un risque majeur souvent sous-estimé. C'est pourquoi, avant d'envisager un travail en hauteur, il est important de se poser les bonnes questions»*, souligne Marie-Pierre Dupont, conseillère en prévention.

Quatre questions à se poser

Afin d'évaluer le risque d'une intervention de ce type, il faut s'interroger sur quatre points. Puis-je travailler depuis le sol (est-il possible d'éviter le risque)? Si non, pouvez-vous mettre en place une installation permanente fixe ? Si non, pouvez-vous utiliser des équipements temporaires mobiles ? Si non, pouvez-vous utiliser des équipements de protection individuelle ? *«Si on répond négativement à toutes ces questions, alors il faut faire appel à un professionnel spécialisé. Si on répond positivement à l'une d'entre elles, il faut ensuite adopter de bons réflexes. Autrement dit, avant la mise en route du chantier, il faut le préparer et l'organiser pour travailler dans de bonnes conditions, choisir le matériel adapté, informer - former les salariés. Au niveau de la sécurité, un plan de prévention des risques sera obligatoirement réalisé»*, explique la conseillère.

Les bons gestes à avoir pour éviter l'accident

Près de 40 % des accidents ont lieu lors de la montée-descente d'un tracteur avec principalement des entorses ou des fractures très invalidantes. En moyenne par accident, il faut compter 57 jours d'arrêt de travail. *«Vous trouvez toujours de bonnes raisons de sauter quelques marches plutôt que de descendre normalement, dans l'idée de gagner du temps. Or, pour quelques secondes gagnées à chaque descente du tracteur, sauter c'est prendre le risque de perdre beaucoup: démarches administratives, retard dans les travaux, surcoût financier, stress, arrêt de travail»*.

Il est donc recommandé pour la descente/montée du tracteur, d'utiliser des chaussures de travail appropriées, de faire tomber la terre du marchepied et de laisser de l'espace libre près de la porte, de descendre face au tracteur, sans sauter, véhicule à l'arrêt, frein à main serré, et de se servir de 3 points d'appui : 2 pieds et 1 main ou 2 mains et 1 pied.

La sécurisation de l'activité peut également passer par l'acquisition de matériel ou/et l'adaptation des installations existantes.

«Ensuite, pour éviter d'être contraint à descendre, une organisation efficace du travail peut limiter le nombre de montées et descentes et le travail d'urgence».

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement sur des aménagements techniques, sur la mise en place de réunions collectives de sensibilisation à ces risques, sur des actions de formation et sur des dossiers d'aides financières.


C. Delisle

Les chutes de hauteur, c'est aussi les montées et descentes du tracteur !

CYRIELLE DELISLE

Formation

La MSA met en place une journée de formation *«Stop aux chutes»* pour réfléchir à vos situations à risques, vous aider à trouver vos solutions et pouvoir échanger entre pairs ; animée par un conseiller en prévention, la formation se déroule dans une entreprise de votre région. Les conseillers en prévention, les médecins du travail et les infirmiers de santé au travail sont là pour répondre à chaque situation.
Un test en ligne vous permet d'évaluer votre niveau de prévention sur les chutes de hauteur.
Pour toutes informations, renseignez-vous auprès de votre MSA.

NOTE : Pour en savoir plus : www.msa.fr, dépliant stop aux chutes : des solutions adaptées à vos besoins.

publi-information

LOGIVIA et SECURAMA, partenaires grâce à des valeurs communes

LOGIVIA et SECURAMA ne sont pas de la même taille. Mais c'est bien là leur seule différence. Rencontre avec deux dirigeants qui partagent les mêmes valeurs, et partenaires depuis quelques mois.

Sylvain Baudry, vous dirigez LOGIVIA, la filiale transport de Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Soréal. Pourquoi avoir choisi SECURAMA pour équiper vos 150 collaborateurs de vêtements de travail ?
SB : *«Le choix d'un fournisseur local faisait partie du cahier des charges. Nous tenons à nouer prioritairement des partenariats locaux, à long terme et privilégiant les emplois en France. Nous ne sommes pas pour la politique du moins-disant. Cela vient sans doute de nos valeurs transmises par l'esprit coopératif. PB Sécurama est un acteur local reconnu dans l'équipement de sécurité, et puis un partenariat, c'est avant tout une rencontre humaine. Jérôme Waeber, son dirigeant, a su tout de suite être à notre écoute et répondre à nos attentes»*.



En quoi consiste votre partenariat ?
SB : *«Jusqu'à présent, nos chauffeurs n'étaient pas tous équipés de tenues de travail. C'est une décision que nous avons prise pour leur confort et en totale concertation avec eux. Chez LOGIVIA, nous pratiquons un management libéré. Si un de nos collaborateurs veut travailler sur un projet qui lui tient à cœur pour l'évolution de l'entreprise, nous le libérons de ces tâches initiales le temps de cette mission. Sur ce dossier, chacun s'est exprimé sur les vêtements qu'il souhaitait : les couleurs, les coupes, les renforts, les tailles…Jérôme Waeber a ainsi réalisé une collection LOGIVIA sur-mesure : tee shirts, pantalons, vestes, bonnets, chemises, cotes, etc. Les vêtements de travail sont aussi un vecteur de communication, c'est important que chacun se sente bien et participe ainsi à la vie et à l'image de l'entreprise»*.

Vous dites refuser la politique du moins-disant. C'est un peu surprenant dans ce monde très concurrentiel qu'est le transport ?
SB : *«Effectivement, cela peut étonner. Notre activité repose pour 60% sur le transport (meunerie, nutrition animale, métiers du grain, fuel et animaux vivants) pour le compte de nos actionnaires et 40% pour l'affrètement. Nous avons créé un «cluster économique» pour nos coopératives et Soreal. Concrètement, chacun d'entre eux reste maitre de l'organisation de son transport. Nous, LOGIVIA, nous chargeons de l'optimiser et d'organiser les plannings d'affrètement pour le compte d'autres clients comme PB Sécurama par exemple. La valeur ajoutée produite par notre organisation reste dans les coopératives et par conséquent profite aux adhérents. Depuis la création, nous n'avons pas détruit d'emplois, ni chez LOGIVIA (nous en avons même créé), ni chez nos 60 sous-traitants locaux. Nous avons créé ce pôle de transport novateur et précurseur sur l'écologie qui plus est. C'est pour nous, premier transporteur agri-agro de Bourgogne Franche Comté, une certaine fierté teintée d'une grande reconnaissance puisqu'un groupe agro-industriel majeur duplique notre fonctionnement»*.

Jérôme Waeber, au vu de cette collection, vous êtes donc un grand couturier ?
JW : *«Je n'irai bien évidemment pas jusque-là ! Mais protéger les personnes au travail, les biens, bref, le grand domaine de la sécurité est notre métier. Notre structure souple et réactive nous permet effectivement de faire du sur-mesure pour des entreprises comme LOGIVIA. Je dois souligner la qualité du partenariat engagé et je peux témoigner en tant que client : LOGIVIA me fait économiser 15 à 20% sur chaque affrètement. Le modèle fonctionne très bien»*.

LOGIVIA Optimisons le transport
5, Bd de Beauregard - 21600 Longvic
www.logivia.fr

PB SECURAMA SECURITE EXPERT EN SOLUTION
19, Rue de Cracovie - 21850 St Apollinaire
03 80 74 28 15 - www.securama.fr

Après deux années d'épizootie, la production du foie gras repart mais enregistre une baisse de 30 %. Les producteurs misent sur les fêtes pour relancer une filière exsangue.

Il y aura du foie gras pour Noël mais pas assez!

Les mises en rayon sont faites mais le réassort sera difficile. Il n'y en aura même pas forcément. Mais la mobilisation de chaque maillon de la filière après cette crise sans précédent a été intense pour répondre du mieux possible aux attentes des consommateurs pour les fêtes » prévient d'emblée Michel Fruchet, président du Cifog, qui précise que la production a baissé de 22 % en moyenne (40 % par rapport à 2015) et que « *l'impact va être fort sur les deux premiers mois de l'année 2018 car jusqu'au 15 mars, il y aura moins de canards à gaver* ». Moins d'offre. Mais une forte demande en cette période de fin d'année où 92 % des Français consomment du foie gras.

En ce début décembre, Pierre-Laurent Larrieu, artisan et conserveur dans le Gers, n'a pas une seconde à lui. Il enchaîne salon sur salon. Mais ne pourra satisfaire tous ses clients. « *Avec 30 % de marchandise en moins à offrir, je suis obligé de tailler dans certaines commandes pour pouvoir fournir ma clientèle privée* » témoigne-t-il. « *Mais jamais le carnet de commandes n'a été aussi rempli et la période de Noël est vitale pour maintenir mon entreprise à flot* ». Un équilibre budgétaire pas évident à atteindre car en tant que transformateur, « *il n'y a pas eu de mesures pour compenser notre manque à gagner* ».


F. THÉRY

Le foie gras, c'est aussi, chaque année, le Challenge foie gras des jeunes créateurs culinaires. En 2017, c'est Victor Gibernon, 20 ans et élève à l'Institut des métiers et de techniques de Grenoble, qui l'a emporté avec son roulé de magret au cœur de foie gras poêlé cuit à basse température, accompagné de son maïs en trois façons, carottes multicolores et jus corsé.

DES « PRÊTS À GAVER » POUR GAGNER DU TEMPS

Pierre Peres, producteur, éleveur et transformateur, a lui 8 000 canards dans son exploitation à Saint-Michel dans le Gers. Pour assurer un volume minimal à Noël, il a rentré du « *prêt à gaver* » le 1er juin dernier. « *Comme on ne pouvait pas en avoir au moment de la reprise au 29 mai, on a élevé des canards en plein air qu'on a ramenés analysés, de façon à pouvoir gaver au moment où l'on pouvait reprendre l'élevage. Cela nous a permis d'avoir six mois de production et nous avons un tout petit peu augmenté le gavage pour avoir un peu plus de marchandises pour les fêtes. Les canetons sont eux, rentrés plus tard* », précise celui qui est aussi président du syndicat des petits producteurs du Gers. Avec 180 000 € d'investissement dans son exploitation liés aux nouvelles normes de biosécurité (système de paillage, aires bétonnées devant les bâtiments, remorque de chargement, aire de lavage adaptée avec une fosse…), les ventes et la reprise de la production s'imposent pour son équilibre budgétaire ! « *Nous serons indemnisés à hauteur de 30 %. Chaque site a une mise aux normes différente et c'est pour les éleveurs que c'est le plus dur* » ajoute-t-il. Et précise : « *Pour les petits producteurs, ces coûts sont trop lourds et j'en connais qui ont dû arrêter. Quand on va réunir la filière après les Fêtes, je pense que plusieurs risquent de manquer à l'appel* » craint-il.


P. GARAUDE

Michel Fruchet, président du Cifog : « Les mises en rayon sont faites mais le réassort sera difficile. »

350 millions d'euros

C'est le montant total des pertes financières liées à la dernière épizootie : 50 millions d'euros (M€) pour l'accouvage, 31,4 M€ pour le dépeuplement, 86 M€ pour les pertes de production à l'amont et 180 M€ pour l'aval.

Craignant une concurrence des foies gras importés, certains sont allés jusqu'à mener des opérations coup de poing en supermarché pour manifester leur inquiétude et leur colère, collant des étiquettes sur les boîtes de foie gras en rayon où l'on voit une tête de mort avec la légende « *nuit gravement à l'aviculture française* ».

CONCURRENCE DÉLOYALE VENUE DE L'UE

Didier Lapoule, porte-parole de *Canard en colère*, veut alerter les consommateurs. « *On a l'impression que c'est une boîte bien française et si vous cherchez plus loin vous avez : 'origine du canard : UE'. On ne sait même pas dans quel pays cela a été fabriqué… Nos éleveurs sont étranglés par des normes de biosécurité et ne pourront y faire face* » déplore-t-il. Un bilan exagéré mais qui en dit long sur la difficulté de la filière à se remettre d'une crise sans précédent. Que Michel Fruchet résume en ces termes : « *Il y aura un avant et un après influenza aviaire. Les Landes, le Gers et les Pyrénées Atlantiques sont des départements sinistrés aujourd'hui.* »

PAULINE GARAUDE

CAS DE GRIPPE AVIAIRE


RÉUSSIR/X. CRESP

Ce 4 décembre, un cas de grippe aviaire a été confirmé dans un élevage de Monbahus dans le Lot-et-Garonne (là même d'où est partie l'épizootie il y a un an). 12 000 canards ont été contaminés par le virus H5N3, « *une souche faiblement pathogène* » rassure le président de la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne Serge Bousquet-Cassagne. Au nom du principe de précaution, les canards seront abattus. Avant même le résultat des analyses, l'élevage avait été placé en quarantaine et six communes alentour avaient été frappées par une interdiction de déplacement des canards.

CHIFFRES

Une balance commerciale excédentaire

À l'international et malgré la crise, les exportations de foie gras français sont restées stables sur les 7 premiers mois de l'année 2017 par rapport à la même période en 2016, tant en volume qu'en valeur. Avec la chute de la production mondiale et la diminution des importations sur la période (- 29 % en valeur et - 45 % en volume), la balance commerciale de la France enregistre même un excédent de + 7 millions d'euros sur les 7 premiers mois de 2017 par rapport à la même période de l'année précédente. Fin juillet, elle atteignait 6,8 millions d'euros d'excédent, contre un déficit de - 3,5 millions d'euros à fin juillet 2016. Les importations ont en effet chuté de 29 % en valeur sur 7 mois, tandis que les exportations enregistraient + 1 %. L'Espagne conforte sa place de 1er pays client du foie gras français, avec des achats s'élevant à 264 tonnes pour le foie gras cru (+ 13 %) et 347 tonnes pour le foie gras transformé (+ 3 %). Les exportations vers le japon ont pu elles, reprendre au 15 novembre dernier.


P. GARAUDE

L'Espagne conforte sa place de premier pays client du foie gras français,